

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**Actualité**

**Nos salaires, vite !**

**Dossier**

**Professeur,  
un métier à réinventer**

**Fenêtre sur  
La SNCF**



Et si nous choisissions la stabilité du long terme  
plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 0826 824 400

(0,19 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



## 34 Fenêtre sur La SNCF



## 40

Entretien avec Antoine Mary

# 21

Dossier  
Le métier enseignant

## SOMMAIRE

### Revue de presse

#### 30 jours

#### Portrait

• Joëlle Brunerie-Kauffmann

#### Actualité

- Après le 31 janvier
- Loi de « refondation de l'école »
- Salaires : corriger l'erreur !
- Dégradations en rafale
- Un colloque plein de promesses
- Accord interprofessionnel
- Plans sociaux, inverser la tendance
- Vers l'égalité... résolument !
- Référentiel prof
- Congrès FSU

#### Dans la classe

• Témoigner en classe : après Auschwitz...

#### Éco/social

- Protection sociale
- Entretien avec Christophe Ramaux
- U comme Union Bancaire

#### Dossier

• Professeur, un métier à réinventer

#### Métier

- CPGE : programmes
- Lycée
- Rentrée 2013
- Rectorat de Rennes

### 4 Catégories

- Congé maternité et congés scolaires
- Notation administrative
- Mutations : mouvement inter

### 8 Sur le terrain

- Partenaires pour éduquer

### Fenêtre sur

- La SNCF

### Culture

- Livres / Revues
- Cinéma / Théâtre / Spectacles / Expositions

### Entretien

- Antoine Mary

### 18 International

- Palestine : les enseignants en congrès
- Conférence de l'Internationale de l'Éducation

### Droits et libertés

- Logement
- Répression antisyndicale

### 28 Culture

- Multimédia

### Sur le Net

- L'éducation prioritaire

30

32

34

36

40

42

44

45

46

# Édito

## Paysage d'hiver

Le vent d'hiver n'épargne pas le paysage syndical. L'unité des mois passés résiste mal aux stratégies face au nouveau gouvernement, faisant resurgir le débat de fond de la conception du syndicalisme. Alors que les salariés paient le prix de la rigueur, que la courbe du chômage ne cesse de grimper, que le gouvernement persiste dans son refus de toute revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, une partie des forces syndicales refuse d'entendre les voix, pourtant toujours plus nombreuses, qui s'élèvent pour expliquer que d'autres choix budgétaires et sociaux sont non seulement possibles, mais urgents. Ils refusent de voir les effets, chez nos voisins, des politiques imposées par l'UE et en acceptent le cadre.

Renoncer à un syndicalisme de transformation sociale par la lutte collective n'est pas dans la tradition du SNES et de la FSU. Cela ne signifie pas de refuser le dialogue social et la négociation, mais pas sans avoir créé le rapport de force nécessaire. Cela impose l'indépendance politique face au pouvoir quel qu'il soit, intellectuelle et matérielle, pour construire l'action avec les personnels, par l'information et le débat. Le congrès national de la FSU réaffirmera sans nul doute ces principes qui fonderont les décisions d'action du bureau

national du SNES  
du 19 février.



Roland Hubert  
cosecrétaire général

EN JANVIER

# Des étrennes, mais pas pour tout le monde !



12 décembre 2012

## LE CAC SE GAUFRE, LES BOSS SE GOINFRENT

Des montants déconnectés des performances de l'entreprise et insuffisamment conditionnés sur le long terme : telles sont les grandes tares du système de rémunération des patrons du CAC 40, décortiqué par la société Proinvest, spécialisée dans le conseil aux actionnaires. Le revenu moyen des présidents du CAC 40 est ainsi en hausse pour la troisième année consécutive, en dépit de performances globalement médiocres. Un constat qui met à mal l'autorégulation défendue par le Medef, et qui devrait fournir des arguments aux partisans d'un encadrement législatif, attendu pour 2013.



17 décembre 2012

## L'ACCORD FRANCE-VATICAN SUR LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES REMIS EN CAUSE

Signé, côté français, par Bernard Kouchner, alors ministre des Affaires étrangères, cet accord permettait initialement une reconnaissance par la France des diplômes canoniques délivrés par les universités catholiques présentes sur son sol. Un avis du Conseil d'État en a cependant réduit la portée. C'est finalement le niveau, et non le diplôme, qui est reconnu. Autrement dit, c'est à chaque université publique de décider individuellement si, sur un mode d'équivalence, elle permet à un titulaire d'un diplôme canonique - mais également de certains diplômes profanes qui ne font pas l'objet d'une convention avec une université publique et n'ont pas non plus obtenu le feu vert d'un jury rectoral - de poursuivre son cursus sur ses bancs.



13 au 19 décembre 2012

## Fermetures d'usines : les jeunes toujours en première ligne

Faut-il s'étonner de la montée du chômage et particulièrement de la situation dramatique des jeunes qui, de mois en mois, se confirme ? La semaine dernière, à l'occasion de la publication des derniers chiffres du chômage, nombre de consommateurs ont pourtant semblé découvrir le problème. Le taux de chômage global bat des records. Enregistré sur trois mois, toutes classes d'âges confondues, il atteint 10,3 %. Un niveau qui nous ramène treize ans en arrière... Plus de 5 millions de personnes soit un cinquième de la population active, sont inscrites à Pôle emploi. En un an, le chômage progresse de plus de 7 %. C'est le résultat de la conjonction de deux phénomènes. D'une part une absence de croissance qui pousse les employeurs à réduire les effectifs. D'autre part, une progression de la population active de 150 000 personnes par an qui ne peut s'intégrer dans un emploi.

Les jeunes sont particulièrement touchés. Au troisième trimestre 2012, le taux de chômage des jeunes actifs a atteint un niveau historique : 24,2 % en France métropolitaine. ■



11 janvier 2013

## LÉA, 5 ANS, SORTIE DE LA CANTINE PAR LA POLICE

Une enfant victime des querelles de grands. Depuis hier, la mésaventure de Léa, une écolière de 5 ans d'Ustaritz, un village du pays basque, ne cesse de remuer la France. Exclue de la cantine pour une facture impayée, la fillette a été emmenée, en plein déjeuner, devant ses camarades, par une policière avant d'être conduite dans le bureau de la fonctionnaire. Une histoire qui a choqué autant qu'elle a ému, du directeur de l'école jusqu'au sommet de l'État : pas moins de deux ministres ont fait part de leur indignation, tandis que le Défenseur des droits annonçait l'ouverture d'une enquête.



9 janvier 2013

## AVANT LA GRANDE MANIF, LES ÉVÊQUES FONT RETRAITE

Les évêques ont beau s'en défendre, l'Église a bel et bien tenté d'enrôler les chères têtes blondes des écoles catholiques dans sa croisade contre le satanique projet de loi. Le 29 novembre, sur la chaîne KTO, contrôlée par l'évêché, le directeur de la rédaction de Radio Notre-Dame, Louis Daufresne, a ainsi adressé cette prière : « L'Église a des forces extrêmement présentes à mobiliser [...]. Faisons passer le message à l'enseignement catholique. Deux millions et demi d'élèves. Moi, j'attends de voir si l'enseignement catholique va passer un message clair de mobilisation ». Le 12 décembre, le saint homme était exaucé. Une lettre envoyée par Éric de Labarre, secrétaire général de l'Enseignement catholique, invitait les chefs d'établissement à « prendre les initiatives [...] localement les plus adaptées ». Sitôt dit, sitôt fait. Dans de nombreuses écoles, comme à Saint-Michel-des-Batignolles (Paris) les directeurs ont déboilé dans les classes pour prêcher la bonne parole. Sans trop de succès.

### Le dessin du mois



Le Parisien, 20 décembre 2012



© AFP / Eric Fieberberg

## Mali, pas si simple

La France a lancé, le 11 janvier, une intervention militaire pour stopper l'offensive des djihadistes qui avaient pris le contrôle du nord du Mali après un coup d'État à Bamako ayant fragilisé le pays. Les rebelles islamistes ont abandonné les principales villes du Nord. Se posent néanmoins les questions d'une intervention unilatéraliste, car la France s'est retrouvée bien seule à la manœuvre, et de l'avenir du Mali après le désengagement français, annoncé pour mars par François Hollande accueilli en héros à Tombouctou. Les groupes armés islamistes, qui occupaient la ville des 333 saints depuis avril 2012, l'ont abandonnée avant l'arrivée des forces franco-maliennes. Elle en conservera longtemps les stigmates. Outre les destructions de nombreux édifices classés au patrimoine mondial, les islamistes en fuite ont également brûlé d'innombrables manuscrits anciens.

Pour autant, il s'agit bien de fuite et rien ne garantit que la menace a disparu. Enfin, toute tentative de paix restera bien fragile tant que le sort des Touaregs n'aura pas trouvé une issue. Derrière cette intervention éclair les problèmes restent donc entiers.

**1<sup>ER</sup> janv.** 2013. Amis lecteurs l'éphéméride vous offre ses meilleurs vœux

**3 janv.** **L'autre visage**  
Marseille Provence capitale européenne de la culture

**5 janv.** **Rusé Russe**  
Gérard Depardieu devient Russe par la grâce de Poutine

**11 janv.** **Méli Mali.** La France intervient militairement au Mali

**14 janv.** **T'as pas 100 000.** B. Delanoë réclame 100 000 euros pour dégradations après la manifestation contre le mariage pour tous

**15 janv.** **Répercussions.** Une prise d'otages fait 80 morts en Algérie

**16 janv.** **Klaxon.** Des salariés de PSA font du raffut sous les fenêtres de Thierry Peugeot pour « réveiller les négociations »

**17 janv.** **Plus aucun sens.** Le cinéaste japonais Nagisa Oshima rejoint un autre empire

**18 janv.** **Ça dope... l'audience**  
Lance Armstrong passe aux aveux dans le show d'Oprah Winfrey

**19 janv.** **Qui c'est le patron !**  
Élection du patron du Medef à couteaux tirés

**20 janv.** **Pas dans le rythme**  
La réforme des rythmes scolaires passe mal

**22 janv.** **Out !**  
La Grande-Bretagne menace de quitter l'Union européenne

**25 janv.** **Pas pour tous.** Les députés russes adoptent une loi contre la « propagande homosexuelle »

**26 janv.** **La berlue.** Berlusconi défend « l'action positive » de Mussolini

**27 janv.** **Toujours pré...caire.** Nouvelle crise politique en Égypte

**28 janv.** **Trevi revit.** Un lifting de 2,12 millions d'euros pour la célèbre fontaine romaine

**30 janv.** **Bien placé !** J.-F. Copé dénonce les « tripatouillages » de F. Hollande sur la réforme des scrutins

**31 janv.** **Et maintenant...**  
5,2 millions de fonctionnaires sont appelés à la grève et manifestent

**31 janv.** **Crevé.** Goodyear présente un projet de fermeture de son usine d'Amiens-Nord

**1<sup>ER</sup> févr.** **Temps de buller**  
Le festival de la bande dessinée rend hommage à Uderzo

### BILLET D'HUMEUR

## L'école pour tous

Lorsque Claude Guéant était ministre de l'Intérieur, les enfants roms n'allaient pas à l'école. Les camps de leurs parents étaient massivement démantelés, et chacun était reconduit, *manu militari*, encadré de gendarmes, dans son pays d'origine. Aujourd'hui, les choses sont plus fines. Les enfants roms vont en classe. Mais toujours pas à l'école. Ainsi, à Saint-Fons, leurs professeurs leur font cours dans un commissariat. Ils ont leur salle à eux, une salle de classe réservée aux Roms. Une classe ghetto. Comme ça, si jamais un ministre de l'Intérieur voulait les renvoyer chez eux, il n'aurait pas à aller les chercher bien loin. Au-delà de cela, à l'heure où le Parlement vote le mariage pour tous, il est regrettable qu'il faille encore débattre de l'importance, de la nécessité de l'école pour tous. ■

Nicolas Morvan

**JOËLLE BRUNERIE-KAUFFMANN EST UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE DE LA SECONDE PARTIE DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE :**

elle a pris part à toutes les avancées sociétales de l'après-guerre, elle a pesé pour faire valoir le droit des femmes, elle a agi, elle a milité, elle s'est engagée tout au long de sa vie pour combattre les injustices d'une société - encore - patriarcale et souvent réactionnaire. C'est une femme pleine de vie que L'US a rencontrée, femme enthousiaste, curieuse encore, révoltée toujours ; une femme à la vie bien remplie aussi, mère et épouse, gynécologue et militante associative, qui porte un regard acéré et plein d'espoir sur le monde qui l'entoure...

# Oser la liberté, permettre l'évolution de la société

**J**oëlle Brunerie-Kauffmann est née en 1943, elle est donc le témoin de toute une époque proche, et pourtant révolue : celle d'avant la mixité scolaire, la contraception, la liberté sexuelle et le droit à l'avortement ; une époque où sévissait, en apparence en tout cas, un ordre moral inflexible et où régnait, en réalité, une hypocrisie à bien des égards : on « s'arrangeait » avec la loi, avec la règle et avec sa conscience. De cette époque, Joëlle B.-K. garde la nostalgie des combats, des victoires et des évolutions, nombreuses, de la société. « *Car la société avance, évolue, heureusement ! Mais quand on voit cette manif, dimanche (NDLR : manifestation contre le mariage pour tous, le 13 janvier), et surtout quand on entend les discours de ceux qui sont contre, alors on a froid dans le dos. C'est toujours les mêmes mots, les mêmes arguments qu'il y a quarante ans ! "La Nature, c'est contre nature !" Toujours la même histoire ! Mais ça ne fait rien, la société évolue quand même, heureusement...* »

**À l'école de la révolte**

Ni résignée, ni pessimiste : Joëlle B.-K. n'a jamais baissé les bras, elle a mené de nombreux combats, depuis sa jeunesse. Son moteur ? L'injustice. Une injustice, envers les femmes entre autres, qui lui semble tellement intolérable qu'elle ne comprend pas que tout le monde ne s'engage pas. Issue d'une famille bourgeoise, elle a hérité d'une éducation jalonnée de principes forts car son père était fils d'ouvrier, d'origine modeste et le produit d'une méritocratie républicaine aux valeurs très ancrées. Ce n'est donc pas son éducation qui la révolte, mais plutôt la condition faite aux femmes, et à laquelle tout le monde se soumet : « *Ma mère avait cessé ses études, au profit de son frère jumeau... Mariée ensuite, elle avait eu six enfants, elle ne travaillait pas. À la maison, elle n'avait pas la parole, et mon père disait souvent cette phrase, gravée dans ma mémoire : "Qui c'est qui ramène le bifteck ici ?" Moi, je me suis dit : jamais un homme ne me dira ça !* ». Mais lorsqu'elle obtient son bac à 16 ans, elle doit livrer son premier combat pour aller à la fac (trop dangereux pour une jeune fille bourgeoise !), et pour faire médecine. « *À l'époque, on était*



*mêmes avec des moyens souvent dangereux), elles sont reçues par les bonnes sœurs, encore, qui leur refusent un curetage parfois en leur disant : "retournez chez vous, vous êtes encore enceinte !" C'était épouvantable ! Là, ma révolte a commencé : mon engagement a d'abord été médical, avant d'être féministe. » C'est ainsi qu'elle milite pour le Planning familial en 1962. Au départ, les consultations du planning ne s'adressent qu'aux femmes mariées, mais elle participe à l'ouverture à Nantes d'une antenne du MFPPF<sup>(1)</sup> à la MNEF, donc destinée aux étudiantes... Petite révolution, tout de même ! La contraception est interdite jusqu'en 1967, elle fait venir des diaphragmes d'Angleterre, et trouve (difficilement) un seul médecin pour les prescrire... « *C'est quand même incroyable, quand on y pense maintenant, qu'une loi ait pu interdire à une femme sa sexualité, non ? C'est tellement intime...* » Et puis les luttes s'enchaînent, alors qu'existe une chape de plomb, que les choses ne se disent pas, et que les femmes avortent dans des conditions dramatiques et au risque de leur vie : « *l'avortement était légal en Angleterre et en Hollande, alors on organisait des départs en cars, c'était très hypocrite ; cela avait un coût, et là encore, c'était souvent injuste, car seulement accessible à celles qui avaient de l'argent. Mais souvent, certaines avaient pour d'autres, la solidarité jouait à plein régime* ». Puis, Joëlle B.-K. découvre la méthode Karman par aspiration (avant on procédait par curetage uniquement) : plus simple, moins intrusif, ce geste médical requérait moins de technique, et avec un groupe de militants qui deviendra le MLAC<sup>(2)</sup>, elle met en place des formations clandestines, pour des non-médecins également, et pratique cette méthode dans des structures (plannings, cliniques) alors que ce n'était pas légal. Avec quelque trois cents autres, en mars 1973, elle signe un manifeste par lequel elle reconnaît avoir pratiqué des avortements : « *c'était un acte de désobéissance civique : c'est illégal, et on le fait ! J'ai retrouvé ça avec les lois Pasqua, au sujet des sans-papiers, quand il voulait que l'on dénonce ceux qui en hébergeaient ! Alors, ça a été formidable, j'ai vu des centaines de gens dans le métro qui allaient à la manif, il y a eu une vraie solidarité ! Il faut savoir désobéir !* ».*

**La loi Veil a permis de rompre avec toute cette hypocrisie ; « pour la première fois, c'est à la demande de la femme, c'est elle qui décide ».**

*élevée dans l'idée de faire une propé et des études de philo ; s'il fallait être cultivée, ce n'était pas pour trouver un travail, mais un mari ! » Mais à la fac, elle découvre l'engagement, tombe dans un monde militant, et apprend la gynécologie...*

**Les femmes meurent en avortant**

C'est au cours de ses premières gardes à l'hôpital que Joëlle B.-K. découvre ce que c'est qu'un avortement. « *Des femmes arrivent à l'hôpital public, en pleins saignements (qu'elles ont été obligées de déclencher elles-*

## Légiférer pour avancer !

La loi Veil a permis de rompre avec toute cette hypocrisie ; elle est très encadrée, elle a inscrit des restrictions nombreuses, comme la clause de conscience, qui en limitent la faisabilité ; « *mais ce qui est révolutionnaire, c'est que pour la première fois, c'est à la demande de la femme, c'est elle qui décide* ». Quarante ans plus tard, cela reste compliqué d'avorter, peu de médecins s'intéressent à cet acte médical, et on assiste à un retour en force des commandos anti IVG qui ont sévi un temps : il faut toujours rester vigilants.

Aujourd'hui, c'est une autre loi qui se dessine, celle du mariage pour tous,

qui entraîne une autre question, celle de la procréation. « *C'est une ironie du sort, avec René Frydman, on s'est battu pour le droit à l'IVG, aujourd'hui, on pratique la PMA<sup>(3)</sup> !* » La PMA est également très encadrée, elle ne peut bénéficier à tous. Elle est interdite aux homosexuelles et aux célibataires ; alors, l'histoire se répète sur le plan de l'hypocrisie car il faut aussi se rendre à l'étranger. « *Les médecins prescrivent le traitement, et conviennent avec une clinique belge à quelle date la patiente pourra recevoir l'insémination. Et puis, elle prend le Thalys, c'est réglé. Il faut en finir avec cette hypocrisie, il est temps que cela évolue.* »

Joëlle B.-K. a toujours été à l'avant-garde des évolutions de la société et, sur la famille, sur le mariage, sur la PMA, elle estime qu'il faut légiférer, prendre en compte les nouveaux contours, ne pas craindre les changements : « *cette manif de dimanche, ce n'est pas possible : qu'on laisse les gens libres de s'aimer et de se marier ; j'ai toujours défendu la liberté, c'est au nom de la liberté de disposer de son corps que j'ai lutté pour l'avortement, aujourd'hui, je suis pour la*

**« C'est au nom de la liberté de disposer de son corps que j'ai lutté pour l'avortement, aujourd'hui, je suis pour la PMA pour les couples homosexuels »**

*PMA : on n'évoque jamais ce cas de figure, fréquent pourtant : que va-t-on dire à ces femmes ? Sur un autre point, il existe des clivages inédits, c'est la question des mères porteuses. C'est une question très compliquée : interdire la gestation pour autrui revient à une prohibition et j'estime que toutes les formes de prohibition sont mauvaises, on le voit avec la drogue. Mais en même temps, est-ce que la liberté de disposer de son corps doit passer par la marchandisation de ce corps ? Pour moi, ce n'est pas acceptable. Et des exemples de femmes qui portent le bébé d'une autre par altruisme, j'en cherche sans en trouver... »*

*PMA pour les couples homosexuels. Et, en tant que gynécologue, j'ai reçu de très nombreuses femmes célibataires qui souhaitent une*

Joëlle Brunerie-Kauffmann a marqué nos mémoires sur un autre sujet : on se souvient de ses apparitions télévisées, en 1985, au moment où Jean-Paul Kauffmann, son mari, était otage au Liban. Là encore, elle n'a jamais lâché prise, elle a agi (parfois contre l'avis du Quai d'Orsay) pour assurer sa libération. Elle dit, quand elle évoque cette période, que ce sont ses combats antérieurs qui lui ont permis de résister, de tenir bon, car ses luttes l'ont armée.

Elle ajoute, en évoquant sa jeunesse : « *durant cette deuxième partie du vingtième siècle, on a connu des avancées en cascade. Je suis très heureuse d'avoir vécu cela. On savait que tout était possible. Et ça l'était grâce aux luttes. Aujourd'hui encore, ce sont les luttes collectives qui font avancer la société* ». ■

(1) MFPPF : Mouvement français pour le Planning familial

(2) MLAC : Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception

(3) PMA : Procréation médicalement assistée

## Repères biographiques

Au niveau professionnel, Joëlle Brunerie-Kauffmann a été médecin gynécologue au dispensaire d'Aubervilliers, puis directrice du centre d'orthogénie Antoine-Béclère à Clamart, pendant vingt ans. Elle a milité dans différentes associations (le planning familial, AIDS, le secours populaire) et a été vice-présidente de la LDH.



© Claude Szmulewicz

Portrait réalisé par Véronique Ponvert

# APRÈS LE 31 JANVIER : ENTRE DRIBBLES ET CONTRE-PIEDS

**Nombreux et déterminés, les agents de la Fonction publique ont participé à cette journée d'action avec plus de 150 000 personnes dans la rue pour dire leurs légitimes exigences. Ils n'ont reçu aucun écho favorable à leurs revendications salariales. L'arrivée des DHG dans les établissements n'améliorera pas vraiment les conditions de travail. L'art du dribble est toujours de mise.**

**L**a grève des fonctionnaires le 31/01 et les nombreuses manifestations ont rappelé au gouvernement les attentes d'une fonction publique bien malmenée durant le dernier quinquennat.

Emploi, abrogation de la journée de carence, salaires, nombreux sont les sujets de mécontentement et les revendications. En ouvrant jeudi 7 février les négociations sur les salaires, parcours professionnels et carrières, la ministre de la Fonction publique, Marilyse Lebranchu, a certes pris le contre-pied de la politique de ses prédécesseurs privilégiant l'individualisation et l'indemnitaire aux mesures générales, la mise en concurrence plutôt que le travail en équipe, mais n'a rien acté de concret pour l'immédiat.

Ni annonce d'une possible revalorisation du point d'indice, ni abrogation de la journée de carence, le compte n'y est pas.

## Aucune amélioration

Dans l'Éducation, l'arrivée des DHG dans les établissements, le maintien de toute une série de réformes et d'une gestion souvent autoritaire donnent le sentiment à nos collègues que rien ne s'améliore dans leurs conditions de travail.

L'agenda social présenté par Vincent Peillon lundi 4 février semble plutôt relever de la communication que d'une prise en compte des mesures nécessaires. Sans calendrier précis ni indication sur ses orientations, le ministre



© Clément Martin

a indiqué l'ouverture de trois chantiers (éducation prioritaire, collège, décrochage), d'autres se situant après le débat parlementaire sur la loi de refondation (métiers, évaluation).

Dans le même temps que les discussions, il propose des réunions destinées à élaborer des mesures catégorielles à court terme, insistant sur l'urgence pour les fonctionnaires de catégorie C et les professeurs des écoles. Quand on connaît la faiblesse des sommes allouées au budget dans ce domaine, on peut

deviner quel sera le lot du second degré... Le SNES a redit au ministre notre exigence de mesures immédiates (suppression des ÉCLAIR, retour à des grilles horaires nationales en lycée, maintien des CIO...) et traduit le mécontentement de nos professions ; de même, reçus par le rapporteur à l'Assemblée sur la loi de refondation de l'École, nous avons souligné les insuffisances de la loi, l'opposition forte que susciteraient dans le second degré des amendements à cette dernière refusés par le second degré, notamment sur le bloc école-collège, sur la carte des formations professionnelles, et la décentralisation de l'orientation.

## Interpeller les élus

Donner des suites au 31 janvier en ayant le souci de rassembler largement doit guider notre démarche ; à cette fin, il nous faut multiplier les occasions de débat, illustrer les avancées conquises par l'action syndicale dans les négociations, convaincre que des avancées tant sur la revalorisation que les réformes sont possibles.

Le débat parlementaire sur la loi doit fournir l'occasion d'interpeller les députés et de développer nos propositions, les semaines qui viennent le développement d'actions locales. En s'appuyant sur ce travail de terrain, le SNES entend construire en mars-avril une action nationale qu'il proposera à la FSU. ■

Frédérique Rolet

## 12 FÉVRIER...

La question des rythmes scolaires dans le premier degré révèle des clivages sans doute latents depuis des mois. D'un côté le SNUipp-FSU, après avoir consulté ses sections départementales, appelle les personnels du premier degré à une journée de grève, de manifestations et de rassemblements sur la réforme des rythmes scolaires « telle qu'elle s'engage actuellement sur le terrain », dénonçant « le bricolage qui se dessine aujourd'hui » et en en demandant le report à 2014.

Dans le même temps CGT-Educ'action, FO, Sud-Éducation et la FAEN appellent tous les personnels à la grève ce même jour pour demander le retrait du décret « rythmes scolaires dans le premier degré », mais aussi celui du projet de loi dit de refondation de l'École.

De son côté, l'UNSA expliquant au Conseil Supérieur de l'Éducation du jeudi 7 février que la grève n'est pas le moyen de faire évoluer le système éducatif ne s'associe à aucun de ces deux appels, pas plus que le SGEN-CFDT.

Quant au SNES, lors de la dernière intersyndicale éducation qui s'est tenue avant la journée du 31 janvier, il a fait valoir que le second degré n'était pas directement concerné par le texte sur les rythmes scolaires et que, par ailleurs, il ne pouvait s'associer à un appel à la grève pour le retrait intégral pur et simple du projet de loi de refondation. Il a estimé qu'un bilan sérieux de la journée du 31 devait être tiré et il privilégie la poursuite de son plan d'action que son bureau national du 19 février finalisera.

Roland Hubert

# LOI DE « REFONDATION DE L'ÉCOLE » LE PROJET DEVANT LE PARLEMENT

Après son examen par le Conseil d'État, le projet de loi de « refondation de l'École » présenté au CSE a subi des modifications de forme mais aussi de fond, en particulier sur l'avenir de l'orientation scolaire.

Le projet qui sera présenté au débat au Parlement ne diffère pas sur les objectifs généraux et les grands axes de la « refondation » de celui qui avait été soumis au vote du CSE et du CTM : maintien de la scolarité obligatoire à 16 ans et du principe du collège unique, priorité à l'école primaire et développement de la préscolarisation dès 2 ans, formation initiale des enseignants et CPE avec la création des ESPE, articulation premier degré-second degré, suppression de l'apprentissage junior, introduction d'un « enseignement moral et civique », création d'un service public du numérique et de l'en-

seignement à distance, pouvoir accru des collectivités locales, création du Conseil supérieur des Programmes (CSP) et du Conseil national de l'évaluation du système éducatif. Cependant, les nouvelles rédactions changent notablement certains points importants pour le second degré et ses personnels.

## Tout n'est pas bouclé

Ainsi, pour l'orientation scolaire l'article 23 a été retiré, entraînant le maintien de l'article L331-7 du code de l'éducation. Le projet soumis au vote des parlementaires ne modifie rien en ce qui concerne l'orientation scolaire, ses personnels et ses missions. Tout dépendra maintenant des arbitrages, encore inconnus à ce jour, concernant l'acte III de la décentralisation. La rédaction sur la maîtrise de la définition de la carte des formations professionnelles n'a pas modifié les équilibres initiaux du projet et prévoit donc toujours d'imposer aux Régions de trouver les moyens d'un accord avec l'État. La scolarité obligatoire reste structurée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont la définition et l'évaluation sont renvoyées aux travaux du CSP. Tout en maintenant l'organisation de la scolarité en cycles, les articles 29 et 32 suppriment les actuels cycles des premier et second degrés. Est-ce à dire que le gouvernement n'a pas totalement renoncé à un rapprochement entre ces deux ordres d'enseignement, préparé par l'installation d'un conseil école-collège ? Le SNES a rappelé fermement qu'il s'opposerait à toute tentative d'imposer des dispositifs du type « École du socle », comportant échanges de services ou bivalence. Le projet prévoit également la mise en place de « parcours artistiques et culturels » en partenariat avec les collectivités locales et le ministère de la Culture. La mise en œuvre de ces dispositifs peut être inquiétante car les formulations



utilisées laissent la porte ouverte à une dilution des enseignements artistiques dans ces parcours ou à la globalisation des horaires, comme le propose le rapport remis à la ministre de la Culture (voir encadré).

## Peser dans le débat public

Le lycée reste le grand oublié de ce projet et n'est abordé que dans l'annexe qui n'a pas de valeur réglementaire. L'essentiel de la refondation se jouera donc dans les travaux du CSP et dans la rédaction des décrets et arrêtés après la publication de la loi. Dans l'immédiat, l'enjeu se situe prioritairement dans le débat parlementaire et dans les amendements qui seront proposés par les parlementaires. Il s'agit donc de porter nos attentes et nos exigences auprès des élus et de l'opinion publique afin d'éviter le retour de projets que la concertation a permis d'écarter dans un premier temps. ■

Roland Hubert

## « POUR UN ACCÈS DE TOUS LES JEUNES À L'ART ET À LA CULTURE »

La mission nommée par la ministre de la Culture vient de rendre son rapport.

Il annonce - en lien avec la Loi d'orientation - l'élaboration de parcours artistiques et culturels construits « dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire », et dans le cadre de projets et de contrats territoriaux.

Prétendant s'appuyer sur le rapport de la concertation de cet été (ce qui est faux !), le rapport préconise en outre de « repenser l'organisation hebdomadaire des enseignements obligatoires de musique et arts plastiques au collège. Par exemple, une offre d'assouplissement de l'actuelle organisation offrirait des opportunités comme celle de regroupements d'heures afin que ces enseignements puissent se développer dans un environnement culturel plus riche ».

Assouplissement, regroupement... ces propositions sont inquiétantes si elles conduisent à globaliser ou annualiser les horaires des enseignements artistiques et à ne plus assurer l'obligation scolaire hebdomadaire des deux enseignements. Le SNES a demandé une audience à la DGESCO sur cette question.

## UN UNIFORME POUR LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION ?

Au collège Lucien-Herr d'Altkirch (académie de Strasbourg), une note de service (21/11/2012) de la chef d'établissement impose désormais aux assistants d'éducation le port d'un gilet jaune fluo dans la cour pour être repérés par les élèves. Sans aucune discussion et en refusant le débat lors du dernier conseil d'administration, la direction a décidé unilatéralement le port de cet uniforme aux collègues AED de ce collège. Depuis quand les AED ont besoin d'être affublés de la sorte pour être visibles ?

Ils sont soutenus par l'ensemble de la communauté



éducative de l'établissement mais également des élèves et de leurs parents conscients que ce gilet les ridiculise dans leurs missions. Pour protester, les CPE ont également décidé de porter l'uniforme pour dénoncer ce choix fait dont l'utilité reste à prouver. Comment un chef d'établissement a pu financer ce matériel sans qu'il en soit décidé en CA ! Le SNES demande que la direction revienne sur cette décision qui mécontente l'ensemble des personnels, des parents et des élèves.

Aude Lemoussu

# SALAIRES : CORRIGER L'ERREUR !

**Après la mise en œuvre de plusieurs promesses électorales en matière fiscale, le coup de pouce quoique fort limité donné au SMIC en juillet, le ralliement au traité européen et le choix de l'austérité en matière de dépenses publiques semblent bien avoir reporté changement !**

**L**es décisions gouvernementales opérées dès l'automne enferment la fonction publique, les salaires de ses agents sous la chape de l'austérité. Et d'aucuns proposent que les pensions de retraite suivent le même sort.

Le gouvernement a choisi de poursuivre le gel de la valeur du point d'indice des traitements, engagé depuis près de trois ans. Et les ministères ont reçu consigne du Premier ministre de gager toutes leurs nouvelles dépenses, fussent-elles de masse salariale, sur des réserves constituées au préalable, qu'ils sont, dans le même texte, invités à ne pas dépenser !

## Quatre journées de salaire en moins par mois

Gelé depuis juillet 2010, le point d'indice des traitements n'avait que faiblement évolué depuis plus de 10 ans. Il a ainsi perdu près de 13 % de sa valeur depuis 2000. Compte tenu des prélèvements nouveaux, c'est presque quatre journées de salaire qui manquent chaque mois. Les conséquences pour être connus n'en sont pas moins désastreuses. C'est pour une part importante des personnels des difficultés réelles à vivre quand 20 % des agents, et parmi eux nombre de non-titulaires dont les AED – parfois employés

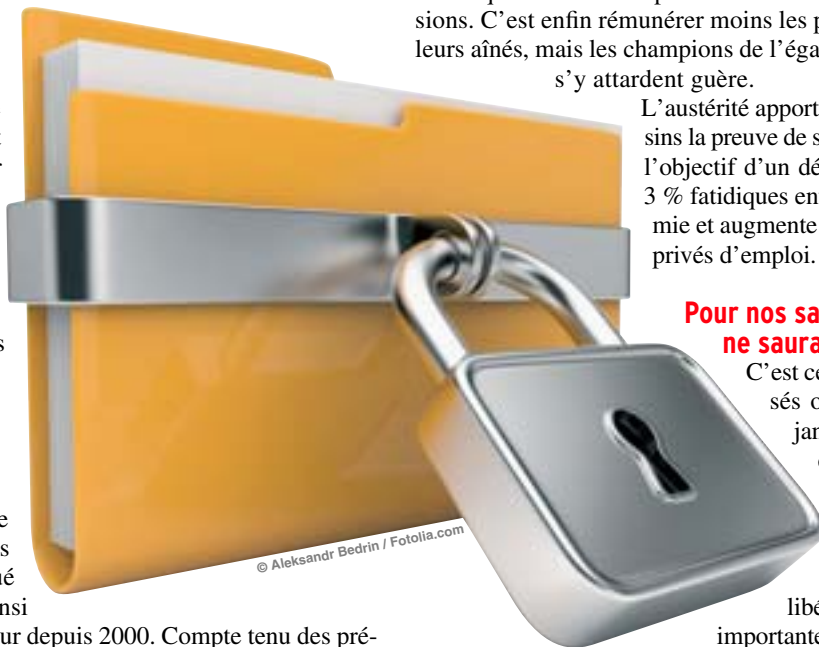
à temps incomplet –, sont rémunérés au SMIC ou juste au-dessus. C'est, pour les métiers qualifiés de la Fonction publique, dont ceux du système éducatif, un manque d'attractivité de plus en plus criant qui menace la capacité du service public à remplir ses missions. C'est enfin rémunérer moins les plus jeunes que ne l'ont été leurs aînés, mais les champions de l'égalité intergénérationnelle ne s'y attendent guère.

L'austérité apporte chaque jour chez nos voisins la preuve de ses méfaits et la poursuite de l'objectif d'un déficit public en dessous des 3 % fatidiques entretient l'atonie de l'économie et augmente le nombre de ceux qui sont privés d'emploi.

## Pour nos salaires, le changement ne saurait attendre

C'est ce que les personnels mobilisés ont porté dans la rue le 31 janvier. C'est ce que la FSU défend dans les négociations salariales qui s'ouvrent. Les ressources de l'État ont été délibérément réduites par les politiques libérales et expliquent une part importante des déficits publics. Partager mieux les richesses, voilà une exigence de changement portée il y a peu par le mouvement social. Cela passe par une ambitieuse réforme fiscale, qui dégagerait les moyens de rémunérer les qualifications et le travail des personnels de la Fonction publique. ■

Anne Féray



© Aleksandr Bedrin / Fotolia.com

## AUDIENCE AU MINISTÈRE : OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS SALARIALES

Le 7 février, la ministre a réuni les fédérations de la Fonction publique pour présenter « calendrier et méthodes » de la négociation salariale. Les pistes de travail avancées prennent en compte le point de vue exprimé par les syndicats au cours des rencontres précédentes : travail sur les grilles, réduction de l'individualisation des rémunérations, par exemple. En rupture avec la politique conduite par les ministres de droite, la politique indemnitaire devrait être revue avec la limitation à quelques situations exceptionnelles de la rémunération de la performance. En revanche, la ministre estime « que la trajectoire des finances publiques » ne permet aucune évolution du point d'indice en 2013, et fait de la catégorie C son chantier prioritaire. Pourtant, année après année, les politiques salariales construites sur cette priorité ont conduit à ce que ces personnels perdent toute perspective de carrière, tandis que les fonctions qualifiées perdaient toute attractivité salariale.

Quant à la réponse attendue sur le jour de carence, elle est reportée à la publication d'un rapport et nécessiterait une concertation avec les syndicats. Un point de vue que la FSU a fortement contesté.



© Fotolia.com / Mopic

# DÉGRADATIONS EN RAFALE

**Le ministère a lancé, depuis quelques semaines, une grande campagne publicitaire pour le recrutement de plus de 20 000 enseignants du second degré et CPE. Mais il a oublié une question : pourquoi les étudiants ne veulent-ils pas devenir enseignant ou CPE actuellement ?**

La dévalorisation de nos métiers ne fait de doute pour personne. Alors que d'autres corps de la Fonction publique ont bénéficié de mesures catégorielles, les enseignants du second degré et les CPE en ont été écartés. Il en est ainsi du temps de travail comme des rémunérations. Pourtant, la charge de travail de tous s'est alourdie et les conditions de travail se sont nettement dégradées depuis une vingtaine d'années.

## Temps de travail

Tous les corps de la Fonction publique ont vu la durée légale de leur temps de service diminuer d'environ 20 % depuis 1950 (cf. graphique ci-dessous). Les évolutions successives ont eu lieu au gré des avancées portant

sur la durée légale du travail en droit privé ou bien de l'évolution des rythmes scolaires pour le premier degré. La référence fixée en 1950 pour le corps des certifiés a permis l'alignement pour tous les enseignants du second degré, mais cette référence n'a pas été abaissée alors que le nombre de classes à prendre en charge n'a cessé d'augmenter, du fait de la diminution des horaires disciplinaires, au collège comme au lycée.

## Rémunération

Pour les corps enseignants et CPE, la revalorisation de 1989 a permis une accélération des rythmes d'avancement en début de carrières, au détriment du temps passé dans la fin de carrière en classe normale, et a permis l'accès, via la

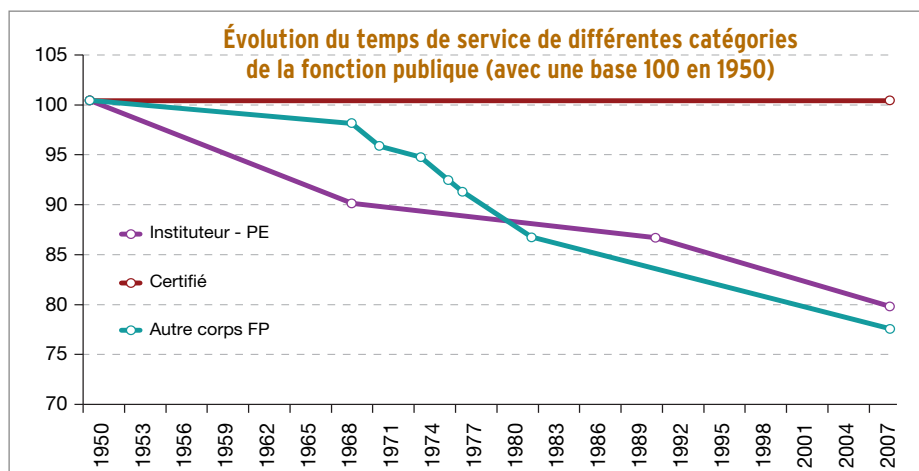
création de la hors-classe, à des indices de fin de carrière plus élevés. L'érosion de la valeur du point d'indice en a réduit les effets, d'autant que l'accès de tous aux indices de fin de carrière n'est pas réalisé et fait l'objet d'une bataille constante. Comme le montre le graphique ci-dessous, le traitement indiciaire brut de début de carrière, en euros constants, des certifiés et professeurs des écoles (PE) a progressé de 10 % par rapport à celui des certifiés et instituteurs de 1983, là où celui de la fin de carrière accessible à tous (11<sup>e</sup> échelon) a diminué de 15 % pour les certifiés et augmenté de 10 % pour les instituteurs devenus PE.

## Conditions de travail

Le nombre d'élèves par classe comme le nombre de classes à prendre en charge ne cessent d'augmenter ; toutes les réformes mises en œuvre ces dernières années l'ont été contre l'avis des personnels ; les injonctions hiérarchiques sont de plus en plus en contradiction avec nos missions. Dans le même temps, les enseignants subissent de plus en plus de pressions pour accepter des heures supplémentaires. Le nombre de postes à cheval sur plusieurs établissements ne cesse d'augmenter.

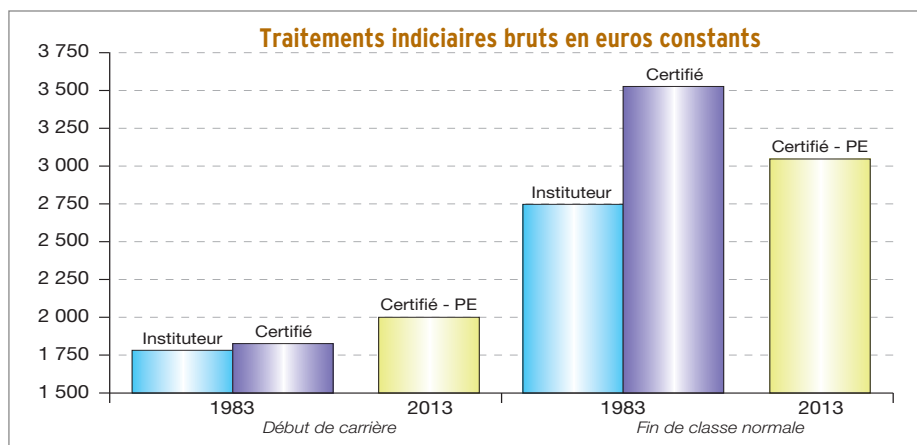
Il est temps que le ministre comprenne que des mesures doivent être mises en œuvre pour améliorer l'attractivité de nos métiers. Elles doivent porter tant sur les rémunérations que sur les conditions de travail. ■

Xavier Marand



# REVALORISER, VITE !

Dénigrés tout au long du quinquennat précédent, dévalorisés au niveau salarial, dégradés du point de vue des conditions de travail, nos métiers ne sont plus attractifs. Le ministère doit prendre la mesure de cette dévalorisation et entendre le SNES sur les réformes qu'il doit engager dès maintenant, puis dans le cadre d'un vaste plan, pour rendre attractifs nos métiers. Respecter la lettre et l'esprit des décrets de 1950, permettre à tous les personnels au 11<sup>e</sup> échelon d'accéder à la hors-classe, réduire le nombre d'heures supplémentaires à attribuer dans les répartitions de DGH, diminuer le nombre de postes à cheval sur plusieurs établissements aux seules situations qui l'exigent (disciplines à faibles effectifs par exemple), diminuer le nombre d'élèves à charge pour les CPE et les CO-Psy en particulier, sont des mesures que le ministre peut mettre en place dès la rentrée prochaine.



Il doit ensuite impérativement ouvrir des discussions et proposer un plan pour la revalorisation de nos carrières, la réduction de notre

temps de service devant élèves et la réduction de notre charge de travail. ■

Xavier Marand

# UN COLLOQUE PLEIN DE PROMESSES

Plus de 200 psychologues se sont réunis les 30 et 31 janvier, à l'appel des syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNPES-PJJ, SNUTEFI, SNEPAP) pour échanger sur l'exercice de leur métier.

Quel que soit leur champ d'exercice, les psychologues sont confrontés à la volonté des directions de leur imposer une vision réductrice de leur fonction. Malmenés par des politiques qui veulent enrôler la subjectivité des individus, ils sont doublement interpellés en tant que psychologues. Censés utiliser la psychologie pour contribuer à mieux adapter les personnes aux nouvelles formes d'organisation du travail, et les jeunes aux nouvelles normes de l'École, ils sont concernés en tant que professionnels, eux-mêmes mis à mal, par le « *new management* ». Comme pour les autres salariés, la question cruciale de la qualité du travail se pose.

Comment assurer la confidentialité des entretiens quand on doit recevoir dans des bureaux sans porte ou sur des plateformes? Comment s'opposer aux prescriptions qui imposent le renseignement de dossiers numériques sur les personnes rencontrées? Comment contester les guides de « bonnes pratiques »? Comment récuser des modalités d'organisation du travail qui imposent l'interchangeabilité des personnels quelle que soit leur qualification? Comment rompre l'isolement et résister lorsque l'on est soi-même précaire? Toutes ces questions ont été débattues dans les ateliers et ont montré la communauté



des attaques et la difficulté du travail en équipe.

## Attaque en règle

Yves Clot et Danièle Linhart ont montré combien les règles du métier, inscrites dans une histoire et un genre professionnel, étaient attaquées par les règles gestionnaires tentant d'imposer un seul critère d'appréciation de la qualité du travail, en dehors du réel. Florence Savournin a développé comment, dans l'École, l'offensive d'individualisation et de médicalisation des difficultés scolaires empêche tout questionnement sur les troubles. Pour Marie-Jean Sauret l'éradication des symptômes au profit des procédures de gestion et de contrôle constitue bien une attaque en règle contre les cliniciens mais aussi contre les usagers. Pour recréer du collectif et poursuivre le débat, les participants ont souhaité la mise en place de groupes académiques interchamps. Il s'agit bien d'être ainsi plus forts, avec nos syndicats, avec la FSU, pour faire prendre en compte notre conception du métier de psychologue. ■

Catherine Remermier



© DR

## CONTRE LA DÉCENTRALISATION DES CIO ET DES PERSONNELS RASSEMBLEMENT NATIONAL À PARIS LE 8 FÉVRIER

Après des mois de discussions et d'actions des personnels à l'initiative du SNES, le projet de loi de refondation de l'École ne modifie plus l'article L. 331-7 du Code de l'éducation mais ne prévoit aucune programmation de moyens pour l'orientation scolaire. Il renvoie totalement l'avenir de cette mission et des personnels à la loi de décentralisation, dont on ne connaît toujours pas la version stabilisée du projet. Il est indispensable de peser dans ce débat pour empêcher que le seul réseau public national d'orientation existant soit cédé gratuitement aux Régions. Celles-ci n'auront pour toutes contraintes que la conservation d'un « CIO » par département. Avec des missions régionales, une composition à géométrie variable, des modalités de fonctionnement diverses, comment oser dire que les CIO seront préservés? Les personnels administratifs, sur lesquels le fonctionnement du CIO repose en grande par-

tie, seraient transférés aux Régions. Lors d'une interview récente, François Bonneau pour l'ARF (Association des Régions de France) réclame entre 20 et 40 % des postes de CO-Psy pour une mise à disposition! Les CIO ont des missions qu'il faut préserver au sein de l'Éducation nationale. Ils sont une ressource essentielle pour l'élaboration des projets et la

réflexion des équipes. La nomination des CO-Psy dans les établissements scolaires et le transfert des CIO feraient disparaître tout cela, fragilisant et isolant les personnels, sans régler aucunement le problème des effectifs. À l'appel du SNESFSU, de la CGT Educ'action, de Sud Éducation, du SNASUB-FSU, CO-Psy, DCIO et personnels administratifs se rassembleront le 8 février pour exiger auprès de Marylise Lebranchu, qui recevra l'intersyndicale au cours de l'après-midi, l'abandon de ces projets inacceptables. **Marie-Agnès Monnier**



© DR

# ACCORD INTERPROFESSIONNEL

**Au terme de trois mois de négociations, trois organisations syndicales et le patronat ont abouti à un Accord National Interprofessionnel intitulé « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés ». Présenté comme une avancée historique, il s'inscrit dans une logique de récession.**

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, dit de « sécurisation de l'emploi », est paradoxalement considéré comme un accord « majoritaire » alors qu'il n'a été signé que par trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et CGC) représentant une minorité de syndicats et de salariés<sup>(1)</sup>. On comprend dès lors l'empressement de certains à vouloir conclure un tel accord avant que de nouvelles règles de représentativité s'appliquent.

Bien que l'accord ait été présenté dans les médias comme étant équilibré ou « gagnant-gagnant », c'est le patronat qui sort victorieux avec un texte qui consacre, sans la nommer, une plus grande « flexibilité » du travail et qui lui garantit une plus grande sécurité juridique des plans sociaux. Ainsi, il suffirait d'un accord majoritaire dans l'entreprise pour imposer, en cas de mauvaise conjoncture, une baisse de salaire et une modulation du temps de travail en échange du « maintien de l'emploi » : tout salarié récalcitrant serait licencié pour motif économique mais l'employeur serait exonéré des obligations légales et conventionnelles attachées au licenciement économique. Le contrat de travail ne serait donc plus protecteur face à un accord collectif d'entreprise défavorable au salarié. Les délais de contestation des licenciements seraient raccourcis et l'accès au juge prud'homal limité dans le temps.



© Serge Niens/Focolla.fr

## Gagnant-perdant ?

Certes, les salariés gagnent de « nouveaux droits » mais ils sont souvent limités. Ainsi, la majoration de cotisation pour les contrats courts ne concernerait que les CDD de moins de trois mois et pourrait aisément être contournée, avec notamment les « contrats d'intérim ». Les droits rechargeables pour les chômeurs donneraient lieu à des redéploiements internes puisqu'ils ne doivent pas « aggraver le déséquilibre financier du régime d'assurance chômage ». La généralisation de la complémentaire santé est renvoyée aux accords de branches, puis d'entreprises : elle ne serait garantie qu'en 2016 avec un panier de soins limité, financé

à 50 % par les salariés eux-mêmes. L'entrée de salariés avec voix délibérative dans les CA ne concernerait que les entreprises de plus de 5 000 salariés.

En échange de quelques avancées pour les salariés, cet accord s'inscrit dans une logique récessive qui facilite les licenciements et les baisses de salaires au lieu de relancer l'économie en satisfaisant les besoins sociaux. Un choix absurde et dangereux qu'il convient de combattre. ■

Monique Daune

(1) Ils n'ont rassemblé que 38,7 % des voix aux dernières élections prud'homales.

# COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS

**L'accord national interprofessionnel prévoit, dans son article 1, la « généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé » à tous les salariés du privé. Cette mesure, à première vue positive, est grosse de risque pour l'accès aux soins pour tous.**

**A**priori, l'article 1 de l'accord constitue une avancée indéniable pour tous ceux qui n'ont pas aujourd'hui de complémentaire santé et renoncent aux soins. Mais la mesure suscite dans le même temps bien des interrogations.

D'abord, elle ne résout pas les inégalités de traitement entre les personnes. Ainsi, étant hors champ de l'accord, les étudiants, les retraités, les chômeurs, les salariés relevant de l'économie sociale et solidaire devront continuer de se financer une complémentaire de manière individuelle sans aucune aide fiscale. Les fonctionnaires, attachés à un modèle mutualiste solidaire et librement consenti, pâtissent quant à eux d'une faible (voire inexistante dans l'Édu-

cation nationale) participation de leurs employeurs.

En créant un lien direct entre le contrat de travail et l'accès à une complémentaire santé obligatoire, non seulement la mesure écarte de fait des millions de personnes mais elle entraîne *ipso facto* la perte de cette couverture obligatoire dans de nombreux cas (départ à la retraite, perte d'emploi, divorce...).

## L'assurance maladie obligatoire en danger

Plus généralement, cette mesure pose clairement la question de la place de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et de l'assurance maladie complémentaire (AMC) dans notre système de protection sociale. Passer d'une « AMO pour

tous » à une « AMC pour tous » risque fort de priver l'AMO des ressources nécessaires et d'alléger le panier de soins remboursés dans ce cadre pour transférer le reste vers les complémentaires, légitimant ce faisant le développement des dépassements d'honoraires dont la solvabilité est justement créée par les contrats de groupe (subventionnés par nos impôts). Enfin, les organismes complémentaires étant très hétérogènes entre eux, ce sont les instituts de prévoyance et les grandes assurances qui risquent de tirer leur épingle du jeu, le modèle de solidarité intercatégoriel et intergénérationnel porté par les mutuelles comme la MGEN étant fortement fragilisé. ■

Monique Daune

# PLANS SOCIAUX INVERSER LA TENDANCE

**La France a perdu plus d'un millier d'usines depuis trois ans. Les fermetures de site ont augmenté de 42 % en 2012. Le 29 janvier, les salariés de Goodyear, Sanofi, Virgin, PSA, Candia, Air France, Samsonite, Crédit agricole... ont manifesté pour sauver leurs emplois.**

**A**près les 11 200 postes de PSA, les 7 500 de Renault, Goodyear promet, sous forme de chantage, la fermeture de son site d'Amiens (1 173 emplois directs). Bien sombres sont les perspectives. Selon l'INSEE, le taux de chômage pourrait atteindre 10,9 % en juin 2013, l'un des niveaux les plus élevés jamais atteints dans notre pays depuis 1975. Comment inverser le cours de ce cataclysme ?

La meilleure politique de l'emploi reste l'activité. Or, la France et l'Europe s'enfoncent dans la récession. L'INSEE prévoit une croissance de 0,1 % pour le premier semestre 2013 ; bien que revue à la baisse à 0,8 % sur l'année, la prévision du gouvernement sera donc difficile à atteindre. Selon l'OFCE, avec une croissance en dessous de 1,5 %, l'emploi diminue. Un point au-delà ou en deçà augmente ou diminue de 250 000 le nombre d'emplois en un an. Les mesures prises –

contrat d'avenir, contrat génération, baisse du coût du travail – abaisseraient au mieux le seuil de création d'emplois de 1,5 % à 1,3 %. Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pourrait en 2018 permettre de créer environ 150 000 emplois, faire baisser le taux de chômage de 0,6 point et générer un gain de croissance de 0,1 point de PIB en 2018, soit un bien piètre résultat au regard des graves enjeux sociaux actuels.

## Impulser des mobilisations

Relancer l'activité, c'est prendre le contrepied des politiques d'austérité, qui, conjuguées au niveau européen, enfoncent nos pays dans la crise et nourrissent l'explosion du chômage. Dans le contexte actuel de récession économique, vouloir ramener le déficit budgétaire à 3 % puis à l'équilibre en un temps record constitue une grave erreur. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar ne



© Clément Martin

signifie nullement la fin de la crise, mais conduira l'euro à jouer à nouveau contre l'emploi, pendant que le pouvoir d'achat à la baisse raréfie la demande, une tendance qui sera encore aggravée par « l'accord historique » du 11 janvier.

C'est en impulsant les mobilisations unitaires des salariés, du privé et du public, qu'il deviendra possible de faire reculer les politiques d'austérité qui tuent l'emploi. ■

Josiane Dragoni

# VERS L'ÉGALITÉ... RÉSOLUMENT !

**Un texte de protocole d'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique est actuellement soumis à l'appréciation des organisations syndicales. Le bureau national de la FSU, à la quasi-unanimité, a décidé de le signer.**

**P**ourtant favorisée par les textes, l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être effective, y compris dans la Fonction publique. Les négociations conduites ces derniers mois devaient donc élaborer ces outils nécessaires pour « progresser résolument vers l'égalité réelle ».

Le texte propose tout d'abord une « démarche intégrée ». Il s'agit de faire en sorte que la question de l'égalité soit abordée pour éclairer les différents dossiers : ceux des rémunérations, des retraites, des carrières, de l'ac-

tion sociale pour n'en citer que quelques-uns. En premier lieu, les instances de concertation devront en être saisies : les comités techniques, en examinant chaque année un rapport de situation comparée et en élaborant des plans d'action. Dans leurs travaux, les CAP et CCP devront respecter le principe d'égalité, notamment pour l'examen des avancements et des promotions. Les organisations syndicales s'engagent à rechercher une répartition équilibrée des deux sexes dans leurs délégations. La dimension des ré-

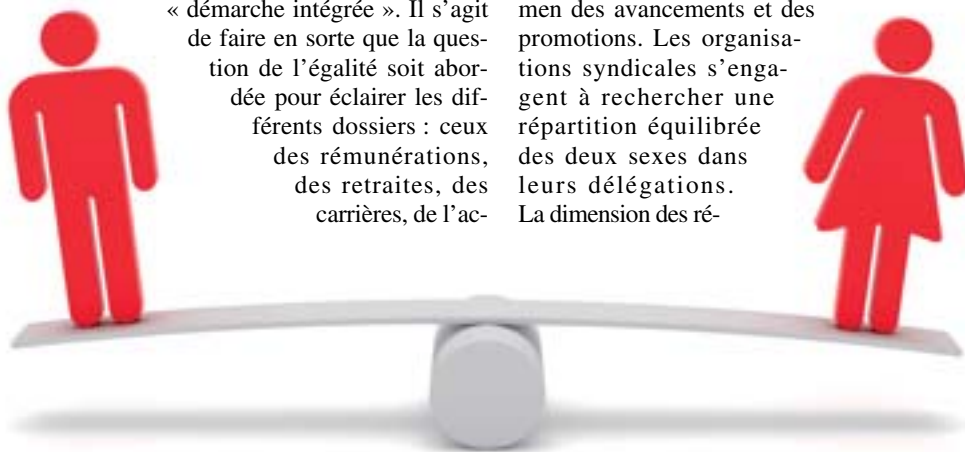
munérations n'est pas absente puisqu'un travail doit être conduit sur les politiques indemnitaires et la situation des filières fortement féminisées sera examinée.

## Faire bouger les choses

La prévention des violences faites aux femmes et du harcèlement, la lutte contre les stéréotypes seront des dimensions obligatoires de la formation et devront faire l'objet de sensibilisation.

La question des moyens n'est pas abordée dans le présent texte, mais l'engagement du gouvernement, et surtout la capacité du syndicalisme à faire vivre ces orientations, obligeront à en traiter dans les différents dossiers. De la même façon, les contradictions qui ne manqueront pas d'apparaître entre les logiques de GRH et l'exigence d'égalité émergeront plus facilement. De quoi faire bouger les choses, si les élus du SNES et de la FSU s'approprient ces outils. ■

Anne Féray



© Tim/Fotolia.fr

# RÉFÉRENTIEL PROF

**Après la première réunion sur les référentiels enseignants et CPE provoquée par le MEN, le SNES a envoyé un courrier donnant son appréciation globale des textes et sa contestation du statut de ces textes.**

Une deuxième séance s'est tenue en présence des organisations syndicales le 24 janvier ; les nouveaux textes proposés ont été allégés, restructurés et un référentiel commun à tous les professeurs et personnels d'éducation est complété par un référentiel de professeurs et professeurs documentalistes, et un référentiel CPE. Les remarques du SNES, en partie entendues. Une circulaire d'accompagnement devrait notamment préciser l'usage de ces textes destinés à « éclairer l'élaboration des maquettes de masters MEEF<sup>(1)</sup> » et affirmer la progressivité de la formation, tout n'étant pas acquis au moment de la titularisation des futurs enseignants et CPE, mais s'inscrivant dans un processus.

## Usage abusif de la notion de compétences

En dépit des avancées dues à nos interventions, demeurent un usage abusif de la notion de compétences et un découpage en items inapte à rendre compte de la complexité du métier. La question de la transmission des valeurs de la République qu'il s'agit de « faire partager » pose de lourds problèmes éducatifs. Enfin, ces textes présentent toujours une ambiguïté : s'ils peuvent avoir un sens dans le cadre de la formation, ils ne doivent en aucun cas devenir un outil pour l'évaluation des personnels enseignants et CPE. La complexité du métier en partie rendue à travers les circulaires de mission est irréductible à un découpage stérile en une multiplicité d'items. ■

Frédérique Rolet

(1) Métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation

## CPE : SON RÔLE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE RECONNU

Les deux premiers projets ministériels de référentiel relatifs aux CPE ont révélé en quoi la réorientation de la fonction était déjà en œuvre au ministère, révélant une fois de plus la méconnaissance du métier et la mise à mal des textes réglementaires.

En particulier, des axes de réorientation radicale instaurent une hiérarchie intermédiaire, le CPE devenant « le conseiller du chef d'établissement » et « le chef d'un service de vie scolaire » évaluateur des AED. Son rôle dans le parcours d'apprentissage des élèves n'y était pas oublié, mais c'est l'enseignant qui en devenait maître d'œuvre. Ce glissement des missions et ce décentrage professionnel sont rejetés par les personnels. Grâce à la détermination du SNES, la quatrième version du texte a intégré un grand nombre de modifications.

Les principaux items sont désormais : « Conseiller de l'ensemble de la communauté éducative et animateur de la politique éducative », accompagnateur « du parcours de formation des élèves », animateur « de l'équipe de vie scolaire ». Bien évidemment le SNES a insisté pour que ce référentiel ne soit pas un livret personnel de compétences du stagiaire. Alors qu'a été confirmée l'ouverture prochaine de discussions sur les circulaires de missions des enseignants et CPE, cette avancée sera un point d'appui important pour la catégorie.

Valérie Héraud



© Fotilia.com / Rudie

## ADMISSIBILITÉ CAPES : DÉJÀ 257 POSTES PERDUS !



© Clément Martin

*Les résultats des écrits des concours externes 2013 hors agrégation sont alarmants, des mesures urgentes s'imposent.*

Lettres classiques, allemand, éducation musicale, arts appliqués, sciences industrielles de l'ingénieur ont déjà moins d'admissibles que de postes ouverts aux concours. Avec 1,1 admissible par poste en lettres modernes et en maths, 1,2 en anglais, il est quasi certain que tous les postes ne seront pas pourvus après les oraux d'admission.

Ce sont autant de départs à la retraite non compensés. L'utilisation d'étudiants admissibles aux concours anticipés est la piètre

solution du ministère pour sauver la rentrée et les EAP sont censés lutter contre la crise de recrutement.

### Pour des mesures à la hauteur de l'ambition

Le SNES exige l'ouverture de listes complémentaires, le transfert des postes perdus à l'externe vers l'interne et le troisième concours, afin de recruter les personnels nécessaires pour la rentrée 2013. Pour sécuriser les sessions suivantes, aides d'urgence et prérecrutements massifs et à tous les niveaux sont indispensables.

Caroline Lechevallier

## CONGRÈS FSU

# UN MOMENT FORT DE LA RÉFLEXION SYNDICALE

**Ce congrès se tiendra à Poitiers du 11 au 15 février dans un contexte qui est celui d'un changement de gouvernement ; après la défaite de Nicolas Sarkozy, défaite que nous avons clairement souhaitée.**

Cette dernière période est à la fois marquée par des avancées incontestables (60 000 créations d'emploi, retrait du décret sur l'évaluation des enseignants, un

nouveau dialogue social), mais aussi des blocages et des mesures plus que contestables : pas de perspectives d'amélioration des conditions de travail et d'emplois, une crise des recrutements dans le second degré qui n'est pas maîtrisée parce qu'elle nécessite en particulier une revalorisation de nos métiers, un projet de loi aux conséquences incertaines et qui est loin de donner un nouveau souffle au système éducatif, et en particulier au second degré.

### Ne pas oublier le second degré

Le SNES dans ce congrès continuera de défendre une démarche authentiquement syndicale qui prend acte des progrès, mais qui en même temps reste déterminée et offensive pour obtenir une amélioration programmée du second degré et de la situation de personnels. Sans contester la priorité donnée à l'enseignement primaire où se créent les difficultés empêchant nombre d'élèves de pouvoir suivre une scolarité réussie dans le second degré, la situation

dans les collèges et les lycées ne peut rester en l'état. Cela impose des mesures immédiates qui soient véritablement perceptibles dans les établissements du second degré. Le travail empêché par la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, le poids d'un autoritarisme tatillon qui trop souvent refuse d'accepter que ce mode de « gouvernance » doit changer, l'absence de perspectives en matière de salaire, tout cela doit déboucher sur des mesures immédiates.

Le congrès de la FSU devra aussi réfléchir sur la situation d'un syndicalisme français affaibli, morcelé et paralysé par ses divisions, et de l'avenir de notre Fédération. La nécessité de construire des collaborations avec d'autres, en particulier la CGT, ne fait pas de doute, ne serait-ce que pour permettre à ceux qui font confiance à la FSU et au SNES de pouvoir peser sur les débats dont nous sommes aujourd'hui exclus, comme par exemple les retraites, la politique économique et sociale, la protection sociale. ■ Daniel Robin



## PERTE D'AUTONOMIE : UNE LOI POUR FIN 2013 ?

**Si l'on peut se féliciter de l'engagement du président de la République à faire voter une loi sur la perte d'autonomie, le choix gouvernemental de l'austérité budgétaire risque de réduire à portion congrue les avancées affichées.**

Le président de la République a promis, le 25 janvier 2013, une loi sur la mal-nommée « dépendance » pour fin 2013 et a annoncé, pour ce faire, « une grande concertation avec les associations ». Sur la question des financements il a précisé : « nous avons des finances publiques dans un état difficile, des déficits qu'il nous faut absorber, une dette qu'il convient de maîtriser. [...] Comment imaginer que nous pourrions d'un seul coup trouver les euros que nous cherchons ailleurs pour financer la dépendance ? ». Ses propositions sont « le partage entre la solidarité nécessaire [...] et la responsabilité individuelle, personne indispensable ».

Sur ce dossier, il y a urgence : les aidants familiaux s'épuisent, les pensions des personnes âgées ne permettent pas d'accéder aux services qui leur conviendraient, les prix des EHPAD sont très élevés au regard de la qualité des services rendus, les départements qui supportent 70 % de l'APA sont exsangues...

On ne peut donc, dans un premier temps, que se féliciter de l'annonce par François Hollande d'une loi sur la perte d'autonomie, mais les hypothèses de financement sont fort inquiétantes.

On mesure, une fois de plus, les conséquences néfastes du choix politique de l'austérité budgétaire qui contraint dangereusement les

dépenses publiques, tandis que les entreprises sont favorisées. Le refus d'une véritable réforme fiscale plus juste pour abonder les financements pèse lourd également.

### Une question sociale majeure

Rappelons nos mandats syndicaux : le SNES défend le droit universel à la compensation de la perte d'autonomie et du handicap inné ou acquis – que le Président distingue du dossier –, droit pris en charge par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale.

La prise en charge de la perte d'autonomie est une question sociale majeure qui pose des problèmes de financement, d'emplois et de formation.

Michèle Delaunay envisage l'encadrement des tarifs des EHPAD, provoquant ainsi la levée de boucliers des sociétés exploitant ces établissements et de leurs actionnaires. Quel sera l'arbitrage ?

Il importe que la FSU, membre du Conseil supérieur de la protection sociale, soit consultée. Il importe que la concertation promise soit menée démocratiquement. Il importe que l'ensemble des syndiqués se fasse entendre sur cette question, enjeu d'un choix de société. ■

Marylène Cahouet

Livre



Annette Wieviorka, directeur de recherches au CNRS développe dans *L'ère du témoin* les relations entre le témoignage et l'histoire en distinguant trois phases dans l'histoire du témoignage. Durant les premières années d'après-guerre, les témoins veulent rappeler ce qui s'est passé, mais ne sont guère entendus. À partir du procès Eichmann, les témoignages sont au contraire sollicités, dans une perspective judiciaire. Enfin, à l'ère du témoin, le témoignage relève d'un véritable impératif social et non plus d'une nécessité intérieure. Elle plaide néanmoins pour une écriture de l'histoire lucide, afin que coexistent témoignages et œuvres historiques.

Citation

« Le témoignage de survivants est un des moyens pédagogiques les plus propices à l'implication personnelle des élèves qui se trouvent face à un être humain, un protagoniste des années sombres. Toutefois, l'approche exige une réflexion préalable des enseignants et surtout une préparation adéquate. »  
Conseil de l'Europe

Date

2001

Le Conseil de l'Europe est à l'initiative de la mise en place de la « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité ». Il inclut dans cette journée toutes les victimes (Juifs, Roms et Sintis, homosexuels, résistants, témoins de Jéhovah...).

TÉMOIGNER EN CLASSE

# “On ne vit pas après Auschwitz, on vit avec Auschwitz”

Il vient confirmer le sens de la leçon ou alors, placé en début de cours, éveiller l'intérêt des élèves pour un fait historique, le témoignage occupe une place importante dans de nombreux projets pédagogiques.

**N**ous sommes « à l'ère du témoin » écrit Annette Wieviorka, qui considère que le témoignage historique relève « d'un véritable impératif social et non plus d'une nécessité intérieure ». Elle montre que, pour leurs auteurs, « témoigner est un acte de résistance ». Ida Grinspan, déportée à l'âge de 14 ans à Auschwitz, revendique ce militantisme. « Je n'oublie pas que j'ai reçu une mission sacrée. Je vois les femmes qui me l'ont confiée, en partant pour le Revier, antichambre de la mort : “Si vous rentrez, il faudra leur dire. Ils ne vous croiront pas, mais il faudra leur dire”. »

## Au-delà de la Shoah

Militante infatigable de la mémoire, à 84 ans, elle parcourt la France sans relâche pour parler aux jeunes et à leurs enseignants, dans les établissements scolaires, du sens de son engagement et de l'actualité des valeurs de Shoah. Car « comprendre la Shoah, c'est aussi lutter contre toutes formes

de discrimination et d'intolérance, c'est reconnaître que l'autre doit être doublement respecté dans sa différence ». Et les mots sont forts. « On ne vit pas après Auschwitz, on vit avec » glace la salle. Elle relate son arrestation, sa déportation puis la libération. Le discours captif, impressionne les élèves. Le témoignage mêle horreur et drames mais aussi anecdotes plus légères – « comme les soldats américains étaient beaux ! » – dévoilant une période sombre de sa vie qu'elle aurait pu taire.

## La portée du témoignage

Quel intérêt à faire venir un témoin en classe ? S'agit-il de confronter les élèves aux sources orales de l'Histoire, d'en faire des « témoins des témoins » ? S'agit-il seulement de les motiver ? Beaucoup de ceux qui ont travaillé avec des témoins soulignent l'impact très fort, l'intérêt, la motivation des élèves. L'enseignant va pourtant jouer le rôle difficile de perturbateur dans le



© Claude Szmulévitz

désir légitime de l'élève d'adopter l'histoire de son interlocuteur comme la Vérité. Le témoignage ne rend pas compte des faits mais du vécu des faits. Il est important que les élèves le sachent et l'intègrent dans leur réflexion sur le sens et l'apport du témoignage. Il peut dès lors être demandé aux élèves de réfléchir librement sur ce qui est important, d'exprimer leur ressenti et pour aller ensuite vers une historisation. Il ne s'agit pas de réduire la valeur du témoignage mais de dépasser l'émotion, tout en la prenant en considération. Analyser la validité d'un témoignage, son intérêt, ce qu'on peut y trouver et ce qu'on n'y trouve pas reste toujours fructueux. ■



MON OPINION

## “Une vision différente mais complémentaire”

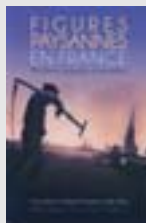
Paul, élève de Première S, lycée du Haut-Val-de-Sèvre, Saint-Maixent-l'École (79)

« Avant cette rencontre, j'avais vaguement entendu parler de l'histoire d'Ida Grinspan, je pensais que son témoignage allait être très dur à entendre car il témoignait des camps de concentration, mais l'impression que j'ai ressentie a été différente. En effet, la façon dont elle raconte ce qu'elle a vécu est très naturelle, donc je n'ai pas ressenti de pitié. Parmi toutes les anecdotes dont elle nous a fait part, certaines m'ont particulièrement marqué. Elle nous a raconté que pendant le trajet entre Paris et Auschwitz, tous les déportés devaient faire leurs besoins dans un seau qui était placé au milieu du wagon et que l'odeur était insupportable. À ce moment-là, Ida s'est dit que rien ne serait pire que cela. Elle ne savait pas alors que ce détail serait insignifiant par rapport à ce qu'elle allait endurer par la suite. Ce

témoignage, si émouvant, touchant et riche en précisions m'a ouvert les yeux sur des détails que j'ignorais, sur la façon dont étaient traités les déportés. Cette rencontre nous a apporté un témoignage vivant des camps de concentration. Écouter une personne encore en vie donne une vision différente de celle d'un professeur ou d'un reportage à la télévision. Son point de vue est réel, elle a vécu ce qu'elle raconte. Le discours d'Ida Grinspan n'a pas particulièrement changé ma vision de cette période de l'Histoire, mais les événements de la déportation sont maintenant plus précis pour moi. Selon moi, recourir à ce genre de témoignage est positif pour le cours d'histoire et pour la compréhension des élèves des événements historiques car un témoignage vivant est bien plus explicite qu'un cours théorique. » ■

Rubrique réalisée par Thierry Pétraut

Livre



**Figures paysannes**

Au moment où les paysans ne constituent plus que 3 % de la population active en France, et s'interrogent sur leur avenir,

cet ouvrage collectif associant notamment plusieurs collègues historiens, met en lumière la pluralité des figures paysannes à travers constantes, évolutions et diversités depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Quatorze contributions, très documentées et illustrées, éclairent successivement le traitement pédagogique (notamment en classe de Seconde) et historiographique de la question paysanne, les oscillations des paysans en politique, d'abord dans les rapports du monde rural face à la République, puis à travers les luttes contemporaines (Larzac notamment), une interrogation enfin de représentations parcourant les mémoires et les expressions artistiques - notamment cinématographiques, littéraires et plastiques - sur le monde paysan. Un ensemble instructif et passionnant qui éclaire aussi le présent. **Ph. L.**

• *Figures paysannes en France - mythes, regards et sociétés*, Yann Chanoir, Céline Piot (coordonnateurs), Éd. d'Albret, 2012, 334 p.

Énergies

**Retour au charbon !**

L'Agence internationale de l'énergie alerte : le charbon, énergie la plus polluante en gaz à effet de serre, représente près de 50 % de l'augmentation de la demande d'énergie au cours des dix dernières années. Il devrait dépasser d'ici dix ans le pétrole comme principale source d'énergie de la planète. Principaux consommateurs de cette énergie bon marché et abondante : la Chine, l'Inde, mais aussi de plus en plus l'Europe.

Élections

**La CGT en tête dans les TPE**

Elle a obtenu 29 % des voix devant la CFDT (19 %), FO (15 %), l'UNSA (7 %). La participation a été de 10 % dans un secteur (les moins de onze salariés) où la syndicalisation est quasi nulle. Le résultat, agrégé à ceux des autres secteurs, va compter pour définir en 2013 la liste des syndicats représentatifs au niveau national et dans les branches. Aux élections prud'homales de 2008, la CGT était arrivée en tête avec 34 %, suivie par la CFDT (22 %) et FO (15 %).

PROTECTION SOCIALE

**À la reconquête d'une protection de haut niveau**

**Qu'il s'agisse de santé, de retraite, de prestations familiales, de compensations du handicap ou de la perte d'autonomie, d'allocations chômage ou de minima sociaux, les besoins à couvrir en matière de protection sociale sont immenses.**

Construit sur une logique de droits et de solidarité intergénérationnelle, notre système a longtemps permis de garantir à l'ensemble de la population un haut niveau de protection à tous les âges de la vie. Il a même joué un rôle d'amortisseur de la crise malgré les reculs successifs qui effacent le principe fondateur selon lequel « Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », au prétexte de combler les déficits de la Sécurité sociale. Or, ces derniers ne sont pas dus à des dépenses sociales trop élevées qu'il faudrait réduire, mais à l'insuffisance des ressources dégagées, conséquence d'une politique économique et sociale désastreuse qui a aggravé le chômage, accentué la précarité et comprimé les salaires.

**Répartition solidaire**

Notre « Sécurité sociale » s'est historiquement fondée sur le principe d'une répartition solidaire assise sur des cotisations sociales représentant la part « socialisée » du salaire. Mais une part de fiscalisation a progressivement diversifié son financement. Le poids des cotisations sociales est ainsi passé de 80 % à 60 %.

La CSG, qui s'est substituée à une partie importante des cotisations salariales, en constitue désormais le second poste. Les exonérations des « cotisations patronales » sur les bas salaires représentent des sommes colossales (30 Mds d'euros) compensées à 90 % par l'impôt. Si la CSG est prélevée sur l'ensemble des revenus des personnes physiques, la part des revenus d'activité reste déterminante (70 %).

Pour le SNES, une réforme globale s'impose pour dégager des recettes supplémentaires afin de mieux couvrir des besoins en augmentation constante. Cela suppose une politique économique et sociale réorientée en faveur de l'emploi, des salaires.

**Financements solidaires**

Opposé à toute « TVA sociale », à tout transfert des « cotisations patronales » vers la CSG ou à toute fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG, il revendique des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses : supprimer les exonérations et élargir les « cotisations patronales » à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises avec modulation des taux selon leur politique en matière de salaires, d'emploi et d'investissement dans l'innovation et la recherche... ; supprimer l'actuelle CSG sur les revenus d'activité en réhabilitant les « cotisations salariales » qui pourraient être progressives et la maintenir sur les revenus de placement et du patrimoine, en augmentant son taux. Faut-il mettre à contribution les revenus de remplacement ? La question fait encore débat. ■

**Monique Daune**

- (1) Recul de l'âge légal de la retraite, paupérisation organisée des retraités à travers la baisse des retraites et pensions, désengagements en matière d'assurance maladie et mise en place d'une médecine à plusieurs vitesses...
- (2) Une partie est acquittée par le salarié (part « salariale ») et l'autre par l'employeur (part « patronale »).
- (3) Revenus d'activité, de remplacement (retraites et pensions, allocations chômage, indemnités journalières...), financiers, du patrimoine et des jeux.





© DR

## ENTRETIEN

# Christophe Ramaux

Université Paris I - Centre d'économie de la Sorbonne.  
Membre du collectif d'animation des Économistes atterrés.

### *La réhabilitation des dépenses publiques*

*est selon vous une voie essentielle de sortie de crise. Pourquoi ?*

La grande crise en cours est celle du capitalisme néolibéral. Celui-ci repose sur la libéralisation financière, le libre-échange, l'austérité salariale et la contre-révolution fiscale. Tant que ces volets ne seront pas remis en cause, la crise n'en finira pas. Plus positivement, c'est l'État social au sens large qu'il importe de réhabiliter et donc la dépense publique. Celle-ci s'élève à 1 100 milliards d'euros.

Mais elle est utile pour la justice sociale et indispensable pour l'économie. La moitié de cette dépense (580 milliards) est constituée de prélèvements qui sont immédiatement restitués aux ménages sous formes de prestations sociales en espèce, (retraite, chômage, allocations familiales, etc.) ou en nature (médicaments, consultation de médecine libérale, allocation logement...) : cela soutient une bonne part de leur revenu et donc leur consommation privée.

L'autre moitié sert essentiellement à payer le travail productif des fonctionnaires. La contribution au PIB de ces derniers, on le sait trop peu, représente un tiers de celle des sociétés non financières (330 milliards contre 1 000 milliards en 2011). Les services publics non marchands (éducation, hôpital, justice, etc.) sont délivrés gratuitement, mais il faut bien les payer ! C'est le rôle de l'impôt. Le FMI vient enfin de le reconnaître : la dépense publique étant productive, sa baisse provoque la récession.

### *Pourquoi en appeler à une théorisation de l'État social ?*

Dans les années 1970 et 1980, le néolibéralisme a d'abord gagné la partie dans les têtes. Il est clairement en crise aujourd'hui. Mais le défaut d'alternative cohérente bloque la contre-offensive. Or cette alternative est déjà là, avec l'État social. On le réduit trop souvent à la protection sociale. On oublie ses trois autres piliers : les services publics, le droit du travail et les politiques économiques (des revenus, budgétaire, monétaire, commerciale...) de soutien à l'activité et à l'emploi. Pris ainsi au sens large, l'État social est une véritable révolution. À

bien y réfléchir, nous ne vivons pas dans des économies de marché, mais avec de l'initiative privée et de l'intervention publique. Dit autrement, nous ne vivons pas dans des économies monocapitalistes. Le capital domine, mais il ne surdétermine pas la totalité sociale, même en dernière instance. Le capital l'a parfaitement compris pour sa part : des sphères entières lui échappent : les services publics, la protection sociale... Le socialisme, c'est maintenant ! Nous n'avons pas saisi l'ampleur de la rupture portée par l'État social et ses potentialités sont éman-

cipatrices. Pourquoi ? La responsabilité des théories économiques est en cause. Mais la principale théorie critique du capitalisme, le marxisme, est aussi responsable. On ne peut penser l'État social, si l'on pense que l'État n'est, au fond, qu'un État capitaliste ou bourgeois. Comment progresser ? Au fondement de l'État social, il y a l'idée que l'intérêt général n'est pas réductible

au jeu des intérêts particuliers. Cela suppose, à nouveau, de considérer que la lutte des classes, pour être essentielle, ne surdétermine pas tout.

### *Comment penser un nouvel âge pour l'État social, le démocratiser ?*

Les chantiers ne manquent pas. Comblent les trous tout d'abord : 10 % de la population vit de minima sociaux (RSA, ASS, minimum vieillesse, AAH...) qui sont d'un montant indigne (moins de 1 % du PIB au total). Embrasser de nouveaux champs ensuite : l'écologie doit être la nouvelle frontière de l'État social. Elle suppose des investissements publics massifs (rénovation thermique des bâtiments, transports collectifs, relocalisation de production...). La démocratie, le suffrage universel, est le fondement proprement politique de l'État social. Mais à l'instar du pouvoir politique, ce dernier est soumis au risque permanent de bureaucratisation. Un risque incontournable à bien des égards : gare aux solutions miracles à ce niveau donc. La démocratie représentative est à la fois précieuse et indépassable. L'enjeu est de la revivifier en permanence. ■

Propos recueillis par Josiane Dragoni

## Restos du Cœur

### 100 000 de plus

Cet hiver, 100 000 personnes de plus, en moyenne, se présentent chaque jour aux Restos du Cœur qui en avaient accueilli l'an dernier 870 000 par jour pour un total de 115 millions de repas. Face à cette explosion de la demande, l'association en appelle à la mobilisation de ses donateurs. Elle presse en même temps le gouvernement français de convaincre l'Angleterre et l'Allemagne de maintenir à son niveau actuel l'aide alimentaire européenne qui représente 23 % des repas qu'elle distribue.

## Conférence

### Internet et les femmes

L'étude publiée à cette occasion (Washington, le 11 janvier) révèle que dans le monde, 2,4 milliards de personnes ont accès à internet. Mais dans les pays en voie de développement, les femmes ne sont que 600 millions parmi les 1,4 milliard d'internautes. Doubler, en 3 ans, le nombre des femmes ayant accès à Internet dans ces pays entraînerait une progression de leur PIB de 13 à 18 milliards de dollars et améliorerait les conditions de vie de 3 milliards de personnes.

## Chômage

### 2012, année noire

20<sup>e</sup> mois de hausse consécutive, décembre a marqué un léger répit : + 3 700 chômeurs en catégorie A (sans aucune activité, y compris DOM) contre plus de 40 000 pour chacun des mois précédents. Au total, 2012 aura été l'année la pire de l'histoire, excepté 2009. Le chômage a bondi de 10 % en un an, pour s'établir à 3 389 400 en catégorie A, DOM compris. Et à 4 917 500 personnes en comptant les chômeurs en activité réduite.

## Crise

### 1 600 milliards d'euros

C'est, selon la Commission européenne, le montant total des aides d'État accordées aux banques de l'Union Européenne entre le début de la crise en octobre 2008 et fin décembre 2011. Cette somme représente 13 % du PIB 2011 de l'UE. Elle est constituée à 67 % de garanties publiques sur le financement des banques.

Suite page 20 >>>

DICTIONNAIRE

# U comme Union Bancaire



© Sergey Nivens/Fotolia.com

**Salaires**

## Le grand écart

Le rapport 2012 de l'Organisation Internationale du Travail souligne les très fortes différences de croissance salariale au niveau mondial : de 2000 à 2011, les salaires ont progressé de 200 % en Asie, de 300 % en Europe orientale et en Asie centrale, et de 5 % seulement dans les pays développés. Le « rattrapage » ainsi opéré reste cependant très partiel : ainsi, un salarié du secteur manufacturier gagnait aux Philippines 0,77 €/h, au Brésil 4,2 €/h, aux États-Unis 17,9 €/h et au Danemark 26,8 €/h.

**Nourriture**

## Le grand gâchis

Selon une étude d'un organisme britannique, entre 30 et 50 % des 4 milliards de tonnes d'aliments produites par an dans le monde « n'atteindra jamais un estomac humain ». Les 1,2 à 2 milliards de tonnes gaspillés seraient mieux utilisés à nourrir la population mondiale grandissante (+ 2,9 milliards d'ici 2075) et tout particulièrement ceux qui souffrent de malnutrition (860 millions selon la FAO).

**FMI**

## « Growth Forecast Errors and Fiscal Multipliers »

Cette note du chef économiste du FMI a fait sensation en avouant « une erreur de calcul ». Les effets négatifs sur la croissance des restrictions budgétaires « recommandées » par le FMI aux pays de la zone euro ont été sous-estimés dans un rapport de 1 à 3. Par exemple, un effort budgétaire de 30 Mds € se traduira par une chute de PIB non pas de 15 Mds €, comme le calculait le FMI, mais de 45 Mds € ! Un aveu certainement apprécié à sa juste valeur en Grèce et en Espagne.

**Démographie**

## Coup de frein

L'Insee recensait au 1<sup>er</sup> janvier 65,8 millions d'habitants en France, soit une progression de 300 000, la plus faible des dix dernières années. En 2012, le solde « migratoire » est resté faible (+ 54 000), les naissances ont légèrement reculé à 822 000 (stabilité de la fécondité à 2,01 enfants par femme, mais baisse du nombre de femmes en âge de procréer). Par contre, les décès (571 000) ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 2000 en raison, selon l'Insee, d'une vague de froid exceptionnelle.

**Après l'impossibilité d'aboutir à un accord sur le budget européen pour les cinq ans à venir, le sommet européen du 13 décembre 2012 a abouti à un accord sur la création d'une Union Bancaire à l'échéance de 2014, sans la participation de la Grande-Bretagne.**

La Grande-Bretagne fait bande à part depuis la discussion sur le TSCG, traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Le gouvernement britannique ne veut pas perdre ses prérogatives, sa monnaie et son système bancaire (où la Banque d'Angleterre est prêteur en dernier ressort), comme le paradis fiscal qu'est La City. David Cameron, le Premier ministre, a annoncé un référendum sur la poursuite de l'aventure européenne... en 2017. Une annonce politicienne mais qui montre le renforcement du camp eurosceptique et la poursuite de la crise de l'Union européenne (UE). Le débat ne porte pas sur la politique économique. Tous ces gouvernements ne voient pas d'autre solution que la politique d'austérité. Elle est drastique au Royaume-Uni. La pauvreté, les inégalités ont progressé... et la récession frappe le pays.

## Réglementer les marchés

L'UE n'en finit pas d'innover pour colmater les brèches d'une monnaie sans État. Plutôt que de réfléchir sur la construction politique de l'Europe qui passe par la démocratie et l'unification sociale – et fiscale pour éviter les Depardieu –, les gouvernements cherchent à se préserver de la spéculation financière tout en refusant de réglementer ces marchés. La baisse des déficits publics représente toujours le nec plus ultra des objectifs sans voir que cette diminution des dépenses publiques approfondit la récession. Même Olivier Blanchard, l'économiste en chef du FMI, le reconnaît officiellement.

La dette publique de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande du Sud, de l'Italie a pris des proportions gigantesques, conduisant les agences de notation à dégrader la note de ces pays, et les taux d'intérêt – à dix ans notamment – sont restés très élevés malgré une timide baisse récente. Cette

dette est liée au sauvetage de chaque système bancaire national. Dans la plupart de ces pays, les grandes banques ont été nationalisées pour éviter leur faillite et bénéficient d'injection d'argent public provenant des « aides » des autres pays de la zone euro via le FESF (Fonds européen de stabilité financière).

## Banques supervisées

L'opération « Union Bancaire » a un premier objectif. Éviter le gonflement de la dette publique en « recapitalisant » – prêter des liquidités – directement les banques, sans passer par la case « État », via cette fois le Mécanisme européen de stabilité (MES) qui devrait prendre la place du FESF. Dans le même temps, la BCE se voit confier la tâche de superviseur des grandes banques de l'UE, à l'exception de celles de la Grande-Bretagne et des banques allemandes dépendantes des Länder comme des Caisses d'Épargne. Au total, 200 grandes banques, sur les quelque 600 possibles, devraient être supervisées par la BCE. Ses pouvoirs iraient jusqu'à pouvoir décider de la mise en liquidation d'une banque.

Les traités sont contournés. La BCE accroît ses missions tout en restant indépendante de tout pouvoir politique. Comme elle n'est pas prêteur en dernier ressort, contrairement à la FED – l'Institut d'émission américain – ou la Banque d'Angleterre, elle ne peut pas prendre en charge les déficits publics ni même avoir une action sur l'ensemble du système bancaire européen. L'euro est une monnaie privatisée dépendant d'une institution qui n'a aucune légitimité. Si l'euro continue de s'apprécier sur les marchés financiers c'est grâce à la faiblesse du dollar. L'Union Bancaire ne sera pas à même de résoudre les questions fondamentales de la construction européenne, construction minée de l'intérieur. ■

Nicolas Bénétiès

# DOSSIER

## Le métier enseignant

### *Professeur, un métier à réinventer*



© Clément Martin



© Alphaspirit/Fotolia.fr



© Daniela Maunoury



© Clément Martin



© Clément Martin



© Clément Martin

Dossier coordonné par Nicolas Morvan ; réalisé par Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-François Clair, Caroline Lechevallier, Xavier Marand, José Pozuelo et Frédérique Rolet

**La campagne de recrutement lancée par le ministère de l'Éducation nationale est un révélateur de plus de la baisse d'attractivité du métier enseignant dans le second degré, un métier en évolution**

**L**a conjonction des suppressions de postes et de l'imposition de réformes décentrant le métier, l'indigence de la formation, les pressions hiérarchiques, ont achevé de déstabiliser une profession déjà fragilisée. Les dispositifs prescrits se sont accumulés, les évaluations ont été multipliées à tous les niveaux du système éducatif sans que soient traitées par l'institution les problématiques centrales des missions des enseignants, sans que soit réellement abordée la question de l'accès de tous les élèves à une culture émancipatrice.

Trop souvent, les problèmes professionnels ont été éludés, l'objectif de transmission et d'appropriation des savoirs réduit à la seule question de la gestion de classe et d'indicateurs de performance. Dans le même temps, le métier subissait une forte dévalorisation, marquée notamment par le déclassement salarial non seulement par rapport au privé mais aussi à des corps de fonctionnaires de qualification égale.

En dépit de tout, les enseignants ont continué à inventer leur métier, tenter de trouver des solutions à des problèmes de travail, pris en compte dans leurs rapports aux élèves et leurs pratiques les évolutions de la société, l'influence du numérique dans la construction des savoirs ; mais offrir un cadre à une réflexion collective, repenser la formation, rémunérer leur juste valeur les enseignants sont une nécessité pour juguler la crise de recrutement et donner un nouveau souffle au système éducatif. ■



## État des lieux

## Un métier empêché

**Métier en « crise », « malaise » enseignant, la terminologie varie mais pointe le même phénomène depuis déjà plusieurs années ; les missions des enseignants du Second degré sont interrogées.**

Les attentes de la société sont grandes, d'autant plus fortes dans un contexte de chômage élevé, le discours politique oscille entre l'ambition affichée de la démocratisation et le développement des élites corrélé à des dispositifs ségrégatifs. L'hétérogénéité des publics scolaires suppose un travail complexe pour réussir à engager l'ensemble de la classe dans l'activité, faire que chacun s'approprie réellement des

savoirs formateurs ; cette exigence requiert à la fois des outils de formation pour les enseignants, des conditions d'apprentissage diversifiées, des possibilités d'échange et de confrontation des pratiques.

Le changement dans le rapport au savoir, les interrogations des élèves sur le sens et l'utilité des apprentissages, les effets des mutations de la société et des pratiques culturelles suscitent de nombreuses préoccupations pédagogiques et didactiques dans l'activité professionnelle. Or, non seulement l'institution n'a pas accompagné les enseignants face aux évolutions du métier mais elle a contribué à déstabiliser ce dernier et accroître la charge de travail. Les conditions matérielles sont bien entendu un facteur déterminant (effectifs, postes à com-

plément de service, abandon de l'éducation prioritaire) ; s'ajoutent l'indigence de la formation professionnelle initiale et continue, la multiplication de consignes et prescriptions, l'incertitude sur les contenus à enseigner et l'écart entre programmes et socle.

## Quel avenir pour le métier ?

Au nom de l'individualisation ont été imposés au détriment des disciplines des dispositifs d'aide, censés répondre à l'hétérogénéité des élèves, qui ont compliqué le métier sans faire la preuve de leur efficacité. Le temps de la refondation de l'École aurait dû être l'occasion de donner des éléments de réponse sur l'avenir du métier enseignant en posant un projet éducatif ambitieux, l'objectif d'une élévation du niveau de formation et de qualification de tous, en revenant sur les réformes décriées. Des mesures doivent être prises pour mettre fin à des modes de gestion des établissements qui privilégient la division, niant l'expertise enseignante, pour alléger la charge de travail et permettre de sortir de l'isolement, et consulter la profession sur les programmes.

L'occasion n'a pas été vraiment exploitée mais la période qui s'ouvre doit être synonyme de changements. ■



**L'institution n'a pas accompagné les enseignants face aux évolutions du métier**

## Sur le terrain

## Injonctions contradictoires

**Programmes infaisables et irréalistes, injonctions multiples, pratiques pédagogiques décalées, obligations d'évaluations multiples qui ralentissent les progressions...**

La liste est longue des situations où il faut contre vents et marées tenir le cap, qui semble par ailleurs bien incertain.

Or la boussole s'affole dangereusement. Quelle direction prendre ? S'engager et investir les projets de toute sorte, pour tenir ou améliorer la relation pédagogique avec ses élèves quand les situations classiques d'enseignement semblent de plus en plus dures à affronter ? Faut-il au contraire se centrer coûte que coûte sur des formes stabilisées d'enseignement, sur des méthodes éprouvées (mais lesquelles, au fait ?), sur l'utilisation des TICE ? Faut-il renouveler

radicalement ses critères d'évaluation et à quelles fins ?

Alors que personne ne détient de vérité révélée sur ce qui marche et ce qui ne marche pas en matière de méthode pédagogique, on constate aujourd'hui que les professionnels se sont vus confisquer les termes du débat.

Devant les contradictions et les dilemmes répétés que génèrent les injonctions hiérarchiques, force est d'« adapter » la prescription, pour que le travail se fasse, malgré tout. Mais la transgression individuelle entraîne souvent culpabilité et malaise, et elle est difficile à assumer face à la hiérarchie.

C'est là que le travail collectif doit pouvoir être conçu et rendu possible sans entrer en conflit avec la liberté pédagogique individuelle. Le débat et la réflexion commune participent de la vitalité du métier et permettent aux person-

nels de sortir de l'isolement dans des situations où « le bon geste » peut sans cesse être critiqué. Il faut redonner du temps aux personnels pour se concerter, trouver des temps de respiration et de dialogue à l'intérieur des équipes disciplinaires, pédagogiques et pluriprofessionnelles. Pour cela, le SNES revendique un forfait horaire, déduit du temps de service actuel, utilisable à la libre appréciation des équipes. Dans le même temps, les décrets de 1950 doivent être revus. D'abord pour mieux encadrer nationalement les modalités d'application des décrets. Ensuite pour élargir certaines décharges (affectation sur deux établissements par exemple). Enfin, d'autres doivent être mises en œuvre (tutorat pour le suivi des stagiaires, animateurs informatiques, heure de labo pour des enseignants des disciplines artistiques...). ■

**Dix ans de dégradation**

**Remplacement**

La réforme initiée par le ministre Robien, visait à imposer aux professeurs de se remplacer les uns les autres pour des absences de moins de quinze jours, en dehors de toute considération disciplinaire. Ce même ministre avait tenté de supprimer les heures statutaires.

**- 13 %**

Depuis janvier 2000, c'est la baisse, par rapport à l'inflation, de la valeur du point d'indice, élément principal de rémunération des fonctionnaires.

**Lycée**

La dernière réforme a imposé le tronc commun, l'accompagnement personnalisé, déstructurant les enseignements, mettant à mal les disciplines, fragilisant les solidarités dans les lycées.

## Sortir de la plainte et retrouver son pouvoir d'agir

# Les initiatives du SNES

Après un travail de recherche et expérimental de plusieurs années, le partenariat SNES-CNAM est entré dans une phase de diffusion de dispositifs et d'outils qui permettent de créer et de faire vivre des groupes locaux d'enseignants, CPE ou CO-Psy, échangeant et « retravaillant » leurs métiers entre pairs et experts en toute liberté<sup>(1)</sup>.

Plusieurs collectifs existent déjà dans différentes académies. Au sein de ces groupes, les discussions sans tabou et sans jugement sur la pratique réelle débouchent sur une analyse partagée de l'activité et sur une véritable reprise en main de la pratique professionnelle.

### Aller au fond des choses

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est ni évident ni simple de parler de son travail. Le cadre « naturel » des échanges – la salle des profs, les discussions informelles entre collègues – constitue un espace de régulation indispensable à préserver et développer. Mais il n'est pas suffisant pour aller au fond des choses. Il faut du temps, du calme, et garantir un cadre déculpabilisant pour engager des débats dévoilant les détails d'une activité quotidienne peuplée de multiples micro-décisions souvent invisibles.

### Sortir de la solitude professionnelle

Dans ces collectifs, grâce à des dispositifs directement inspirés des méthodes développées dans le cadre des recherches du CNAM<sup>(2)</sup>, on s'attache en premier à produire des « traces » de l'activité réelle, en focalisant sur le « comment on fait » et non sur le « pourquoi ». On évite alors les généralisations surplombantes qui court-circuitent les débats, pour enfin engager la dispute sur les dilemmes du métier et les difficultés inhérentes à l'activité qui ne se confondent plus alors avec les limites de la personne. L'intérêt de tels collectifs de travail est double. Il s'agit à la fois de fournir des ressources aux collègues pour reprendre la main sur le métier au quotidien, mais aussi de donner les moyens au milieu professionnel d'assumer les résistances aux prescriptions, et de discuter avec la hiérarchie sur les critères de qualité du travail, en tenant compte de la



© Clément Merin

**Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est ni évident ni simple de parler de son travail**

capacité d'expertise des personnels eux-mêmes. ■

(1) Voir l'entretien avec Jean-Luc Roger dans ce même dossier.

(2) Le rapport du CNAM sur le site du SNES : <http://www.snes.fr/Rapport-du-CNAM-sur-le-travail.html>

### Trois questions à



## Guy Friadt, professeur de Productique au lycée Marie Curie à Nogent-sur-Oise.

**L'US : Peux-tu nous présenter le lycée dans lequel tu enseignes ?**

**Guy Friadt :** J'enseigne au lycée Marie Curie à Nogent-sur-Oise, dans le bassin de Creil, dans l'Oise, bassin très industriel. Ce lycée est l'héritier de l'école nationale professionnelle « ENP » de Creil qui a une grosse tradition de formation. Il y a des BTS industriels, des BTS laboratoires et des classes préparatoires. C'est le seul lycée avec un BTS de forge. Il y a également une section fonderie et toute la filière mécanique y est représentée.

**L'US : Quelles furent les conséquences de la réforme STI2D sur les élèves ?**

**G. F. :** Souvent, les choix des élèves se sont faits en référence aux métiers de leur père, ou aux études des grands frères, etc. Celui qui voulait faire comme son grand frère est allé en STI2D, sauf que le grand frère avait 10 heures d'atelier. On a donc menti aux élèves. Au premier trimestre les élèves ont commencé à trouver le temps long et demandaient : « Quand va-t-on à l'atelier ? ». De plus, il y avait une année où se juxtaposaient l'année de Terminale STI et l'année de Première STI2D. Les Premières entendaient donc leurs camarades de Terminale leur parler de ce qu'ils faisaient à l'atelier... Maintenant, les élèves ne voient plus de machines et ne sont plus conscients de ce que sont les fabrications mécaniques.

**L'US : Comment les collègues ont-ils vécu ce changement profond ?**

**G. F. :** Ils l'ont tous très mal vécu. Dans notre lycée, même les collègues qui étaient favorables à la réforme sont inquiets : il n'y a pas de relève, personne ne vient reprendre les heures des départs à la retraite. Un réel malaise s'est installé dans les salles devenues de technologie à défaut d'enseigner dans les ateliers bien connus des professeurs. Les collègues, qui étaient auparavant spécialisés dans une discipline, deviennent de « super profs de techno » sans connaître par le détail ce qu'ils enseignent. Ils ne peuvent donc pas aller bien. Le malaise des collègues se traduit par des phrases qu'ils prononcent régulièrement : « Je fais ce que je peux ». Les formations académiques mises en place ne suffisent pas.

Les professeurs qui ont passé un CAPET de productique sont marqués à vie par leur formation et là, soudain, on leur demande d'être polyvalents, d'enseigner de nombreuses disciplines technologiques. C'est un peu comme si on demandait à un pilote de locomotive d'être, du jour au lendemain, également pilote d'hélicoptère. Du fait de la réforme, dans 10 ans, il n'y aura plus aucun professeur spécialisé. Or, en BTS, des professeurs spécialisés sont indispensables. Les collègues vont donc très mal. Dans certaines académies, ils ont obtenu un groupe de suivi au CHSCT avec des experts qui suivent les collègues qui ne vont pas bien. Il y a des dépressions lourdes chez certains : environ 20 % des collègues concernés ne vont pas bien dans toutes les académies. ■

## Évaluation

Luc Chatel, ministre de N. Sarkozy, entendait réformer l'évaluation des professeurs, et faire des chefs d'établissement les seuls évaluateurs des enseignants. Fortement contestée par des mobilisations syndicales initiées par le SNES, cette réforme a été abrogée par le nouveau gouvernement.

## 34 000

C'est le nombre de postes supprimés dans le second degré public, entre 2007 et 2012. Une saignée qui s'est accompagnée par une augmentation sans précédent du taux d'heures supplémentaires et du nombre d'élèves par classe.

## Livret de compétences

Usine à cases fortement contestées, imposant des réunions multiples, pour valider le socle commun de compétences et de connaissances issu de la loi Fillon, il a fini, dans sa forme, par être remis en cause par le nouveau gouvernement.

## Contenus et pratiques

*Inverser les logiques...*

**Les contenus enseignés, déclinés en programmes, sont au cœur de l'activité enseignante.**

Depuis quelques années, l'élaboration des programmes, tant dans leurs objectifs que dans leur rédaction, a été confisquée par le ministère qui le confiait à des groupes réduits « d'experts », en écartant les personnels et leurs représentants de toute réflexion. Ainsi, a été imposé un changement de paradigme basé sur « le tout compétence » – né de la conception du socle commun de 2005 – et un accompagnement des réformes dont un objectif était la réduction de l'emploi public.

Les personnels ont été mis dans des situations de dilemme professionnel insupportable, écartelés entre leur conception de l'enseignement disciplinaire et la dilution des savoirs dans des « compétences transversales » dont ils cherchaient vainement la pertinence et les possibilités d'évaluation sérieuse.

**Discuter avec les personnels**

Une telle situation a renforcé l'administration dans sa volonté d'imposer « de bonnes pratiques », ajoutant encore confusion et souffrance professionnelle : groupes de compétences, interdisciplinarité factice parce que bien souvent plaquée sur des programmes qui n'ont pas été pensés en complémentarité, et sans possibilité de concertation ni de véritable travail collectif, refus de l'administration de



© Clément Mearin

**Mettre en œuvre des programmes nécessite une prise de distance par rapport à ses propres pratiques**

permettre des débats sur les dilemmes professionnels pour mieux imposer ses recettes... Aujourd'hui le débat mené dans le cadre de la loi d'orientation – prévoyant la création d'un Conseil supérieur des programmes – est une occasion d'inverser ces logiques... Les contenus d'enseignement doivent faire l'objet d'une discussion large associant les personnels, dans la phase préparatoire fixant les objectifs disciplinaires, et lors de leur déclinaison en programmes. Des commissions d'évaluation régulières des programmes doivent ensuite permettre les évolutions et ajustements nécessaires, à partir de l'expérience du terrain.

Mettre en œuvre des programmes nécessite la mise en place de pratiques pédagogiques diversifiées et une possibilité de prise de distance par rapport à ses propres pratiques. Cela impose évidemment la prise en compte de ces dimensions dans la formation initiale et continue mais aussi de répondre enfin à la revendication du SNES d'intégrer dans les services des temps de concertation permettant l'échange, le travail collectif, la mutualisation des pratiques, et de rendre ainsi les enseignants acteurs de la construction et de la mise en œuvre des programmes. ■

## TICE

*Ressources ou fondement ?*

**Depuis l'option informatique au lycée des années 90 jusqu'aux débats actuels sur l'influence du numérique dans le rapport aux savoirs et à la structuration de la pensée, le paysage a profondément changé.**

L'intégration des outils informatiques dans les enseignements a conduit à des modifications importantes dans les pratiques enseignantes et les contenus des disciplines, en particulier en information-documentation. Les enjeux touchent aux contenus, à la construction des savoirs, mais aussi à la liberté individuelle.

Les Espaces Numériques de Travail (ENT) et les outils numériques (comme le cahier de texte) posent question : rapports avec la hiérarchie administrative et pédagogique, les parents et les élèves ; relations dans l'équipe éducative ; travail « collaboratif », partage

d'expérience et de pratique ; respect de la propriété intellectuelle...

Réseaux sociaux, listes de diffusion, bases de données et bibliothèques virtuelles changent l'accès à l'information (confondu avec l'accès à des connaissances), mais aussi le statut de ces informations. Tout semble immédiatement à portée de main, pour tous, sans préalable et sans effort.

**Cependant, tout n'est pas si simple...**

L'École doit donner aux « petites poucettes<sup>(1)</sup> » de Michel Serres les moyens de dépasser cette apparente facilité, cette liberté qui se transforme en miroir aux alouettes pour qui n'a pas appris à l'utiliser correctement.

Le second degré peut-il s'affranchir d'une « révolution numérique », déjà en marche depuis plusieurs décennies ? Comment prendre en compte ce nouveau rapport au monde qu'induisent les « nouvelles technologies » pour

penser différemment l'entrée dans les apprentissages et leur nature même ? ■

(1) *Petite poucette*, Michel Serres, cf. Entretien dans *L'US Mag* 723, septembre 2012.

**Pairform@nce**

Dispositif national d'e-formation mis en place en 2008 par la DGESCO, il propose des parcours alternant formation à distance et en présence, et permettant le travail entre « pairs ». Déjà « l'accompagnement » de la réforme en STI2D en montre les dérives : des collègues se sont vus reprocher un temps passé et un nombre de connexions à la plate-forme insuffisants ou encore une production insuffisante de documents. Malgré son intérêt, un tel outil ne peut régler le problème de la formation continue qui exige d'être inscrite dans la durée.

## La formation des enseignants

# Une nécessité *pour revaloriser le métier*

**Avec un métier en mutation, la formation aurait dû être l'outil pour permettre aux personnels de garder la main sur leurs pratiques tout en les adaptant. Mais les dogmes en place depuis 10 ans ont dévié toute la formation initiale et continue.**

**P**remier dogme : enseigner s'apprend exclusivement sur le terrain, en appliquant les « bonnes pratiques » observées chez le tuteur ou dictées par les inspecteurs. Second dogme : la réduction des dépenses publiques.

Conséquences : après une augmentation progressive du temps de service entre 2002 et

2010, les stagiaires sont placés à temps plein en 2010, supprimant toute la formation initiale théorique et donc toute alternance permettant un aller/retour entre pratique et théorie.

La formation continue n'a pas été épargnée : réductions drastiques de la quantité de l'offre de formation, des contenus de formation élaborés sans les personnels et qui se résument

à des informations des inspecteurs sur les nouvelles injonctions ou des stages pour les mettre en œuvre.

Reconstruire la formation initiale et continue est un enjeu fondamental pour permettre aux personnels de reprendre la main sur leur métier et le rendre attractif. Le SNES a de nombreuses propositions ambitieuses en ce sens. ■

## La formation initiale des enseignants

# *Un outil* essentiel

### Une formation à et par la recherche de niveau master

Les enseignants ne sont pas des exécutants. Ils maîtrisent un ensemble de savoirs et des schèmes de recherche (perception, analyse, décision, planification, évaluation) qui leur permettent de mobiliser leurs savoirs dans une situation donnée. La formation des enseignants doit donc correspondre à un niveau master, seul grade où l'enseignement à la recherche est délivré. Il leur apporte aussi le niveau de connaissances disciplinaires permettant d'enseigner pendant au moins quatre décennies avec des programmes scolaires qui changent régulièrement et des connaissances évolutives. Quant aux éléments de préprofessionnalisation (épistémologie, didactique, pédagogie, psy-

chologie de l'enfant apprenant, sociologie, découverte du métier avec des stages objet d'étude...), ils nécessitent du temps d'assimilation et ce, sans avoir la responsabilité d'élèves. Ils doivent donc progressivement faire partie des contenus des masters.

Mais les masters ne doivent pas enfermer les étudiants dans les filières enseignements. Il faut garder une ouverture sur la recherche disciplinaire, ce qui permet de plus les réorientations.

### Les prérecrutements : attirer les étudiants vers l'enseignement

Cinq années d'études nécessitent un investissement financier important. Mettre en place une allocation d'autonomie, prérecruter par concours des étudiants s'engageant à suivre les formations préprofessionnelles, à passer les concours, à servir l'État au moins cinq ans, en échange d'un salaire avec cotisations retraite, sont indispensables pour lutter contre la crise de recrutement, démocratiser l'accès au métier avec un recrutement niveau master.

### Une entrée progressive dans le métier

Même avec un bagage disciplinaire et préprofessionnel de niveau master, les lauréats des concours ne sont pas encore « opérationnels ». Ils ont besoin d'entrer progressivement dans le métier pour avoir un retour réflexif sur leur pratique dans le cadre, par exemple, des collectifs de travail. Des formations complémentaires en lien avec la recherche et donc l'Université, sont également nécessaires.

### Des tuteurs formés

Être tuteur ne consiste pas à transmettre ses bonnes pratiques. Cela nécessite d'aider le stagiaire à analyser sa pratique et à trouver ses solutions pour l'améliorer. Une formation est indispensable et permettrait en outre des perspectives d'évolution de carrière. ■

## Pour une formation continue au service des personnels !

### Des contenus variés

Reprendre la main sur le métier nécessite, tout au long de la carrière, de pouvoir bénéficier d'une offre de formation variée et de qualité construite avec les représentants des personnels. Des stages disciplinaires, en didactique, pédagogie, épistémologie, psychologie, etc., sont indispensables. Des préparations aux concours, participation à des recherches-actions en collaboration avec des chercheurs en éducation, à des collectifs de travail pour débattre des dilemmes de métier, être formé à être tuteur, sont aussi d'autres champs que devrait couvrir la formation continue, apportant ainsi des perspectives d'évolution de carrière. Enfin, le métier use, la formation continue devrait proposer des modules de reconversion pour les personnels qui le souhaitent et rétablir le congé de mobilité.

### Des moyens financiers pérennes

La formation continue est trop souvent amputée de ses moyens, sacrifiée sur l'autel des réductions budgétaires. Un budget pérenne et conséquent est indispensable.

### Des possibilités de formation pour tous, sur le temps de travail

Chaque enseignant devrait avoir le droit d'aller à au moins une formation par an, pris sur les périodes de temps de travail et non sur les périodes de congés ou les mercredis après-midi. Certaines formations nécessitent un congé de formation dont les possibilités doivent être augmentées. Revaloriser la formation continue est ainsi un enjeu crucial pour reprendre la main sur nos métiers. ■

## Les enseignants ne sont pas des exécutants



## Entretien



## « Il faut rendre la main aux professionnels, accroître leur pouvoir d'agir au travail »

Jean-Luc Roger est chargé d'études au CNAM, Centre de Recherche sur le Travail et le Développement. Il a écrit *Refaire son métier*, aux éditions Érès en 2007.

**L'US : Le Cnam-CRTD<sup>(1)</sup> est partenaire du SNES dans une intervention portant sur le travail et le métier des enseignants du secondaire aujourd'hui. Comment analysez-vous ce qui se passe actuellement dans ces domaines ?**

**Jean-Luc Roger :** Les évolutions en cours et que chacun peut constater dans son travail quotidien se concrétisent pour chaque professionnel par une véritable « crise de réalisation du travail » : il est de plus en plus difficile de faire ce que l'on a à faire, sans parler même de pouvoir faire du « bon travail ». C'est usant, porteur de menaces sur la santé physique et psychique de chacun. Cela pèse aussi sur la qualité du service public.

Pour bien comprendre ce qui se passe, il faut tenir compte de deux facteurs. D'abord les changements structurels qui depuis déjà un certain temps ont modifié profondément les rapports de l'école à la société. Mais aussi la politique menée avec continuité par l'institution et visant à adapter le travail aux nouvelles conditions selon des modalités inspirées par les actuels principes de « rationalisation » des façons de travailler : bonnes pratiques, innovation, calage sur les compétences, évaluation, etc. ; mobilisation requise des individus ; renforcement de l'encadrement ; etc. Sans compter toutes les évolutions en termes de finalités, de missions, de contenus, qui accompagnent ces pressions sur le travail.

**L'US : Qu'en est-il du métier ?**

**J.-L. R. :** Dans ce contexte, on assiste à une tentative de déconstruction/reconstruction des métiers de l'enseignement, qui sont les cadres dans lesquels s'effectue le travail.

Un métier comporte des dimensions institutionnelles qui fixent les finalités et modalités d'exercice. Il comporte aussi des dimensions personnelles qui relèvent de la façon dont chacun l'exerce. Mais entre ces deux dimensions il a aussi des dimensions collectives, propres au milieu, qui sont les façons dont les professionnels « mettent à leur main » ce qu'ils doivent faire et nouent des relations, entre eux, pour le faire.

Sans ces dimensions collectives, élaborées plus ou moins tacitement par le milieu lui-même sur la base de son histoire et de son expérience au contact du réel, pas de travail pertinent possible. En particulier pas de possibilités réelles de s'adapter, de chercher comment faire face aux enjeux nouveaux. Il ne reste qu'un face-à-face ravageur entre des professionnels instrumentalisés et une institution toute puissante.

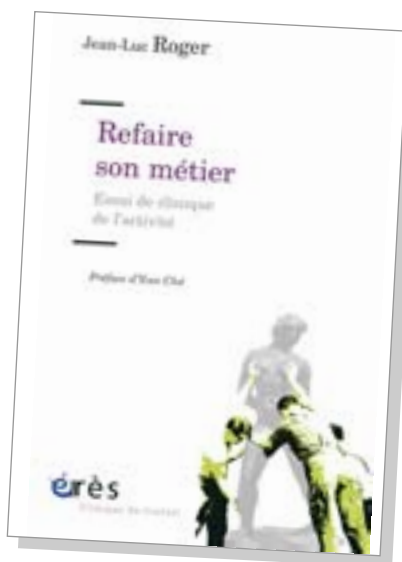
Or ce sont justement ces dimensions collectives propres à chaque métier qui sont aujourd'hui mises en cause, considérées pour l'essentiel comme des obstacles aux évolutions nécessaires et devant être reconstruites sur de nouvelles bases, sous le contrôle étroit de la hiérarchie. Même si certaines de leurs pratiques peuvent être récupérées, après avoir été dûment expertisées et validées, les professionnels tendent à être dépossédés de leurs propres façons de se représenter leur métier et de faire leur travail au profit de prescriptions, d'instructions ou d'injonctions dont le rapport avec la réalité des situations n'est pas toujours évident.

**L'US : Y a-t-il une autre voie possible ?**

**J.-L. R. :** Il faut souligner l'urgence qu'il y a à rompre avec cette évolution, pour les personnels, pour la qualité du travail, pour les métiers concernés, pour le rôle social de l'enseignement secondaire. Il faut rendre la main aux professionnels. Accroître leur pouvoir d'agir au travail et élargir la prise en main de leurs métiers par eux-mêmes, personnellement et collectivement, est une nécessité pour qu'ils puissent faire leur travail correctement et que les missions qui leur sont confiées soient remplies.

Mais c'est une démarche qui s'organise.

Dans le contexte actuel, ce ne peut être que l'affaire des professionnels eux-mêmes. Ils sont de ceux qui y ont le plus intérêt. Ce sont eux – et de loin – les meilleurs connaisseurs de la réalité et ils en savent de l'intérieur les difficultés, les enjeux, les possibles, les impossibles, etc. S'ils sont en mesure de prendre en main leur travail et leur métier, ils peuvent non seulement les défendre mais aussi participer utilement aux nécessaires évolutions du système éducatif à égalité avec les autres parties prenantes.



**L'US : Concrètement comment, à vos yeux, cela peut-il se réaliser ?**

**J.-L. R. :** Secondar, à leur demande, ceux des professionnels qui s'engagent dans la reprise en main de leur travail et leur métier c'est ce qui commande l'action que nous menons au sein de l'équipe de clinique de l'activité du CNAM-CRTD.

Il s'agit alors d'organiser des groupes de « travail sur le travail » dans lesquels s'engage un dialogue entre pairs, dans un cadre méthodologique rigoureux<sup>(2)</sup>. Portant sur l'activité professionnelle, dans son détail, ce dialogue à plusieurs voix permet de confronter les analyses, de cerner les problèmes, les obstacles, d'examiner des solutions, etc. C'est aussi la possibilité de dégager plus clairement les tenants et aboutissants des situations affrontées, de

repérer les responsabilités, de percevoir la nécessité de se mobiliser, etc.

Tel qu'il est mis en œuvre, le « travail sur le travail » est un cadre qui rassemble sans diviser, opposer, conduire à l'affrontement parce que ceux qui y participent ont en commun, dans le cadre méthodologique installé, un objet commun, le travail sur le détail du travail et du métier.

Pour chacun c'est souvent une réassurance : le sentiment de ne plus être isolé face aux difficultés rencontrées dans le travail, d'être, comme les autres, confronté aux enjeux d'un métier commun. C'est une nouvelle façon de nouer des liens avec ses pairs et de faire revivre ainsi du collectif dans un milieu où il tend à s'étioler. ■

(1) Centre de Recherche sur le Travail et le Développement

(2) Voir « Sortir de la plainte et retrouver son pouvoir d'agir : les initiatives du SNES » dans ce même dossier.

## Salaires des enseignants

# Une situation inacceptable

**Le ministre en convient lui-même : « il n'est pas digne et pas juste de payer les enseignants comme on les paye ». Mais pour l'instant, les enseignants ne voient que leur salaire qui stagne et leur pouvoir d'achat qui baisse.**

Comme pour tous les fonctionnaires, le salaire des enseignants est constitué du traitement indiciaire brut (TIB = nombre de points d'indice à l'échelon détenu multiplié par la valeur du point d'indice de la Fonction publique), auquel s'ajoutent des indemnités (ISOE, indemnité de résidence...) et le supplément familial de traitement. Le TIB constitue la majeure partie de la rémunération des fonctionnaires, permettant une égalité de traitement entre les fonctionnaires. Les personnels des corps comparables aux nôtres dans la Fonction publique ont vu leur rémunération augmenter ces dernières années du fait de l'obtention de débouchés de carrières plus favorables et de l'augmentation importante des indemnités.

### Érosion continue

Depuis 1989, les enseignants du second degré et les CPE n'ont bénéficié que de mesures ponctuelles de revalorisation (début de carrière en 2012, 7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe pour les certifiés et CPE en 1996 et augmentation du contingent d'accès à la hors-classe jusqu'en 2007), alors que l'érosion de la valeur du point d'indice a dévalorisé l'ensemble de la carrière. Ainsi, l'actuel début de carrière d'un certifié est, en euros constant équivalent à celui de 1983. Un certifié au 7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe (55 % y

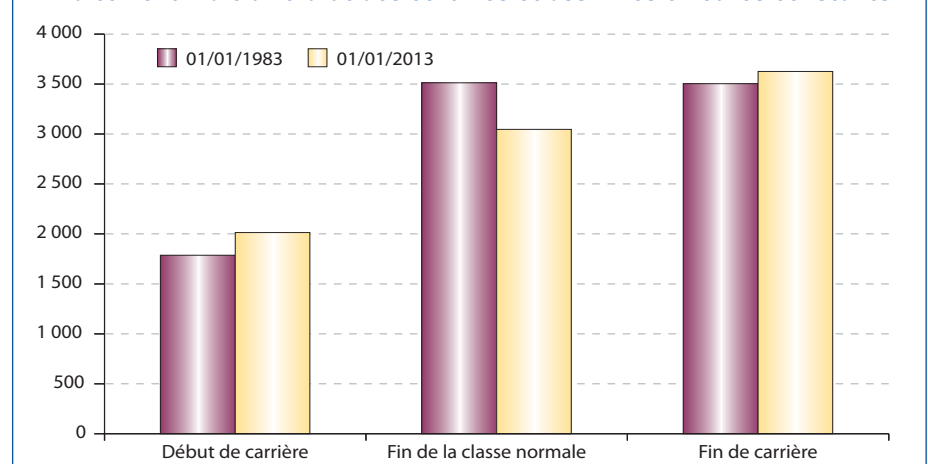
accèdent) touche, en euros constants, à peu près autant d'un certifié au 11<sup>e</sup> échelon en 1983, ce qui représentait la fin de carrière. Par contre, la dévalorisation du traitement de la fin de carrière accessible à tous (11<sup>e</sup> échelon) est nette (-12 %).

### Comparaisons internationales

L'enquête de l'OCDE, bien que mélangeant la rémunération de tous les personnels enseignants dans le second degré, montre que notre rémunération, en début de carrière, est de

moitié inférieure à celle des enseignants du second degré en Allemagne et correspond à celle des enseignants de Slovaquie. Quel que soit le moment de la carrière, la rémunération des enseignants en France est inférieure à la moyenne de l'OCDE. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le constat du ministre : la rémunération des enseignants, que l'on regarde par rapport à l'évolution de leur carrière depuis 1983 ou par rapport aux pays de l'OCDE, n'est pas digne d'une grande priorité de l'État. ■

### Traitement indiciaire brut des certifiés et assimilés en euros constants



## Revendications

# Revaloriser : il y a urgence

**Le SNES considère qu'il y a urgence à mettre en œuvre, en parallèle avec une amélioration des conditions de travail et d'enseignement, une réelle revalorisation salariale des enseignants et qu'il n'y a pas lieu d'attendre deux ou trois ans avant de l'étudier comme le déclarait le ministre à Médiapart en octobre 2012.**

Cette revalorisation doit s'inscrire dans le cadre d'un plan pluriannuel et prendre en compte la dégradation subie depuis de nombreuses années, mais aussi un repositionnement de nos grilles de rémunération par rapport à la qualification requise pour accéder à nos corps. Elle doit aussi porter sur l'élément commun à tous et qui sert de base au calcul de nos rémunérations : la valeur du point d'indice.

### Mesures immédiates

La revalorisation de la valeur du point d'indice en lien avec l'inflation doit être mise en œuvre. Les débouchés de carrière qui existent doivent être accessibles à tous. Ainsi, aucun enseignant ayant effectué une carrière

complète ne devrait partir à la retraite sans avoir atteint l'indice terminal de la hors-classe de son corps.

Chacun le constate, la charge de travail, en particulier dans le cadre du suivi et de l'aide à l'orientation des élèves, est de plus en plus importante. C'est la raison pour laquelle le SNES revendique le doublement de la part fixe de l'ISOE et l'alignement de l'indemnité afférente pour les documentalistes, les CPE et les CO-Psy. Dans le même temps, l'ISSR doit être transformée afin d'indemniser les missions de tous les TZR, leurs frais de déplacement étant alors remboursés comme pour les autres fonctionnaires.

D'autres indemnités (IFIC, prime ÉCLAIR...), attribuées par les chefs d'établissement, sur

des critères très aléatoires, doivent être supprimées et leur montant global redistribué de façon équitable.

### Reconstruction des carrières

Un plan de revalorisation générale de nos carrières doit être négocié. Il doit avoir pour objectif de revaloriser la carrière des agrégés et d'aligner celle des certifiés sur celle des agrégés. Ces carrières doivent intégrer les indices terminaux de l'actuelle hors-classe, sans aucune barrière statutaire.

Dans le même temps, les possibilités d'accès au corps des agrégés, pour les certifiés, doivent être élargies. L'accès au corps des agrégés doit se faire sur des critères objectifs et transparents. ■

**CPGE.** Les programmes ont été adoptés par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du mercredi 6 février.

# Programmes : dans le bon sens

Le SNES a fait part au CSE des remarques qui émanaient des réunions locales qu'il a organisées dans les établissements, ce qui a permis d'avoir quelques éclaircissements et certaines améliorations. Les objectifs généraux sont déclinés par compétences



© Claude Szmielewicz

et si, dans certaines disciplines, on observe une bonne adéquation entre les principes et les contenus disciplinaires (mathématiques, SVT), l'abus de compétence-mania ailleurs (sciences physiques, SI) conduit à des textes peu lisibles du point de vue des contenus et des exigences aux concours. Devant les critiques récurrentes sur la longueur de certains programmes, l'Inspection générale a répondu qu'il fallait adapter le degré d'approfondissement au temps imparti, des allègements proposés par le SNES ont été acceptés en sciences physiques. Le SNES a aussi demandé qu'une « veille dynamique » soit opérée afin de réagir rapidement s'il s'avérait que les volumes étaient mal calibrés.

## L'informatique, oui, mais avec qui ?

Pour la formation des professeurs aux nouveaux programmes, des conférences, des stages, des réunions, de la documentation

sont prévus, organisés par le ministère ou les grandes écoles.

Si le SNES a salué l'introduction de l'informatique dans les horaires de CPGE, un gros problème subsiste, celui des enseignants qui assureront les cours. La DGESIP a avoué sa totale incompétence en la matière et l'Inspection générale se défait sur les proviseurs. Aucune heure poste n'est prévue actuellement dans les dotations horaires (DHG), il faudrait donc répartir ces cours en supplément de services existants, voire recourir à des intervenants extérieurs. Un vœu du SNES réfutant le choix d'un professeur référent et réaffirmant le rôle de l'IG pour les nominations a été adopté. Le ministère est décidé à imposer ce fonctionnement bancal coûte que coûte à la rentrée 2014. ■

**Jean-Hervé Cohen**

prepas@snes.edu, <http://www.snes.edu/Compte-rendu-de-la-CSL-du-30.html>

**LYCÉE.** La préparation de la rentrée 2013 dans les lycées rappelle qu'il ne suffit pas d'annoncer « des postes » pour qu'une situation s'améliore : la réforme du lycée est là pour permettre de prolonger les suppressions, même quand le nombre d'élèves augmente.

# Lycée cherche changement !

Si des lycées voient des créations de postes, si certaines académies sont (un peu) épargnées, la tendance est au mieux à la stabilisation de la pénurie, et le plus souvent à la poursuite de la baisse des moyens. En Picardie, 47 postes supprimés en lycée pour 177 élèves en plus. Des soldes académiques positifs en termes de postes peuvent aussi cacher des « redéploiements » internes, comme à Lille. Les méthodes sont connues (regroupements de tronc commun, suppressions d'options...) mais semblent parfois s'aggraver (effectifs de classe fréquemment prévus à 36, 37...). S'y ajoutent les fermetures de section ST2S, l'insuffisance calculée de moyens pour la série STMG, qui renforcent le sentiment d'abandon de la voie technologique. De plus, la part des HSA augmente et il y a une menace de généralisation du « travail gratuit » pour « effectifs faibles » (voir la question des ORS, *L'US* n° 726).



© Clément Martin

Mais c'est encore plus la déréglementation qui, elle, fonctionne à plein régime, sans remise en cause par le gouvernement. Les « bidouillages » locaux des proviseurs

deviennent la règle pour la répartition des moyens entre les disciplines. Parfois bien intentionnés (« sauver les postes »), ils marquent la plupart du temps une opacité voulue croissante, et un déplacement du pouvoir de décision vers les chefs d'établissement, avec ses risques d'arbitraire. La répartition locale des « heures à effectif réduit » est bien sûr, comme les années précédentes, l'outil essentiel de cette dérégulation, auquel il faut ajouter les calculs de dotation de plus en plus obscurs des rectorats.

## Remettre la réforme à plat

Le lycée continue d'être un « gisement de postes » à exploiter, d'autant plus facilement que la réforme et son éclatement local de la gestion des moyens ne sont pas remis en cause. Le ministre doit entendre les exigences de remise à plat de cette réforme. ■

**Romain Gény, Valérie Sipahimalani**

## ENQUÊTE ET « VRAI FAUX » LANGUES VIVANTES

Le SNES est intervenu plusieurs fois auprès du ministère pour dénoncer les modalités des épreuves de LV imposées cette année, proposer des améliorations à court terme et rappeler ses revendications concernant le baccalauréat.

Il a obtenu que l'épreuve de CO puisse avoir lieu au troisième trimestre, mais certains proviseurs ou IPR refusent de tenir compte de cette disposition et imposent des conditions de préparation et d'évaluation inadmissibles.

Le SNES continue à faire pression sur le ministère en s'appuyant sur les

témoignages et les dysfonctionnements constatés. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos témoignages.

Un « VRAI FAUX » au sujet des épreuves est en ligne, dans la partie langues vivantes du site du SNES. Il tente de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les collègues et peut vous aider par rapport à l'administration.

Afin de réaliser un bilan complet des épreuves, nous vous invitons également à renseigner l'enquête en ligne.

**RENTRÉE 2013.** Si le ministère se félicite d'avoir « placé la rentrée 2012 sous le signe de la réparation et de l'urgence » et de mettre en œuvre pour « la rentrée 2013 [...] les priorités de la refondation », les collègues qui découvrent les moyens attribués à leurs établissements ont bien du mal à entrevoir les améliorations.

# Sous la « refondation », l'austérité !

**L**ycée Mariette, à Boulogne-sur-Mer : 65 élèves attendus en moins et 11 postes supprimés. Académie d'Amiens : 177 élèves supplémentaires attendus en lycées et 47 suppressions de postes. Académie de Rouen : création de dix postes pour 52 élèves de plus dans le second degré (collèges, lycées généraux et technologiques et lycées professionnels). À ce rythme, il faudrait 80 ans pour revenir sur les suppressions massives du quinquennat Sarkozy ! Yvelines : le nombre d'heures supplémentaires est encore en hausse, les taux prévus dans les établissements dépassant souvent 10 % des dotations.

## Une rentrée sur des bases inchangées

On pourrait multiplier ainsi longuement les exemples. La rupture opérée avec les 4 000 créations d'emplois au budget 2013 dans le second degré public a des effets bien modestes sur l'ensemble des collèges et lycées, et pour nombre d'entre eux la situation prévue pour la rentrée 2013 sera même plus difficile que celle de la rentrée 2012. Les 34 000 suppressions subies entre 2007 et 2012 ont laissé le système exsangue alors que les augmentations d'effectifs seront de l'ordre de 30 000 élèves sur l'ensemble du second degré.



Comme à la rentrée 2012, les stagiaires auront un allègement de service de 3 heures. Et l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels ne seront pas au rendez-vous : 35 élèves par classe en lycée, 30 en collège et à peine moins dans les ÉCLAIR, taux d'heures supplémentaires à la hausse, recherche de « gisements » au travers du décompte des heures statutaires, multiplication des postes

à compléments de service... le changement c'est très lentement !

De nombreux établissements se mobilisent pour mettre en avant les urgences de leur établissement et du second degré en général. Organiser le refus collectif des HS, revendiquer les heures-postes pour ouvrir les divisions nécessaires et le financement des spécialités ou options restent une nouvelle fois d'actualité ! ■ **Fabienne Bellin**

**LE RECTORAT DE RENNES** se prépare à recruter fin juillet 600 étudiants M2, admissibles aux concours de la session extraordinaire de juin (dite « 2013-2 »). La réservation pour eux de petits supports de 6 heures dans les établissements des zones universitaires bouleversera les affectations de l'Intra et la phase d'ajustement des TZR.

# Une rentrée épineuse en Bretagne



**S**e préparer aux épreuves d'admission de juin 2014, valider l'année de M2 et assurer 6 heures de cours par semaine dans un établissement... l'année 2013/2014 s'annonce bien chargée pour ces étudiants contractuels 6 heures payés 9 heures et admissibles aux concours 2013-2. Le rectorat s'organise donc pour susciter le volontariat des étudiants, les recruter et augmenter ainsi le nombre de personnels sur le terrain. C'est pourquoi, en plus de garantir des emplois du temps compatibles avec les formations universitaires dispensées en ESPÉ (École supérieure du professorat et de l'éducation), il privilégiera des affectations dans les zones universitaires.

## Dégradation à prévoir pour l'affectation des collègues

À ces 600 réservations de supports 6 heures dans les zones urbaines, viendront s'ajouter 300 postes réservés pour les stagiaires 15 heures admis aux concours « 2013-1 ». Autrement dit, la perspective pour les titu-

lares de trouver des postes vacants dans leurs vœux lors du mouvement Intra s'éloigne... Avec un double effet pour les actuels TZR ou entrants de l'Inter nommés TZR, car une nouvelle dégradation des affectations provisoires semble inéluctable : les BMP (blocs de moyen provisoire) encore disponibles seront principalement éloignés des grandes villes. De plus, les supports 6 heures qui resteraient vacants à la rentrée (faute d'étudiants recrutés) reviendront aux TZR et contractuels, avec une multiplication des services partagés à la clé !

En Comité technique académique (CTA), le SNES a solennellement interpellé le recteur qui s'est dit prêt à discuter de contreparties pour les TZR et contractuels (frais de déplacement et ISSR). Mais l'adhésion des équipes, nécessaire pour réussir l'accueil de tous ces jeunes collègues, sera aussi fonction d'autres compensations, notamment en terme de décharge horaire pour les conseillers pédagogiques. ■

**Gwénaél Le Pailh**



## CONGÉ MATERNITÉ ET CONGÉS SCOLAIRES

# La réponse est claire

**D**epuis mars 2011 et le jugement du tribunal administratif de Besançon, l'idée selon laquelle les enseignantes auraient accès à un report de leurs congés d'été quand ceux-ci correspondraient avec leur congé maternité a fait beaucoup de bruit. L'affaire ayant été renvoyée devant le Conseil d'État, celui-ci a statué clairement sur cette question.

Une enseignante n'a droit au report de son congé maternité que si elle ne bénéficie pas pendant le reste de l'année scolaire de ses cinq semaines de congés payés. Dans son arrêt du 26 novembre 2012<sup>(1)</sup>, le Conseil d'État rappelle que le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État dispose que « *Tout fonctionnaire de l'État en activité a droit, dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après, pour une année de service accompli du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service* » soit cinq semaines pour une année civile.

### Distinctions précisées

Si le congé de maternité se confond avec une partie des vacances scolaires d'été

d'une enseignante, mais qu'elle a bien eu cinq semaines de congés annuels entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, aucun report n'est envisageable. Quel que soit le moment de l'année pendant lequel un congé de maternité est pris, et même s'il dure six mois (troisième enfant ou grossesse multiple) il y aura toujours cinq semaines de congés annuels possibles pendant les « petites » vacances des élèves. Notons enfin que, dans son jugement, le Conseil d'État opère une distinction claire entre les congés annuels dus aux enseignants (cinq semaines) et les périodes de vacance de classe (seize semaines). Rappelons qu'il est possible de demander le report d'une partie de son congé prénatal (au maximum trois semaines) sur son congé postnatal avec un certificat médical. Si le congé prénatal commence pendant une période de vacances, cela est donc envisageable mais le congé maternité en lui-même ne peut faire l'objet d'aucun report sur des périodes de l'année pendant lesquelles les élèves seraient présents. ■

Ingrid Darroman,  
Catherine Gourbier

(1) CE n° 349896



## QUESTION-RÉPONSE

# Congé de solidarité familiale

### Qui est concerné ?

Ouvert aux fonctionnaires comme aux agents contractuels, ce congé de droit, d'une durée maximale de six mois, permet de suspendre ou de réduire son activité professionnelle pour assister un proche dont le pronostic vital est en jeu ou qui se trouve en phase avancée ou terminale d'une affection grave ou incurable.

### Quelles modalités ?

Le congé de solidarité familiale peut-être pris à temps plein, à temps partiel, pour une période continue de trois mois (renouvelable une fois) ou fractionné par périodes de sept jours. Il s'agit d'un congé non rémunéré mais la perte de salaire qui en résulte peut désormais être partiellement indemnisée par le versement d'une allocation journalière d'accompagnement (plafonnée à 21 × 54,17 euros bruts si le congé est pris à temps plein, et à 42 × 27,08 euros bruts quand il est pris à temps partiel, quelle que soit la quotité de travail résiduelle). Le congé prend fin à l'expiration de la période autorisée, mais, moyennant un préavis de trois jours, il peut être interrompu à la demande de l'agent. Il prend fin dans les trois jours suivant le décès de la personne accompagnée.

La période de congé de solidarité familiale est assimilée à une période de services effectifs (avancement, droit à pension) et, sous réserve du versement des retenues, elle sera prise en compte dans le calcul de la retraite du fonctionnaire.



La demande, accompagnée des pièces justificatives, doit être adressée au recteur par la voie hiérarchique. Il faut en principe prévoir un délai de prévenance de quinze jours, mais en cas d'urgence (attestée par le médecin traitant de la personne accompagnée), le congé pourra débiter immédiatement. ■

Gracianne Charles

# L'évaluation, c'est maintenant !

La notation administrative est statutaire et, à côté de la notation pédagogique sur 60 pour les enseignants, elle fait toujours l'objet d'une note chiffrée sur 40, ou sur 20 pour les CPE et les CO-Psy, fondée sur une appréciation littérale et des pavés (assiduité, ponctualité, autorité et rayonnement). Elle est proposée par le chef d'établissement<sup>(1)</sup> et arrêtée chaque année par le recteur d'académie. Tous les personnels sont notés, y compris ceux qui n'auront exercé que pendant une courte période.



© Claude Szmulewicz

## TZR

La notation administrative visant à apprécier « la manière de servir », le chef d'établissement ne peut pas, dans son appréciation comme dans sa notation, porter d'appréciation sur la pratique pédagogique des enseignants, ni faire état de relations conflictuelles pour des motifs dépassant la seule manière de servir, ni tenir compte des opinions, activités syndicales,

activités dans le cadre d'un mandat électif ou absences pour congés (maladie, maternité...). La notation administrative des TZR est de la responsabilité du chef d'établissement de rattachement. Cependant, il doit impérativement prendre contact avec le (ou les) chef(s) d'établissement dans lesquels les remplacements

sont effectués. On ne saurait tolérer que l'exercice comme TZR se traduise par des retards de notation sous prétexte de méconnaissance de la « manière de servir » de la part du notateur.

## Le chef seul maître ?

La profession continue de rejeter, en 2013 comme en 2012, tout

dispositif plaçant les personnels sous la seule coupe du chef d'établissement tant du point de vue de l'évaluation que des propositions pour la promotion d'échelon. Si une réflexion sur l'évaluation des personnels enseignants, CPE et CO-Psy est indispensable, elle doit être conduite dans l'objectif de déconnecter l'avancement de carrière de l'évaluation. Cette dernière doit être centrée sur le cœur de nos missions respectives (enseignement, éducation, orientation). Notre identité professionnelle doit être conservée. La distinction entre les domaines administratif et pédagogique est une exigence forte de la profession et aucune évaluation globale par le chef d'établissement ne saurait se justifier. ■

**Erick Staëlen**

(1) Voir les grilles et les voies de recours possibles en cas de contestation de note dans le supplément évaluation de novembre dernier.

## MUTATIONS

# Mouvement inter en vue

Les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes des collègues demandeurs de mutation se sont tenus dans les rectorats au cours de la seconde quinzaine de janvier. Cette vérification est un moment essentiel de la chaîne des opérations : il s'est agi, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation.

Un très important travail a été conduit par les commissaires paritaires qui ont fait corriger de nombreuses erreurs ou oublis de l'administration. Les sections académiques du SNES ont mobilisé de nombreux militants expérimentés pour répondre aux demandes des collègues : permanences téléphoniques, courriels et courriers, sites web académiques...

## Les mouvements spécifiques nationaux

Les groupes de travail nationaux préparatoires aux mouvements spécifiques se sont réunis au ministère première semaine de février. Ont été examinées les propositions de l'inspection générale concernant les affectations en CPGE, Sections Internationales, Chefs de travaux, Arts appliqués, Cinéma-Audiovisuel, Théâtre-Expression dramatique, BTS en STE, STII, Sciences-Physiques...

À l'issue de chaque groupe de travail, les élus nationaux du SNES ont informé, à titre personnel et confidentiel, les collègues syndiqués des propositions d'affectation faites par l'inspection générale. Les FPMN de mouvement rendront en mars un avis définitif sur les affectations proposées.

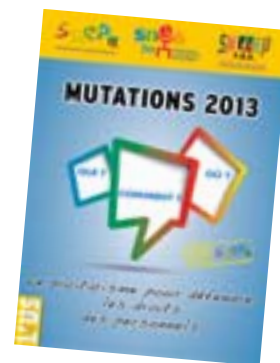
## Le mouvement interacadémique 2013

Les Formations Paritaires Mixtes Nationales siégeront, par discipline, à partir du 4 mars. Le calendrier prévisionnel sera mis en ligne

dès qu'il sera communiqué aux élus par l'administration.

Le ministère persiste à vouloir diffuser avant les commissions un « projet » non validé de mutation interacadémique. Le SNES n'accepte pas que perdurent des pratiques mises en œuvre par le gouvernement précédent dans l'objectif d'entraver le travail de vérification, de correction et d'amélioration effectué par les élus des personnels dans les commissions paritaires. Le SNES intervient pour qu'elles cessent. Les collègues syndiqués recevront une information exacte et personnalisée à l'issue de chaque commission : barème, affectation proposée. ■

**Christophe Barbillat, Lionel Millot, emploi@snes.edu**



## Aux syndiqués demandeurs de mutation :

### ACTUALISEZ vos coordonnées

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de bien vérifier vos coordonnées personnelles sur le site national [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES).

En particulier, actualisez le cas échéant votre adresse postale, votre **adresse électronique** et votre n° de **téléphone portable** (envoi des résultats par SMS).

Cordialement,

*les élus nationaux du SNES*



éducative des jeunes dans le champ qui leur est propre tout en partageant des valeurs convergentes avec celles de l'école républicaine. Guidées par un projet éducatif fort, elles sont représentées sur l'ensemble du territoire et constituent donc un véritable maillage ; en cela, elles participent au projet d'éducation populaire, qui se développe dans un domaine partagé entre l'État, les associations et les citoyens. Ces dernières années, alors que le discours politique affirme reconnaître leur rôle et que se développent les conventions d'objectifs entre l'État et les associations, dans le même temps, les subventions diminuent de façon drastique, hypothéquant gravement leur action, voire leur existence...

### Rythmes et territorialisation

Avec la réforme des rythmes, les questions liées à la territorialisation revêtent une acuité nouvelle. Les PET engagent les collectivités territoriales pour couvrir le temps libéré après l'école. Se pose alors une foule de questions : quel champ d'activités les PET couvriront-ils ? Avec quel type de personnels ? Quelle action politique permettra de garantir une égalité d'accès aux activités sur le territoire ? Enfin, jusqu'où les collectivités territoriales peuvent-elles étendre leurs compétences dans le domaine éducatif : imposeront-elles aux enseignants des choix pédagogiques, ou encore une organisation des temps scolaires ?

### Limites, dérives et enjeux actuels

L'éducation ne s'achève pas aux portes de l'école, et il est nécessaire d'assurer une « continuité éducative » entre les différents acteurs, afin de permettre au jeune de voir le sens, la cohérence des valeurs inculquées... Si tous les acteurs sont importants, tous ne jouent pas le même rôle : veiller à délimiter les périmètres d'intervention des uns et des autres, afin de conserver la professionnalité de nos métiers, garante de la réussite des missions éducatives, est essentiel. Les missions de l'école doivent être confortées, et il faut empêcher l'externalisation de pans entiers (activités artistiques et sportives, soutien scolaire...) qui créerait, en outre, un peu plus d'inégalités : l'école s'adresse à tous, elle doit bénéficier de moyens qui lui permettent de mener à bien sa mission, en son sein. En effet, l'école est obligatoire, elle impose, au travers du cadre national qui la définit, des programmes, des objectifs, des exigences identiques pour tous les élèves ; tout ce qui se passe en dehors de l'école repose, par définition, sur le volontariat des jeunes et de leurs familles ; ainsi, rien ne garantit une égalité d'accès aux temps péri et extrascolaires...

Par ailleurs, on ne fait pas de l'éducation au rabais, tous les personnels qui interviennent doivent être formés et recrutés sur des emplois stables et non précaires. Afin de permettre un travail convergent, il faut dégager du temps professionnel de concertation : travailler en parallèle, voire en concu-



© DRF

## Yves Fournel

Adjoint au maire de Lyon - Président délégué du Réseau Français des villes éducatrices

**L'US : En quoi le projet des villes éducatrices est-il complémentaire de l'école ?**

Les villes (ou collectivités) éducatrices sont investies dans une démarche éducative locale au sens large : presque toutes ont formalisé un projet éducatif de territoire qui accorde une importance primordiale à une approche transversale et globale des politiques éducatives. L'école reste au cœur de ces actions. La ville éducatrice se fait véritable agent coéducateur, à travers, par exemple, la citoyenneté, la démocratie participative, les projets culturels et sportifs, la politique environnementale, etc. Dans une ville éducatrice, l'enfant est pensé dans sa globalité. Nous recherchons la cohérence et l'articulation des différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire.

**L'US : Les différents partenaires de l'école ne cherchent-ils pas, aujourd'hui, à empiéter sur les missions scolaires ?**

Le projet des villes éducatrices ne peut être mené à bien que s'il y a une coopération éducative effective et une véritable concertation entre les différents acteurs éducatifs. Pour qu'il y ait cohérence éducative, il faut garantir la place et les droits des parents, des enfants et des jeunes. Il doit y avoir une reconnaissance réciproque de la place et des actions de tous les acteurs, enseignants, agents des collectivités, partenaires associatifs...

Les PEL sont l'outil de base de cette coopération des villes éducatrices. Elles les expérimentent depuis plus de quinze ans et, dans le cadre de l'Appel de Bobigny, nous avons défini ensemble ses grands principes : nécessité d'un cadre et d'un observatoire national, un état des lieux partagés, un projet coconstruit, une évaluation partagée. Ainsi, nous sommes à l'opposé de la mise en concurrence des uns et des autres.

Il doit s'agir d'un projet commun. Toutes les études ont montré que les apports humains et financiers des collectivités sont devenus indispensables au fonctionnement des écoles et de leurs projets. Aucun des acteurs seuls ne peut faire face aux défis et enjeux éducatifs de ce siècle.

**L'US : Comment peut-on garantir, avec notamment les PEL et PET, qu'il y aura bien une égalité de traitement sur le territoire ?**

La Loi d'orientation et de programmation est indispensable. Elle doit fournir un cadrage national pour les PET. Les mécanismes de péréquation doivent en donner les moyens aux collectivités et garantir l'égalité d'accès à tous. Mais les acteurs de l'éducation, dans leur diversité, ont besoin d'une certaine autonomie professionnelle et de projet. L'Appel de Bobigny rappelle que « La notion de coconstruction ou d'interdépendance des projets implique par définition que chaque institution ou partenaire apporte sa pierre au projet commun. Finalement et dans tous les cas, l'autonomie maîtrisée et contractualisée avec l'État comme avec les collectivités compétentes, doit être conçue comme un moyen d'équilibrer les relations et de garantir la capacité d'agir dans le respect des valeurs, objectifs et priorités, des missions des différents acteurs et des cadres nationaux de service public. L'autonomie ne peut être mise en œuvre qu'au service de ces objectifs pour décliner au niveau local le Droit réel de chaque enfant, de chaque jeune d'accéder à une éducation de qualité sans discrimination ».

L'évaluation partagée des PEL et le travail de l'observatoire national reconnu par tous les acteurs sont l'une des garanties pour permettre l'enrichissement et la diffusion des PEL à partir de la mutualisation des expériences réussies.

rence les uns avec les autres ne permet pas une approche partagée. Enfin, pour permettre à tous les niveaux, et sur tout le territoire, de développer un temps périscolaire de qualité, il est essentiel de mettre en place une péréquation dans l'attribution des moyens aux collectivités locales, ainsi qu'un cadrage national fort, à même de lutter contre les disparités et inégalités d'un endroit à l'autre.

Dans une logique d'éducation globale qui fait intervenir de nombreux partenaires, il est légitime de se poser quelques questions : comment assurer l'articulation entre les différents temps éducatifs ? Comment tenir

l'équilibre entre ce qui relève du scolaire et ce qui lui est extérieur ? Enfin, comment assurer une égalité réelle d'accès sur le territoire ? Des questions abordées lors des débats au sujet de la refondation de l'école : certains ont soutenu l'idée qu'il fallait inscrire les PEL-PET<sup>(2)</sup> dans la loi pour en affirmer l'importance. Pour l'heure, c'est-à-dire en l'absence de réflexion aboutie sur les périmètres d'intervention des uns et des autres, cette décision est prématurée. ■

Véronique Ponvert

(1) PEL : projets éducatifs locaux

(2) PET : projets éducatifs de territoires

## La SNCF



**LA SNCF A 75 ANS !** Avec des hauts et des bas : elle est encore alerte et ne désespère pas de devenir centenaire ! Mais si elle a su moderniser son réseau, elle a aussi trop souvent failli aux exigences d'un service public de qualité. L'entreprise publique doit aujourd'hui affronter les défis du transport du XXI<sup>e</sup> siècle et répondre au mécontentement fréquent des usagers - nommés « clients » et ce n'est pas anodin. L'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs, d'ici deux ou trois ans, est également un motif d'inquiétude.

## Une vieille dame indigne ?

**A**près avoir perdu plus de 8 000 emplois depuis les années 1990, l'entreprise - qui compte 245 000 salariés - n'en a pas supprimé en 2011 et 2012. Pour faire face aux départs à la retraite des prochaines années, elle devrait recruter plus de 40 000 personnes d'ici à 2017 ; d'ores et déjà, 500 contrats d'avenir accessibles aux allocataires des minima sociaux sont proposés. La SNCF transporte 10 millions de voyageurs en France chaque jour. Mais depuis des années, insécurité, horaires non respectés, lignes en mauvais état, politique, du tout TGV, fermetures de lignes, certes « peu rentables » mais qui assuraient l'égalité et la présence du service public dans les régions reculées ou désertifiées... ont été le fait de l'entreprise publique.

Pourtant, la progression du chiffre d'affaires de l'entreprise (aujourd'hui organisée en cinq branches) montre que des investissements sont possibles. Cette division de la SNCF en branches est contestée par les syndicats car empêchant des formes de mutualisation des moyens humains et maté-

riels, ce qui aggrave les dysfonctionnements. Rappelons également que dans le cadre de l'application des textes européens, la France a ouvert à la concurrence le marché du fret ferroviaire en avril 2006. Depuis, une dizaine d'opérateurs parmi lesquels ECR, Europorte, Colas rail et la filiale de la SNCF, VFLI, circulent sur le réseau et se partagent environ 30 % du marché.

Malgré les pressions du Grenelle de l'Environnement pour reporter une part du trafic routier sur le chemin de fer, l'activité de Fret SNCF continue de se dégrader. Pourtant, en Allemagne, le fret ferroviaire a progressé de 45 % au cours des dix dernières années.

### Une réforme en 2013

Le gouvernement prépare un projet de loi qui devrait concerner à la fois la gouvernance du rail et un volet social portant sur la « distorsion de concurrence » résultant des statuts différents des agents de la SNCF et des salariés des entreprises ferroviaires privées. Il faut avoir en tête que les premières expérimentations d'ouverture à la concu-

rence du transport intérieur de voyageurs, pourraient avoir lieu pour les TER à partir de 2014 ou 2015 ! Seule l'exploitation des lignes est concédée (RFF est un établissement public). Pas d'affolement pour autant : près de quinze ans après l'ouverture du transport ferroviaire régional allemand, la Deutsche Bahn exploite toujours 80 % des lignes !

Sur la gouvernance, la loi devra trancher la question cruciale de l'éventuelle réunification de l'opérateur historique (SNCF) et du gestionnaire des infrastructures, Réseau Ferré de France (RFF), séparés depuis une loi de 1997. RFF souhaiterait conserver la maîtrise du réseau, la SNCF proposerait d'intégrer RFF dans une holding SNCF. Le ministre Frédéric Cuvillier pourrait annoncer la création d'un « pôle public unifié » qui prendrait la forme d'une holding comportant deux branches, l'une étant SNCF et l'autre un Gestionnaire d'infrastructure unifié (GIU) qui rassemblerait, dans une même entité, les personnels de RFF et des services de la SNCF chargés de



## Christophe Callay

Technicien SNCF, responsable CGT à la politique revendicative, Région Normandie

**L'US Mag : L'image de la SNCF est dégradée dans l'opinion publique (grèves, dégradations des conditions de transport, etc.) : comment est-il possible de mener cependant des luttes pour la défense du service public ?**

La principale préoccupation reste le prix des transports, avec une critique appuyée de la politique tarifaire conduite par la SNCF. La CGT fait le constat que les cheminots et les usagers paient toujours plus le désengagement financier de l'État sur le système ferroviaire. Et la déréglementation tarifaire mise en place par le précédent gouvernement est contraire aux valeurs du service public et accentue les mécontentements. Les usagers mesurent aujourd'hui les répercussions négatives: tarifs moins lisibles, déséquilibre territorial, accessibilité sélective selon la destination ou les horaires...

Une enquête publiée en août 2012 pointait les convergences entre les attentes des usagers vis-à-vis du service public SNCF et les revendications des cheminots portées par la CGT pour garantir un transport public par fer de qualité. Contrairement aux idées diffusées, les valeurs du service public sont partagées: égalité de traitement, accessibilité, adaptabilité.

C'est pourquoi, depuis mars 2011, la Fédération CGT Cheminots déploie sur tout le territoire national ses « États généraux du service public SNCF », une démarche constructive et coopérative avec les usagers, les élus de proximité et les cheminots. Dans une période où les débats se poursuivent en France et en Europe sur la libéralisation du système ferroviaire, il est important que nous sachions coordonner nos forces pour s'opposer aux théories ultralibérales qui souhaiteraient livrer ce secteur public à l'appétit des marchés.

**L'US Mag : 70 % des Français sont favorables à l'ouverture de la SNCF à la concurrence : selon vous, quelles en seront les conséquences pour les usagers ? Et pour les personnels ?**

Dans le ferroviaire, comme dans l'ensemble des services publics, l'ouverture à la concurrence n'a jamais apporté d'amélioration, ni en termes de qualité et de sécurité, ni en termes de coûts. Par contre, elle a contribué à chaque fois à détériorer les conditions sociales et de travail des salariés.

En France, les exemples du fret pour le ferroviaire, mais aussi de l'énergie, l'eau, la Poste, les télécommunications, la santé, les autoroutes, etc. sont très significatifs : qualité réduite, monopoles privés s'enrichissant sur l'argent public, tarifs qui explosent, sécurité qui se détériore, et conditions sociales et de travail des salariés qui se dégradent, sont les conséquences systématiques de l'ouverture à la concurrence. Rappelons que la législation n'oblige en rien cette ouverture pour les trains voyageurs (TER, TET, TGV). Pour les TER, le monopole de la SNCF est même inscrit dans la législation au travers du règlement européen OSP (Organisation des services publics).

D'ailleurs les élus ne s'y trompent pas, ils ont même réaffirmé leur opposition à cette solution au travers de l'ARF (Association des Régions de France).

Nous sommes donc bien en face d'une volonté libérale dogmatique.

Face à ce dogme, la CGT porte un projet de réforme du système ferroviaire nommé « la voie du service public », qui améliore le service rendu aux usagers, assure l'accès équitable au réseau, avec une entreprise publique SNCF réunifiée, intégrée et désendettée, garante de hautes conditions sociales pour les salariés. Pour plus d'infos : [www.cheminotcgt.fr](http://www.cheminotcgt.fr)

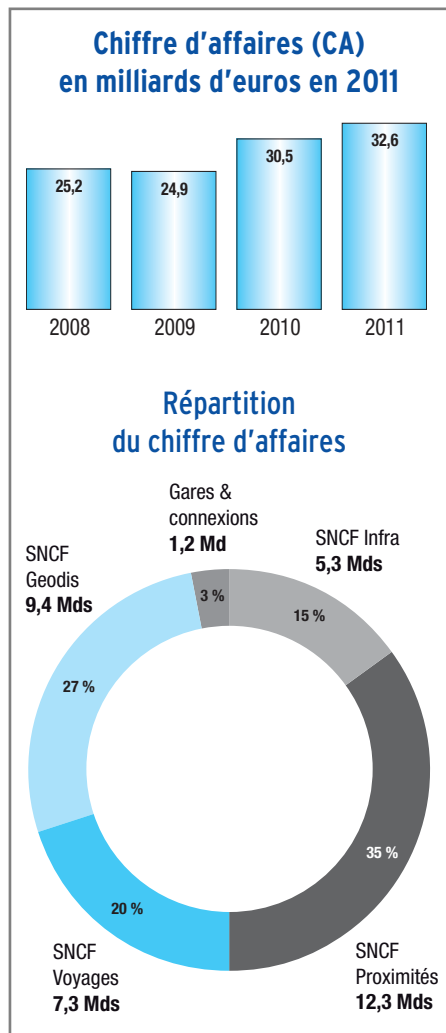
Propos recueillis par V. Ponvert

la maintenance, de l'infrastructure et de l'organisation de la circulation des trains (environ 50 000 salariés).

Mais Bruxelles n'a pas dit son dernier mot puisque le quatrième « paquet ferroviaire » en cours de finalisation, et consacré à la « libéralisation » du transport régional, pourrait imposer une séparation stricte entre rails et trains.

La SNCF de 2013 ne peut être celle de ses 20 ans ! Face à la concurrence de la route – voire de l'avion – il s'agit de regarder vers l'avenir en prenant en compte, certes, la contrainte financière, mais bien davantage l'accompagnement de populations spécifiques (chômeurs, familles, handicapés), le développement durable et en participant à la lutte contre la fracture territoriale, en lien avec les Régions. En effet, l'acte III de la décentralisation projetée de laisser une place grandissante à la Région qui « définit la politique tarifaire des services d'intérêt régional en vue d'obtenir l'utilisation la meilleure, sur le plan économique et social, du système de transports » (projet de loi, article L.2121-3). Se pose évidemment la construction d'une Europe des transports ferroviaires dans laquelle elle devrait jouer un rôle de locomotive. ■

Élizabeth Labaye



Source : site groupe SNCF

## TGV « low cost », une bonne affaire ?

La SNCF a décidé de lancer au printemps 2013 des TGV low cost baptisés « Ouigo ».

L'objectif affiché est de vendre environ 1 million de places au prix de 25 euros sur certains trajets, un prix alléchant !

Les TGV concernés circuleraient entre la gare de Marne-la-Vallée et Marseille et Montpellier, via la gare de Lyon Saint-Exupéry. Le choix de ces gares très excentrées permet à la SNCF de réaliser des économies de taxes. Ces rames bleu clair devraient accueillir 20 % de voyageurs en plus en rognant sur l'espace bagages et en remplaçant les sièges actuels par des sièges TER.

Mais le jeu en vaut-il la chandelle ?

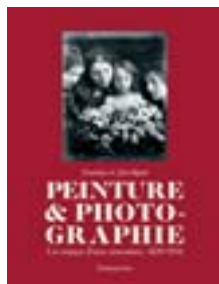
Il faudra prendre des transports en commun pour rejoindre Marne-la-Vallée. De même Lyon Saint-Exupéry est loin du centre de Lyon et suppose un déplacement supplémentaire : du

temps (sans doute 3 heures au lieu de 2 heures pour Paris-Lyon) et de l'argent ! (Une estimation à 45 euros au total sur cette distance, et non 25.) Surtout, il semble que les conditions de travail des cheminots pourraient en subir les conséquences, notamment pour les contrôleurs, et ceux qui travaillent à la maintenance et l'entretien. Ces modifications pourraient ensuite être généralisées à l'ensemble du trafic. Pour Gilbert Carrel secrétaire général de la CGT cheminots, il y a dans ce projet une « rupture complète avec les valeurs du service public ».

Pour la SNCF, il s'agirait d'une prise de conscience de la cherté des prix. Mais rappelons que la SNCF a annoncé l'augmentation de ses tarifs de 2,3 % cette année, au-dessus donc de l'inflation : la prise de conscience a ses limites !

RENCONTRES

# Rétropédalages vers le futur



La photographie a longtemps été considérée comme un art mineur, plus récemment elle a été qualifiée « d'art moyen » par les théoriciens modernes, une notion floue qui lui convient bien. Ce domaine artistique, comme, plus tard, le cinéma et le jazz, n'a pas de définitions précises. Leur périmètre est évolutif, leur champ d'analyse en expansion. Ces « anti-art » au moment de leur naissance sont liés à l'évolution des technologies, des techniques qui les rendent dépendantes de l'industrie et du « retour sur investissement ». Walter Benjamin, étudiant l'ère de la reproductibilité en tirait la conséquence que l'art avait perdu son « aura ». La démonstration est facile à faire. La photographie d'un tableau cache le choc esthétique du tableau. La photographie, si elle ne se veut pas reproduction, peut révéler des trésors cachés du travail du peintre. Les rapports entre *Peinture et photographie* – titre de cette synthèse des recherches actuelles pour la période 1839-1914 –, démontre Dominique de Font-Réaulx, ont longtemps été ignorés ou analysés de manière unilatérale. Le premier appareil, le daguerréotype, découverte française, permet une image unique, non reproductible et assez coûteuse empêchant son industrialisation malgré le vogue du portrait. Le « photographe » joue avec la lumière, avec le soleil. Il ouvre la porte à l'imagination pour des peintres qui sortiront de la réalité tangible pour accéder au monde des concepts et représenter ce qu'ils n'ont pas vu. Les peintres, à leur tour, influenceront la vision des photographes. Chaque domaine aura ses chefs-d'œuvre et

ses expositions avec des tentatives de liaison entre ces deux domaines, tentatives sans lendemain. Certains peintres cacheront même leur rapport avec la photographie, cette maîtresse qui leur apportait des satisfactions esthétiques nouvelles, un autre point de vue sur le monde. À travers l'art du portrait, le paysage, le nu, l'auteur essaie de préciser où se situe la rencontre. Pas toujours évident mais toujours intéressant dans la manière de renouveler notre compréhension de l'esthétique. Les illustrations viennent donner du poids à la démonstration. L'art n'a pas d'histoire et le rétropédalage peut ouvrir de nouveaux champs à notre imagination. La rencontre entre deux disciplines artistiques c'est aussi le thème d'un colloque tenu en décembre 2010 sur *Cinématismes, la littérature au prisme du cinéma* et qui fait l'objet de cette publication. Le terme de « cinématismes » pour « ensemble des moyens d'interprétation fournis par le 7<sup>e</sup> Art », ici appliqués à la littérature. Les concepts forgés par l'analyse cinématographique peuvent-ils servir à une autre com-

préhension des grands textes littéraires ? Analyser, comme le fait Eisenstein – le père fondateur du « pré-cinéma » –, les grands romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle à l'aide des techniques cinématographiques a-t-il un sens ? La pédagogie peut-elle y gagner ? Les rencontres artistiques ne se font pas uniquement dans le sens chronologique. L'anachronisme peut susciter des voies nouvelles d'interprétation. Pourquoi s'en priver ? Les contributions interrogent plus qu'elles n'apportent de réponses définitives. Elles font aussi la part belle aux critiques de ces notions de pré-cinéma comme de cinématisme. Elles apportent quelques éléments de réponse qui incitent à poursuivre la réflexion sur la nécessité d'un travail interdisciplinaire au-delà des mots à la mode comme « transversalité »... ■ **Nicolas Bénéès**

• *Peinture & photographie. Les enjeux d'une rencontre 1939-1914*, Flammarion, 320 p. ; *Cinématismes. La littérature au prisme du cinéma*, sous la direction de Jacqueline Nacache et Jean-Louis Bourget, Peter Lang Éditions, 347 p.



## PARIS, BEAUTÉ LAIDE

Brassaï, qui se disait né en 1933 – la date d'état civil de Brasso, hongrois de naissance, 1899 –, moment où il trouve sa voi(e)x, était devenu célèbre en décembre 1932 par la parution de *Paris de nuit*, recueil de 64 photographies. La Ville apparaît comme proche et lointaine, sale et lumineuse, riante et triste dans ces couleurs étranges issues du travail sur les noirs. Brassaï ne photographie pas la réalité. Il malaxe, transforme ses négatifs pour faire surgir d'autres visions, d'autres compréhensions. Il ne se refuse rien. Hongrois francophone il est à la fois étranger et profondément parisien, inscrit dans cette Ville-monde de ces années 30 où tout semble possible. Sylvie Aubenas et Quentin Bajac présentent les œuvres de Brassaï en explicitant le contexte. Paris est la ville de l'avant-garde dans ces années-là. Le jazz est omniprésent, éclatant toutes les conventions, exprimant la temporalité profonde et la volonté de créer comme la recherche du plaisir. L'immonde et le sublime font bon ménage. Une redécouverte nécessaire de Paris et de ce créateur. **N. B.**

• *Brassaï. Le flâneur nocturne*, Sylvie Aubenas et Quentin Bajac, 300 pages, 300 illustrations, Gallimard

## Le coin du polar

La législation anti-terroriste est contradictoire avec toute la déclaration des droits de l'Homme. Chacun(e) de nous peut-être fiché(e) sans le savoir. L'accusé(e) d'un attentat qualifié de « terrorisme » – où commence et où s'arrête cette définition ? – ou même la complicité présumée peut donner lieu à une arrestation arbitraire et un enfermement sans avocat ni possibilité de se défendre. Alex Berg, journaliste, raconte cette histoire via l'avocate – jeune et brillante comme il se doit – Valérie Weymann. L'Allemagne, comme tous les pays, a voté, après le 11 septembre 2001, cette législation liberticide. Cette *Zone de non-droit* a des zéloteurs qui ne se posent aucune question. Des fonctionnaires fossoyeurs de la démocratie. C'est rien de dire que le lecteur y croit. Ingrid Astier continue sa saga. Après *Quai des enfers* (réédité dans la collection Folio/Policiers), *Angle mort* permet de suivre le cours tourbillonnant de la Seine, fleuve charriant histoires, souvenirs et légendes pour dessiner un Paris imprévu. La brigade fluviale n'est pas seule à mener l'enquête après un braquage qui a mal tourné. Le grand banditisme est la vedette de cette intrigue, un grand banditisme très proche de

nous. Les sentiments viennent se mélanger à l'intrigue pour dégager des figures, des silhouettes dont on se souvient. Elle donne l'impression de sortir du « cadre » habituel des polars pour parler de ce temps étrange qu'il faut bien appeler le nôtre. Le conflit israélo-palestinien structure le monde en même temps qu'il représente la quintessence de tous les conflits. *Le poète de Gaza* de Yishai Sarid – fils d'un député de gauche israélien – est un message d'espoir. Un agent secret, le « je » de ce roman, est chargé d'une mission à Gaza. Il doit entrer en contact avec Dafna, une romancière, et Hani, un poète palestinien. Lui, l'interrogateur sans conscience qui a torturé pour découvrir les auteurs d'attentats suicides pour la sécurité des populations, prend petit à petit conscience des droits violés du peuple palestinien. Quelque chose en lui se révolte. Il ira jusqu'au bout de ce calvaire. George Pelecanos, pour aborder les illusions perdues, a choisi les blues. *Par amitié* est rythmé par la musique des années 1970, années précieuses pour Nick Stephanos redevenu détective privé pour venir en aide à un de ses vieux amis qu'il n'avait pas vu depuis longtemps. On en profite pour visiter les bars de Washington, loin de cette



Maison Blanche qu'on ne voit que sur les photos. Toute l'enquête baigne dans ce climat clair-obscur des bleus à l'âme aggravés par l'alcool qui coule dans les gorges et fait couler les êtres humains. C'est rare que le lecteur ne développe pas une empathie avec cet auteur. F. R. Tallis, docteur en psychologie, est l'auteur des *Carnets de Max Liebermann* une série qui se situe à Vienne (aux éditions 10/18). En changeant de prénom, il passe de Vienne à Paris pour *Les portes de l'interdit*, tout en restant du côté de 1873, juste après la Commune de Paris pour une histoire d'envoûtement, à la limite du fantastique. De quoi vous faire dresser les cheveux sur la tête tout en s'informant sur les pratiques religieuses des Caraïbes et sur les prémices de la psychanalyse avec Charcot. ■ **N. B.**

• *Zone de non-droit*, Alex Berg, Éditions Jacqueline Chambon ; *Angle mort*, Ingrid Astier, Série Noire/Gallimard ; *Le poète de Gaza*, Yishai Sarid, Babel Noir ; *Par amitié*, George Pelecanos, Points Policiers ; *Les portes de l'interdit*, F. R. Tallis, 10/18

ROSA LUXEMBURG, LE RETOUR

# Université populaire

La lecture des grands penseurs révolutionnaires est d'une criante actualité. Un travail d'édition intense permet de redécouvrir des œuvres longtemps laissées à l'écart et tronquées. La parution du deuxième tome des œuvres complètes de Rosa Luxemburg est ainsi un événement et permet de découvrir des textes jusqu'alors inédits en français. Quinze volumes doivent voir le jour d'ici 2019.

Ce deuxième tome est un recueil d'articles, de discours et de transcriptions de cours donnés à l'école du SPD à Berlin de 1907 à 1913. On y découvre une des facettes de la révolutionnaire allemande d'origine polonaise qui, avec Karl Liebknecht et Clara Zetkin, formait l'aile gauche de la sociale démocratie allemande et fonda le mouvement spartakiste en 1916. Dans la continuité de K. Marx, elle a participé au travail de formation de la classe ouvrière pour s'adresser à « l'humanité souffrante qui pense et l'humanité pensante que l'on opprime (K. Marx, *Annales franco-allemandes*, février 1844) ». Articles, cours, publication de brochures étaient le travail quotidien de ces intellectuels qui s'adressaient aux « ouvriers des villes et des campagnes pour qu'ils comprennent qu'eux seuls peuvent décrire en toute connaissance de cause les maux qu'ils endu-

rent, qu'eux seuls, et non des sauveurs providentiels, peuvent

appliquer énergiquement les remèdes aux misères sociales dont ils souffrent » (K. Marx, *Enquêtes ouvrières*, 1880).

Dans ce tome, qui complète sous une forme plus didactique et parfois simplificatrice *L'introduction à l'économie politique*, Rosa Luxemburg s'attache à répondre à la question fondamentale de l'économie politique depuis Marx : comment la société capitaliste est-elle possible ? Elle participe ainsi aux controverses de l'époque : le développement du capitalisme depuis la fin de la grande dépression des années 1873-1890, les changements structurels du capitalisme et leurs conséquences, l'avenir du système capitaliste mondial, les crises, catastrophes et luttes à venir. Il nous faut aujourd'hui interroger la théorie et le destin de R. Luxemburg pour essayer d'arrêter cette course folle du capitalisme contemporain qui précipite la société vers de nouveaux désastres. ■

Stéphane Rio

• À l'école du socialisme, *Œuvres complètes*, tome II, Rosa Luxemburg. Agone/Smolny ; *Introduction à l'économie politique*, tome I, Agone/Smolny



## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► ITINÉRAIRE

Pierre Stambul, dans ce gros livre *Du refus d'être complice à l'engagement*, retrace sa prise de conscience des réalités du conflit israélo-palestinien. Il critique ses positions passées pour construire des outils théoriques et pratiques de compréhension des causes profondes de cette guerre.

Les droits des Palestiniens ont été bafoués, piétinés pour construire l'État d'Israël et l'idéologie sioniste s'est toujours refusée à reconnaître cette spoliation de départ. À la fois itinéraire d'un baby-boomer - et beaucoup s'y retrouveront - avec sa spécificité juive et sa volonté de changer le monde, ce livre se veut aussi d'action pour susciter la mobilisation en défense des droits et de réflexion sur les idéologies, sur la reconstruction de la mémoire.



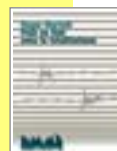
N. B.

• Israël/Palestine. *Du refus d'être complice à l'engagement*, Pierre Stambul, préface de Michel Warschawski, Acratie, 597 p.

### ► IDÉOLOGIE, QUAND TU NOUS TIENS...

« Totalitarisme » est employé à toutes les sauces et à toutes les sautes idéologiques. Il a un mérite, visible dans les programmes d'Histoire, il s'oppose presque naturellement à « libéralisme ».

Une opération de promotion réussie. Comment enseigner l'Histoire, interroge Roger Martelli dans *Pour en finir avec le totalitarisme*, avec ce faux concept qui bloque toutes les compréhensions des sociétés aussi différentes que l'URSS et l'Allemagne nazie ? Abandonner ce faux concept permet de se poser d'autres questions comme celle de l'alliance libéralisme et remise en cause des libertés démocratiques. À lire pour changer les programmes... ■



N. B.

• *Pour en finir avec le totalitarisme*, Roger Martelli, La Ville Brûle, 159 p.

### ENFANCE ET FAMILLE

Sous un titre énigmatique, on ne trouvera pas un nouveau manuel d'entomologie, mais le premier roman d'un collègue qui se veut à la fois un écho de la vie et de l'éducation d'un jeune garçon dans la « France profonde » des années 50, en forme d'autobiographie romancée, et une parabole sur la capacité pour les humains à dépasser et analyser leur histoire singulière pour s'approprier le monde, à travers les aventures fictionnelles de plusieurs personnages.

• *Les hannetons ne savent pas l'histoire naturelle*, Jean-Paul Olivier, L'Harmattan, 2012, 331 p.



## Le coin de la BD

### Banjo, guitare et ukulélé, une vie de Django Reinhardt par Joann Sfar et Clément Oubrerie

Créateur du jazz manouche, Django Reinhardt est à l'honneur depuis l'automne : l'exposition *Django Reinhardt, swing de Paris*

s'achève à la Cité de la Musique et une trilogie s'est ouverte en novembre avec la parution du premier tome de *Jeangot*. Joann Sfar est au scénario, Clément Oubrerie au dessin. Tous deux ont un goût pour la biographie dessinée : Chagall, Gainsbourg et Pascin pour l'un, Picasso pour l'autre.

Le scénariste, lui-même musicien et joueur d'ukulélé, raconte à sa manière l'histoire d'un banjoïste devenu une figure du jazz français. « *Je me documente aussi sérieusement que si je devais faire une œuvre d'historien. Et ensuite je m'efforce de tout oublier et je vois ce qui reste* », explique J. Sfar dans un communiqué de presse des éditions Gallimard. Il en reste donc une biographie aux allures de conte parfois licencieux. Le guitariste manouche est représenté sous les traits d'un renard aussi malicieux que le goupil du *Roman de Renart*, Stéphane Grappelli est un orang-outan adepte de panettone et l'histoire est racontée par un hérisson, un ami d'enfance imaginaire de Jeangot, qui l'accompagne dans les bars comme au bordel. Ce savoureux premier tome retrace l'itinéraire ini-

tiatique d'un renard incroyablement doué pour la musique de sa naissance jusqu'aux suites de l'incendie de sa roulotte qui lui fait perdre l'usage de deux de ses doigts et l'immobilise plus d'un an à l'hôpital. Voyage, errance, banjo, guitare et vie de misère en périphérie parisienne, une existence manouche. Le choix original du narrateur apporte un point de vue décalé et à plusieurs reprises le hérisson Niglaud vole la vedette à Jeangot. Le quotidien manouche est omniprésent : voyage, errance, banjo, guitare, conquêtes amoureuses et vie de misère en périphérie parisienne. Si l'histoire est fidèle à la vie du musicien, J. Sfar apporte son univers de BD avec ses personnages animaliers, sa fantaisie et ses digressions. Joann Sfar est une des figures incontournables de la bande dessinée actuelle. Son œuvre abondante a su toucher un autre public que celui de la bande dessinée habituelle. *Le chat du rabbin*, une de ses séries les plus célèbres, a été adapté au cinéma en 2010 par *Autochenille production*, le studio d'animation que Clément Oubrerie a créé avec Sfar. En 2013, c'est *Aya de Yopougon*, de Clément Oubrerie et de Marguerite Abouet, qui devrait sortir sur les écrans. Une génération d'artistes qui travaillent en association. ■

Stéphanie Marco

• *Jeangot* de Joann Sfar et Clément Oubrerie, Tome 1-*Renard Manouche*, Gallimard, 2012, 54 p.



## L'IRHSES PUBLIE

### ► LA GRÈVE ENSEIGNANTE

Quel bilan tirer d'expériences comme la grève du baccalauréat ou la grève administrative ? Pourquoi les uns s'engagent-ils dans des luttes de plus en plus longues et radicales, alors que d'autres se refusent à toute grève ?

Sous la direction de Laurent Frajman, historiens, sociologues et militants ont confronté leurs regards sur ces luttes aux multiples facettes, échelonnées entre 1920 et 2010. Un livre précieux pour tous ceux qui sont en quête d'une efficacité renouvelée des mobilisations enseignantes.



Films conseillés, CD jazz, le coin du polar :

CRITIQUES SUR LE SITE [WWW.SNES.EDU](http://WWW.SNES.EDU)



WADJDA, UN FILM DE HAÏFA AL MANSOUR (ARABIE SAOUDITE)

# À bicyclette au royaume Wahhabite

**W**adjda vit avec sa mère à la périphérie de Riyad. Si elle a grandi dans un milieu traditionaliste, elle se démarque des autres filles de son âge en portant jeans et baskets, en écoutant du rock et en rêvant de s'acheter un vélo qui lui permettrait de se mesurer, à la course, à son ami Abdallah. Mais au royaume Wahhabite, les bicyclettes sont strictement réservées aux hommes...

Avec ce premier long-métrage, réalisé en Arabie Saoudite, la cinéaste Haïfa Al Mansour traite de sujets tabous, la tolérance, les dangers de l'or-

thodoxie, la nécessité d'avoir un regard critique sur le caractère restrictif de la culture traditionnelle, et pas seulement pour les Saoudiens. Les élans de résistance instinctive d'une gamine, les complexités tacites dont elle bénéficie, permettent à la cinéaste d'ouvrir, avec un rare courage, une brèche dans les usages. Le dénouement heureux qui renvoie à la caractéristique du conte n'en est pas moins un pion planté sur l'échiquier qui vient jeter le trouble dans la règle établie. Un film audacieux, abouti et réjouissant, réalisé contre vents et marées. ■ Francis Dubois

TU HONORERAS TA MÈRE ET TA MÈRE, UN FILM DE BRIGITTE ROÛAN (FRANCE)

## Ping-pong familial

**J**o, la soixantaine enthousiaste, arrive en émissaire pour organiser, comme chaque été, dans le village grec où se réunit traditionnellement toute la famille, sa participation au Festival de théâtre local. Cette fois-ci, crise économique oblige, la manifestation est annulée et le maire a préféré investir dans l'équipement du tout-à-l'égout. Pour Jo, il n'est pas question d'annuler l'événement. Elle est deux fois, dix fois, cent fois mère... et a donné rendez-vous à sa mère, ses quatre fils, les brus et la ribambelle



d'adolescents et de bambins qui vont avec. Les arrivées successives des membres de la famille se font dans un tourbillon d'amour et de bonne humeur, et cette année encore, aucun ne manquera à l'appel pour jouer un *Ceïpe* à leur façon.

On ne pourra reprocher à Brigitte Roïan le moindre temps mort dans sa narration, ni d'avoir lésiné sur les aléas inévitables mais toujours

drôles quand on est une vingtaine à aller et venir sous le même toit. Ni les conflits fraternels ni les conflits de génération que les élans d'amour réparent à chaque fois. Quelque chose de Claude Sautet dans sa façon de faire se mouvoir ensemble tout ce monde, dans le ping-pong irrésistible des dialogues. On s'aime, on se chamaille, on se brouille et si on se quitte, on revient car on est liés comme les doigts de la main. Malgré les débordements d'affection et peut-être à cause de son rythme endiablé, cette comédie enthousiaste ne tombe jamais dans l'angélisme. Un vrai plaisir de bout en bout. ■ F. D.

## MUSIQUES

### • MUSIQUE CLASSIQUE

#### Polyphonies de la Renaissance

La collection économique d'Harmonia Mundi, *Musique d'abord*, a ajouté en janvier un nouveau titre à son catalogue, le *Requiem* de Jean Richafort (1480-1547). Il n'est certes pas aujourd'hui le compositeur le plus connu de la Renaissance. Du polyphoniste franco flamand, Ron-

sard écrit cependant, en 1560, dans son *Livre des Meslanges contenant six vingt chansons des plus rares et plus industrieuses qui se trouvent...* : « *Et pource, Sire, quand il se manifeste quelque excellent ouvrier en cet art, vous le devez soigneusement garder, comme chose d'autant excellente, que rarement elle apparait. Entre lesquels se sont depuis six ou sept vingt ans eslevez Josquin des Prez, et ses disciples Mouton, Vuillard, Richaffort...* ». Le *Requiem* à six voix est l'œuvre la plus célèbre de Richafort. L'interprétation de Paul Van Nevel et du Huelgas Ensemble se caractérise par une intense clarté, douce et puissante à la fois. Ces sonorités lointaines, parfois dissonantes mais toujours élégantes, que nos oreilles n'ont plus l'habitude d'entendre, ne laissent pas de nous surprendre, ni de nous émerveiller. Une grande œuvre, servie par une interprétation qui touche au sublime, et qui permet de se familiariser avec les magnifiques polyphonies de la Renaissance. ■

Nicolas Morvan

• *Requiem*, Jean Richafort, Huelgas Ensemble, Paul Van Nevel, Harmonia Mundi, *Musique d'abord*.

### • JAZZ

#### Un nouveau label

Créer, en ces temps de crise et de restructuration, un label, *Vision fugitive*, ni de jazz ni de musique contemporaine mais ouvert à toutes les influences et à toutes les rencontres, est un pari osé. Ils se sont mis à trois, Philippe Mouratoglou (guitariste), Jean-Marc Foltz (clarinetiste) et Philippe Ghiemetti (concepteur), pour réaliser des objets artistiques aux pochettes originales. Trois albums pour débiter, deux duos : Stephan Oliva (piano)/Foltz, *Visions fugitives* au répertoire se promenant entre Prokofiev, Berg, Coltrane... Michel Butor (écrivain)/Marc Copland (piano), *Le long de la plage*, pour un aller-retour poésies/musiques qui met en scène la voix monotone du poète et l'imagination du pianiste. Le dernier, *Steady Rollin' Man*, est un hommage au grand blues-

man Robert Johnson qui a su fédérer les blues en 1936/37. Il prétendait avoir soupé avec le diable. Le trio, Mouratoglou/Foltz/Bruno Chevillon (contre-basse), ne fait pas dans le détail pour redonner une nouvelle vie à ces compositions trop souvent rejouées. ■ Nicolas Bénéès

• *Visions fugitives*, Oliva/Foltz ; *Le long de la plage*, Butor/Copland ; *Steady Rollin' Man*, Mouratoglou/Foltz/Chevillon, Vision fugitive/Harmonia Mundi.

#### Festival et club

Pendant que « Sons d'hiver », qui avaient envahi l'Île-de-France, s'achève (le 23 février), d'autres festivals de jazz se préparent dont « Bannies bleues ». La province ne reste pas inactive. La scène jazz et musiques improvisées, « Pannonica », à Nantes, « donne de la voix » tout en proposant des « bœufs », un programme pour le jeune public et des découvertes nécessaires ou qui le deviendront. ■ N. B.

• Renseignements : [www.annonica.com](http://www.annonica.com)

## THÉÂTRE CULINAIRE

### Opera buffa

L'opéra-bouffe, opéra au ton léger, prend corps dans cet *Opera buffa*, adaptation de *Don Giovanni* de Mozart, par Peter De Bie. Artiste inventif qui mêle dans ses spectacles œuvres artistiques (littéraires, théâtrales, cinématographiques...) et dégustation culinaire.

Dans ce festival sensoriel, il crée un univers personnel et insolite dans lequel les spectateurs sont surpris, et les acteurs bousculés, transportés hors des conventions habituelles. *Opera buffa*, véritable ballet des sens, convie les spectateurs à déguster un somptueux risotto, servis à table par des barytons et autres sopranos aux voix extraordinaires. L'espace théâtral est transfiguré : les acteurs virevoltants arpentent les tables pour se donner la réplique – sans qu'aucun verre ne se renverse ! –, la cuisine se fait sur scène, sous les yeux des convives – le maître queux n'est autre que le metteur en scène lui-même –, et le plaisir des sens est à son comble : invitation à voir, à entendre, à écouter et à savourer... ■ Véronique Ponvert

• Renseignements : [www.laika.be](http://www.laika.be)



logue, le *Requiem* de Jean Richafort (1480-1547). Il n'est certes pas aujourd'hui le compositeur le plus connu de la Renaissance. Du polyphoniste franco flamand, Ron-



aux pochettes originales. Trois albums pour débiter, deux duos : Stephan Oliva (piano)/Foltz, *Visions fugitives* au répertoire se promenant entre Prokofiev, Berg, Coltrane... Michel Butor (écrivain)/Marc Copland (piano), *Le long de la plage*, pour un aller-retour poésies/musiques qui met en scène la voix monotone du poète et l'imagination du pianiste. Le dernier, *Steady Rollin' Man*, est un hommage au grand blues-



Nicolas Bénéès



© Philie Duprez

**Poésie :** « La poésie est essentielle dans la cité »

## Un printemps nécessaire

Le Printemps des Poètes est une association loi 1901, qui organise depuis 15 ans la manifestation qui porte son nom. La prochaine édition, parrainée par D. Lavant, aura lieu du 9 au 24 mars, sur le thème *Les voix du poème*. Jean-Pierre Siméon en est le directeur artistique et poète lui-même.

**L'US :** À quoi sert la poésie et que peut apporter l'action de votre association ?

**J.-P. S. :** La poésie est essentielle, fondamentale, dans la cité. Le poème est une manière d'être qui va à l'encontre de toutes les manières d'être qui sont proposées dans notre environnement. La poésie ouvre sur l'étrangeté, sur l'inconnu, elle récuse tout ce qui enferme chacun dans des identités repliées sur elles-mêmes. Elle engage la conscience à l'ouverture, elle est l'éloge du complexe. Elle ne s'appuie que sur une seule compétence, l'attention, qu'elle développe alors qu'elle est mise à mal par ailleurs. Elle réhabilite un rapport heureux à une langue riche. Donner à la poésie une place centrale dans la cité est une question politique, car c'est une façon d'aviver les consciences sans avoir besoin de beaucoup de moyens.

La poésie est présente à l'école essentiellement sous deux formes, la récitation et l'ex-

plication de textes. Nous souhaitons offrir aux enfants d'autres accès à la poésie, plus centrés sur l'émotion, sur l'affectif, qui construisent un rapport intime avec les poèmes. Cela suppose de changer le rapport à la poésie tant dans la tête des enseignants que des élèves et de mettre les enfants dans un bain de poésie. Il faut créer un lien ordinaire et intime avec les poèmes, ne pas se limiter à quelques poètes et ouvrir le répertoire à la poésie contemporaine ou étrangère. Il faut développer des modalités variées d'accès à la poésie : lecture à haute voix, diction, affichage de poèmes... Par exemple, l'Inspection générale de lettres a accueilli avec enthousiasme le fait de lancer avec nous l'opération *Dis-moi un poème*, qui consiste à faire enregistrer par des jeunes un poème choisi dans une liste. Les meilleurs enregistrements seront diffusés sur France Culture et donneront lieu à la création d'une bibliothèque sonore. ■

Propos recueillis par Sylvie Chardon

• Printemps des Poètes : 6, rue du Tage, Paris 13<sup>e</sup>.  
Tél. : 01 53 80 08 00, [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)



### Printemps des Poètes : financement fragile ?

Le Printemps des Poètes assure, avec cinq salariés, diverses actions, dont la lourde organisation du « Printemps des Poètes » ou la mise en place des labels « ville et village en poésie » et « école en poésie », qui incitent les communes ou les écoles à mettre la poésie au cœur de leur action. Elle est Centre national de ressources pour la poésie, fournissant aide et matériel pour les manifestations où la poésie a sa place. Elle a un rôle d'impulsion et de coordination, notamment avec les « Maisons de la poésie », et de formation auprès des enseignants et des médiateurs du livre.

Son financement est assuré en principe à parité par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, plus une subvention de 30 000 € de la Région Île-de-France. Or, la part Éducation nationale est passée de 160 000 € en 2011 à 100 000 € en 2012. Cette baisse de 40 % a provoqué des réactions fortes, dont une pétition très largement signée. En effet, selon Maryse Pierson, administratrice, si cette baisse était confirmée en 2013, le Printemps des Poètes n'aurait plus les moyens de fonctionner. Une nouvelle année dans les conditions de 2012 n'est pas envisageable. De plus, l'association ne connaît pas à l'avance les moyens qui lui sont alloués. Ainsi, le « Printemps des Poètes », qui utilise une grosse part du budget, a lieu en mars avant que les subventions ne soient connues. Cela nuit à la préparation de projets à moyen terme. Pour 2013, M. Pierson affirme que les financements du ministère de la Culture sont acquis, mais elle reste inquiète quant à la part EN. Elle espère que l'Éducation nationale a entendu le mécontentement et redonnera des crédits identiques à 2011... À suivre... **Sylvie Chardon**

## Dixième anniversaire du festival « Les plans d'avril »

Avant de laisser place à une biennale, le festival « Les plans d'avril » s'installe du 10 au 21 avril en trois lieux parisiens : Le Point Éphémère, le Centre Barbara-Fleury/La Goutte d'Or et La Java.

Jonathan Capdevielle et les UPSBD inaugurent le festival par un match d'improvisation qui glisse de la compé-

titution au cabaret. La danseuse Françoise Féraud interprète son solo à plusieurs et Gaël Depauw propose une performance dans un lieu où il invite le public à peindre son corps. Sébastien Martel et ses acolytes proposent un trio de duos lors d'une performance concert et danse. Les enfants ne sont pas oubliés avec le concert de *Fantazio for kids* à La Java.

On peut constater que la programmation fait la part belle aux échanges artistiques en mêlant musique, danse, théâtre et arts plastiques. Elle fait appel à des artistes décomplexés qui, sans en avoir l'air, proposent une réflexion sur notre époque. ■

Micheline Rousselet

• [www.plansd'avril.com](http://www.plansd'avril.com)

Tél. : 01 46 63 55 67

### Cause commune, tu m'intéresses

*Cause commune* est présentée par Abdenour Bidar, orateur érudit, qui modère les débats avec pertinence et professionnalisme. L'émission traite de sujets de société et confronte des avis très différents, sans forcément être contradictoires, pour éviter le côté stérile de la discussion. Les derniers sujets d'actualité (la crise du logement, le droit de vote des étrangers) ont permis l'échange d'avis et d'arguments : une façon de « refaire société ». *Cause commune* n'est pas un simple débat, c'est aussi un éditorial extrêmement riche, qui pose les termes du sujet de façon équilibrée et argumentée. ■ **Véronique Ponvert**  
• Émission hebdomadaire, dimanche 16 heures, France Inter

### L'actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, de nombreux nouveaux articles sont à découvrir dans une dizaine de rubriques sur [www.snes.edu/-Culture-.html](http://www.snes.edu/-Culture-.html) à suivre notamment :

- **Danse :** ouverture de « La briqueterie » en mars  
Sept ans après l'ouverture du premier musée « national » d'art contemporain en banlieue parisienne, le MacVal, à Vitry-sur-Seine, qui associe activité soutenue et fréquentation exemplaire, le département du Val-de-Marne s'illustre de nouveau, à l'occasion de sa 17<sup>e</sup> Biennale nationale de danse, à partir du 21 mars. « La briqueterie » - du nom d'une ancienne usine d'Ivry-sur-Seine - va s'ouvrir simultanément comme « lieu ressources », en synergie avec les théâtres du département d'une part, et d'autre part comme « centre de développement chorégraphique », en lien avec les autres lieux se consacrant à la création et à la culture chorégraphique. Ce réseau acquiert ainsi une dimension européenne.
- Événements, programme de la Biennale sur [www.alabriqueterie.com/fr](http://www.alabriqueterie.com/fr) et sur notre site. Un entretien avec son directeur est en projet.
- Voir [www.macval.fr](http://www.macval.fr) et notre entretien avec Alexia Fabre, la conservatrice, en 2005.
- Voir « portrait » consacré dans *L'US Mag* de mars 2009 à Michel Caserta, peu avant son départ en retraite, pour la 15<sup>e</sup> Biennale qu'il avait fait naître trente ans plus tôt au service de l'essor artistique de la danse contemporaine et de l'émergence de jeunes créateurs.

► **Chanson :** Julos Beaucarne à Paris en février  
Julos, 76 ans, n'a pas fini d'explorer sa feuille de route personnelle. Il en est à 28 livres, 5 films, 48 albums et 400 chansons ! Il sera au Vingtième Théâtre à Paris lundi 25 février et mardi 26 février pour fêter la sortie de son 49<sup>e</sup> album : *Le Balbuzard fluvial*. « Un jour que je marchais au bord d'un large fleuve, j'ai rencontré un grand oiseau. Il faisait 1,70 m d'envergure, excusez du trop. Son nom était aussi très long. Il y a très longtemps déjà, mais j'ai gardé souvenir de son majestueux vol, de sa façon de planer, de se laisser porter par le vent en pleine extase, en pleine méditation souveraine... » Tarif réduit dans le cadre de Réduc'SNES, réservation impérative au 06 12 25 52 85.

► **Cassandra/Horschamp :** une revue en danger  
Depuis 1995, *Cassandra/Horschamp* parle d'art d'une façon inédite en le reliant à l'évolution de la société contemporaine. La connaît, la défend, rejoint le comité présidé par Nicolas Frize (compositeur, musicien, auteur) et Stéphane Hessel : [www.horschamp.org](http://www.horschamp.org)  
Toujours la liste de la centaine de lieux culturels partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES). N'hésitez pas à nous signaler des lieux ou des initiatives qui mériteraient l'attention de tous et que nous n'aurions pas évoqués.  
[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

# « Pour les sans-papiers, l'administration française n'offre pas le refuge mais marche à la suspicion »

Il est peu de dire que la question des sans-papiers n'est toujours pas réglée en France. La nouvelle circulaire produite par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, refuse toute décision courageuse et s'inscrit largement dans le sillage des mesures antérieures de la droite au pouvoir. Antoine Mary, avocat du droit des étrangers et défenseur de nombreux sans-papiers au Havre fait le point pour *L'US* sur la situation actuelle. Et il nous explique aussi son quotidien d'avocat aux côtés des sans-papiers, les efforts déployés, notamment avec les associations, pour éviter des catastrophes humaines et familiales indignes de la République.

**L'US :** Avant de commencer l'entretien, j'aimerais votre avis sur l'expression de « sans-papiers ». Est-ce une expression que vous employez ? Lui en préférez-vous d'autres ?

**Antoine Mary :** Quand j'écris à l'Administration, j'écris : « situation administrative précaire ». Le terme de « situation administrative précaire » me permet de rappeler à mes interlocuteurs, qui sont les préfetures, les tribunaux administratifs, voire les tribunaux judiciaires, qu'il y a des conséquences concrètes à l'obtention ou non des « papiers ». Cela me permet de rappeler qu'avoir des papiers et des titres de séjour a des conséquences sur beaucoup d'autres droits. En fait les « sans-papiers » sont des personnes qui ont des papiers. Ils paient souvent des impôts, ont leurs enfants inscrits à l'école. Mais ils n'ont pas les papiers les autorisant à résider en France. C'est tout. Pour le reste, ce sont des citoyens comme vous et moi.

Il m'arrive d'utiliser la formule « étranger en situation irrégulière » mais elle est à mon sens assez inadaptée. Tout dépend du moment où on se place dans la procédure en fait. Beaucoup de personnes en situation d'« irrégularité » peuvent tout à fait revendiquer d'être « régularisées ». Je refuse par contre totalement les mots comme « clandestin ». D'abord car les personnes que je défends ne sont en rien des « clandestins » : ils sortent dans la rue, accompagnent leurs enfants à l'école... Un « Clandestin », c'est une personne qui est réduite à une condition de semi-esclavage. C'est très rare.



**« Envers les sans-papiers que je défends, je ne formule aucun jugement moral : s'ils restent en France c'est qu'ils ont de bonnes raisons pour cela »**

**L'US :** Qu'est-ce que la défense des étrangers implique de spécifique, pour un avocat ? À quoi faut-il se prêter ? Quelles qualités faut-il développer ?

**A. M. :** Il faut d'abord une énorme disponibilité. Il faut savoir qu'on fait non seulement du droit mais aussi du « social ». Dès qu'un courrier arrive qu'une personne ne sait pas lire, car elle ne parle pas le

français, il faut aussitôt le lui expliquer, de manière posée, car il y a aussi beaucoup d'inquiétude. Il faut une grosse faculté à être une « éponge » des soucis. La disponibilité est quasiment de l'ordre du 24 heures sur 24. Un sans-papiers peut être contrôlé, arrêté et placé en centre de rétention. On a alors 48 heures pour intervenir afin d'empêcher l'expulsion et faire un recours. Il faut donc être très rapide et disponible pour demander à temps au tribunal administratif d'annuler la décision préfectorale. On peut alors faire sortir la personne du centre de rétention. On entame alors une procédure pour faire reconnaître que la personne a droit à un titre de séjour.

Il faut aussi accepter le fait que les gens qui sont en situation administrative précaire ont une énorme confiance en leur avocat, confiance qui est souvent exclusive. Ainsi les étrangers que je défends refusent fréquemment de parler à mon associée qui est également mon épouse et qui s'occupe aussi du droit des étrangers. Il faut voir que les sans-papiers sont incités à la méfiance envers les institutions françaises et les interlocuteurs qu'ils peuvent avoir. J'accompagne mes clients à la sous-préfecture et

c'est une horreur. Aller devant cette administration me donne mal au ventre. Il y a un climat de suspicion insupportable.

**L'US :** Qu'est-ce qui crée ce climat d'hostilité ?

**A. M. :** Pour moi c'est éminemment politique et, malheureusement, les agents que nous avons en face de nous subissent la pression politique, des gens du guichet

au chef de bureau jusqu'au préfet. Comme les étrangers n'ont pas le droit de vote, les politiques peuvent s'en donner à cœur joie contre eux. Cela trouve un écho particulier dans la population. Les agents de guichet sont généralement suspicieux, assez désagréables envers les étrangers, ou varient parfois de comportement d'un jour à l'autre. On a l'impression d'être confronté à l'arbitraire. Mais le plus souvent c'est un rapport désagréable, sans qu'on sache pourquoi. Le climat c'est : « qu'est-ce que vous faites ici ? Pourquoi ne retournez-vous pas dans votre pays ? ». On ne cherche pas à poser un cadre bienveillant et rassurant.

**L'US : Quels sont les cas typiques que vous défendez ? Y a-t-il des profils de sans-papiers, notamment en fonction des villes ?**

**A. M. :** Je pense que tous nos sans-papiers se ressemblent un peu. Le cas typique, c'est une personne qui vient demander le droit d'asile en France et dont la demande est refusée dans 90 % des cas car, même s'il y a de gros problèmes dans le pays d'origine, l'administration n'est pas une administration qui offre le refuge mais qui marche à la suspicion. La personne est rentrée en urgence, sans solliciter de visa et n'a aucun titre de séjour. Parfois elle a un passeport d'emprunt et a fait appel à un « passeur ». Et comme elle a eu du mal à rentrer, elle s'accroche pour rester. Il existe des cas de gens qui rentrent avec un visa touristique et qui se retrouvent sans papiers à l'expiration de ce visa, mais il est de nos jours très dur d'obtenir ces visas quand on vient des pays du Sud. Je précise que je ne formule aucun jugement moral et j'estime que si ces personnes restent en France, c'est qu'elles ont de bonnes raisons.

**L'US : Comment jugez-vous la circulaire de Manuel Valls sortie le 28 novembre dernier ?**

**A. M. :** C'est extrêmement décevant. On espérait qu'il y aurait plus de choses. Il n'y a rien de nouveau qui émerge de la circulaire en terme de droits. C'est un rappel de la loi ou de la jurisprudence. Et puis, ce n'est qu'une circulaire. Il faut savoir que quand on brandit une circulaire devant l'administration, on nous rit généralement au nez. Les dispositions d'une circulaire ne sont pas opposables. Cette circulaire a surtout pour but de calmer les associations et les avocats des étrangers. L'idée qui a présidé, derrière cette circulaire, c'est : « La gauche est au pouvoir et donc il faut faire un geste ». Mais cette circulaire est encore moins favorable que celle que Sarkozy avait faite en 2006.

**L'US : Par manque de courage on se retrouve dans une situation kafkaïenne : les gouvernements savent très bien qu'ils ne pourront expulser tous les sans-papiers, mais refusent d'en tirer les conséquences qui s'imposent...**

**A. M. :** Énormément de gens qui sont sans papiers font leur vie en France et vont continuer à le faire. Ils continueront à payer des impôts, à envoyer leurs enfants à l'école... C'est la majorité de nos clients qui sont souvent là depuis dix voire quinze ans. On sait que la préfecture ne pourra pas les expulser car ils sont là depuis trop longtemps, qu'ils ont fixé en France leurs intérêts privés et familiaux et que ce serait contraire à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, etc. Donc « on sort du bois » et on va à la préfecture pour obtenir des papiers. Et la préfecture, pour des raisons de politiques de quotas, d'indicateur de performance refuse et nous répond :

**« En fait, les "sans-papiers" sont des personnes qui ont des papiers. [...] Mais ils n'ont pas certains papiers : ceux les autorisant à résider en France »**

« pas maintenant » ou « pas encore ». On a ainsi des personnes qui sont des « ni ni ». Ni régularisables, ni expulsables. C'est ce que j'appelle une « situation administrative précaire ». Le cœur de notre métier c'est de faire juger qu'il y a un « ni » qui doit disparaître et que le tribunal administratif doit enjoindre la préfecture de délivrer un titre de séjour. Avec cette injonction, la préfecture doit céder. Car l'injonction est « sous astreinte » et cela fait peur à l'État. Cela ferait une mauvaise publicité pour l'État qu'on

apprenne qu'il doit payer l'argent d'une astreinte à des étrangers !

**L'US : Comment combinez-vous votre action avec les différentes activités de défense des étrangers qu'organisent souvent ces derniers d'eux-mêmes ?**

**A. M. :** Ça se fait très naturellement. À la base j'ai été et je suis actif dans différentes associations nationales, notamment des associations d'avocats qui défendent le droit des étrangers. J'ai appartenu au GISTI<sup>(1)</sup> qui fait énormément avancer le droit en faveur des étrangers. Depuis que je suis avocat, je ne peux pas appartenir formellement à certaines associations de défense des droits des étrangers. Mais on travaille beaucoup ensemble et il y a une forme de collaboration. Quand les gens arrivent au cabinet, c'est qu'en général une association leur a dit qu'il leur fallait un avocat, etc.

Au Havre, l'AHSETI<sup>(2)</sup>, la Ligue des droits de l'homme, la pastorale des migrants et RESF sont très efficaces. À chaque audience, à Rouen, ils viennent et il y a du monde.

Cela joue un rôle important pour défendre au tribunal la cause de mes clients. Je peux faire observer au tribunal que sa décision aura un impact sur la société et faire remarquer l'insertion de l'étranger dans un tissu social. Pour moi c'est essentiel ! Je crois d'ailleurs qu'on n'a pas mesuré encore l'importance que RESF a eu ! ■

**Propos recueillis par Baptiste Eychart**

(1) Groupe d'information et de soutien des immigrés.  
(2) Association havraise de solidarité et d'échanges avec tous les immigrés.



© Thierry Nectoux

LE GUPT (General Union of Palestinian Teachers) a tenu son congrès du 16 au 18 janvier, à Ramallah ; le premier depuis trente ans, et le premier en territoire palestinien.

# Palestine : les enseignants en congrès

Plus de 200 enseignants du secteur public étaient présents, mais d'autres n'ont pu venir, de Gaza notamment, toujours isolée du reste du monde. Le congrès a été préparé depuis plusieurs mois, avec une tournée militante des établissements scolaires pour recueillir des propositions afin de rédiger des amendements aux statuts. Chaque congressiste disposait donc de documents préparatoires, les questions étant ensuite débattues en commissions, puis en plénière.

Les débats ont été intenses, mais avec une écoute et un sérieux remarquables : faut-il que le bureau national soit constitué à partir de représentations de partis politiques ? quels services le syndicat doit-il offrir à ses adhérents, et à quelles conditions ? faut-il développer les relations internationales et si oui, en direction de quels pays ?

## Un État, préoccupation majeure

Le contexte politique, avec la récente arrivée de la Palestine comme observateur à l'ONU, mais surtout les combats à Gaza en novembre, ont pesé sur les débats, à tel point que l'amendement « *Le GUPT pense que toutes les formes de lutte sont envisageables pour libérer la Palestine (incluant les armes)* » a été adopté à 70 %. Les tensions entre Fatah et Hamas tendent à s'amenuiser, mais ont eu ces dernières



années des répercussions sur les enseignants : depuis 2007, certains, à Gaza, ont été remerciés car ils n'étaient pas assez proches du Hamas... La demande d'un État palestinien reste la préoccupation majeure, et la poursuite

des colonisations rend de plus en plus difficile la satisfaction de cette demande.

## Acteur de la cohésion sociale

La place des femmes dans le syndicat a été abordée, une militante proposant que 20 % du bureau national soit constitué de femmes ; cette proposition a été rejetée. Cette question, qui concerne la plupart des syndicats arabes, est un objet de travail de la structure transversale créée par l'Internationale de l'Éducation suite au congrès du Cap en 2011.

Les revendications principales concernent le statut (moins favorable que celui des autres fonctionnaires), la prise en compte de l'inflation sur les salaires, les conditions de départ en retraite, l'amélioration de la formation... En Palestine, les enseignants sont perçus comme des acteurs clé de la cohésion de la société et de la construction de l'avenir, et donc très respectés.

Le congrès s'est terminé par l'élection, dans la transparence, du nouveau secrétaire général Ahmed Anees Sahweel, le prochain congrès étant fixé dans quatre ans. ■

Florian Lascroux, florian.lascroux@snes.edu



## Participez à l'action de l'UNNOH pour les lycées d'Haïti

Le principal syndicat des personnels des lycées est mobilisé sur la situation des personnels mais aussi pour que tous les établissements soient dotés d'un matériel pédagogique minimum.

En complément du soutien apporté par le SNES en ouvrages de réflexion pour les enseignants, en dictionnaires encyclopédiques, il est prévu de doter chaque lycée d'au moins un laboratoire mobile de physique-chimie.

Il s'agit d'une action symbolique dans le cadre de la campagne que mène l'UNNOH pour forcer l'État à fournir en nombre ces équipements.

En effet, ce dernier a décrété que cette année scolaire serait celle d'une éducation de qualité. Alors que l'État haïtien se contente de formules, que les bailleurs de fonds hésitent à tenir leurs promesses, participons à l'action syndicale pour une éducation de qualité en Haïti !

Dans tous les établissements du second degré de France, de l'étranger, mobilisez-vous. Dans tous les labs, solidarité avec nos collègues haïtiens !

Envoyez vos chèques à l'ordre du SNES à : SNES – Secteur International – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

**CONFÉRENCE DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION.** À Londres, l'IE et les syndicats participants ont rappelé leur volonté de s'opposer à la vision purement utilitariste de l'Éducation défendue par l'OCDE.

# Pour une éducation publique de qualité

Le rôle accru que joue l'OCDE, en particulier la Direction de l'éducation dont les travaux débouchent systématiquement sur des recommandations aux autorités publiques, a conduit l'IE (Internationale de l'Éducation) à organiser une conférence à l'intention des syndicats affiliés dans les pays de l'OCDE. Cette réunion à Londres les 29 et 30 janvier a permis à la centaine de participants issus de 24 pays d'échanger sur l'impact qu'ont certaines études de l'OCDE, souvent utilisées par les gouvernements pour légitimer les politiques éducatives nationales.

## Contre la loi du marché

Avec pour thème général l'éducation comme bien public, les interventions ont largement pointé le fait que les systèmes éducatifs sont de plus en plus soumis à la loi du marché, ce qui conduit à plus de privatisation et de commercialisation des « services éducatifs ». Dans ce contexte, une des questions clés est la réaffirmation de l'éducation comme un droit fondamental et universel, et un bien public. Lorsque le directeur adjoint de l'éducation à l'OCDE, Andreas Schleicher, explique « les défis et opportunités pour l'éducation dans les pays de l'OCDE », il met l'accent sur la nécessité de « réconcilier le monde du travail et celui de l'éducation ». À force de centrer le discours sur l'acquisition de compétences, en particulier sur des apprentissages fondés sur les compétences tout au long de la vie, sur un profil type d'enseignant(e) du XXI<sup>e</sup> siècle et sur les financements mixant investissements publics et pri-



vés, l'OCDE se place dans une vision purement utilitariste de l'éducation. Vision qui fait l'impasse sur la notion de qualification et sous-estime le rôle que joue une éducation publique de qualité dans le développement de l'individu, la diffusion et le partage des connaissances, le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la démocratie.

## Se faire entendre

Quelles réponses syndicales construire avec quelles stratégies ? Les quatre ateliers consacrés à l'avenir de la profession enseignante, aux classements des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, aux systèmes d'évaluation des élèves et des enseignants, et à la question de l'équité et de la qualité dans l'éducation, n'ont certes pas permis d'apporter toutes les réponses nécessaires. Un travail de fond est à mener en direction du Comité éducation de l'OCDE

pour faire reconnaître, non seulement le professionnalisme des enseignants, mais aussi l'expertise des organisations syndicales. En matière de dialogue social, beaucoup reste à faire en la matière au niveau national ! Le SNES a défendu l'idée que l'IE, en s'appuyant sur ses affiliés, devait être encore plus claire sur la nature du dialogue engagé avec l'OCDE. Pour cela, l'IE doit s'investir davantage dans le groupe de travail éducation et emploi de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (le TUAC) qui se réunit deux fois par an dans les locaux de l'OCDE de Paris. Et sans doute cibler les sujets clés sur lesquels il nous faut tous peser, à l'échelle nationale comme mondiale : le financement public de l'éducation et l'avenir de la profession enseignante en termes de qualifications, rémunérations et conditions de travail ! ■

**Odile Cordelier, Florian Lascroux**



**LOGEMENT**

# La situation est toujours catastrophique

**N**ous sommes en pleine trêve hivernale, répit incontestable pour des milliers de foyers confrontés aux effets de la crise et qui se trouvent dans l'incapacité de payer leur loyer. Mais ce n'est qu'un sursis et le nombre de SDF ne diminue pas alors que les foyers d'hébergement croulent sous les demandes. La situation du logement, notamment celle du logement social, est catastrophique. Et c'est une véritable crise humanitaire qui est à l'œuvre depuis des mois.

## Sonnette d'alarme

Les associations défendant les mal-logés ne cessent de tirer la sonnette d'alarme. Le bilan de la conférence nationale de décembre 2012 est maigre : les mesures annoncées ne se concentrent que sur l'année 2013 et de nombreuses propositions des associations pour remédier à l'urgence sociale n'ont pas été reprises malgré leur caractère prioritaire.

Pire, le 21 janvier 2013 la ministre du Logement a exprimé des doutes face à l'objectif de construire 150 000 logements sociaux dans l'année (moins de



© Claude Szmulévicz

100 000 ont été mis en chantier en 2012). Combien parmi ceux-ci sont de vrais logements sociaux et ne sont pas des reconstructions de logements HLM détruits ?

Rappelons que 70 % des demandes HLM émanent des plus pauvres et moins de 10 % des classes moyennes. Or, on produit 10 % de logements très sociaux et

un tiers de logements intermédiaires. Où est l'erreur ? L'objectif de pérennisation ou de création de 5 000 places d'hébergement est insuffisant, eu égard aux besoins et à l'obligation de l'État de respecter le Droit à l'hébergement.

## Loi DALO pas respectée

Certes, la ministre promet de procéder à des réquisitions, et ce conformément à la loi et à l'ordonnance de 1945, et les mobilisations se poursuivent. Le DAL et Jeudi Noir occupent des locaux inoccupés.

Le collectif « Un toit, c'est un droit », auquel participe la FSU, milite pour une politique massive de logements sociaux, une véritable régulation des loyers, de l'immobilier et du foncier, et une baisse des loyers dans les zones tendues avec notamment le relogement prioritaire de tous les prioritaires DALO.

La lutte contre le mal-logement impose une politique ambitieuse, et la situation des plus fragiles doit être au cœur des politiques publiques. ■

**Marylène Cahouet**

## RÉPRESSION ANTISYNDICALE, CRIMINALISATION

# Amnistie impérative

**D**urant le gouvernement Sarkozy, la judiciarisation de l'action syndicale comme des actions de lutte sociétale ou politique s'est généralisée.

De Saint-Lô à Alès, de EDF à la SNCF, de PSA aux faucheurs volontaires, les poursuites contre des militants syndicaux ou associatifs se sont multipliées durant cette période, ainsi que leur condamnation.

## Mobilisation et solidarité

Le procédé a pris une telle ampleur que la fondation Copernic organisait le 12 octobre dernier un colloque qui a abouti à la création d'un « Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales ». Le SNES avec la FSU soutient cet observatoire. Parmi les cas emblématiques, ceux de Gérard Filoche à l'Ins-

pection du travail, qui ne fut même pas soutenu par sa hiérarchie, ou de Pascal Besuelle (FSU) pour avoir fait partie du service d'ordre d'une manifestation ! Autre cas connu de tous, celui de Xavier Mathieu des « Conti », poursuivi, condamné pour avoir osé refuser... le prélèvement de son ADN !

Les étudiants sont logés à la même enseigne, Arthur Beaud, militant de l'UNEF, en a fait la triste expérience : un an d'exclusion de l'Université, nonobstant les résultats des poursuites judiciaires.

Sarkozy n'est plus là, et c'est tant mieux... Maintenant, nous attendons du nouveau gouvernement des gestes forts.

Nous demandons l'amnistie générale de tous les condamnés pour actions syndicales, comme



© Yannick Vincent / Fotolia.fr

pour les actes de « désobéissances civiques » tels que ceux des faucheurs d'OGM.

Nous demandons l'arrêt immédiat de toutes les poursuites contre les syndicalistes comme ceux de l'UNEF à Paris 1 ou ceux de la CGT Énergie.

Nous demandons l'effacement de toute référence à ces affaires de tous les fichiers police/justice, en particulier la destruction de toutes traces dans le fichier ADN, prélèvements qui n'ont rien à faire dans ces fichiers de criminels sexuels ! ■ **François Sauterey**

**TABLETTES MAGIQUES ?** Loin de toute influence commerciale ou tout « buzz », ce dossier tente de faire un point sur la place des tablettes dans les établissements, de fournir quelques éléments d'information, des pistes de réflexion sur leurs usages pédagogiques.

# Quelle est la différence entre un ordinateur et une tablette ?



Une tablette est un ordinateur sans clavier, ni souris, avec un écran tactile et des sorties périphériques réduites. C'est un ordinateur bridé : on est lié au « magasin » d'applications en ligne de la marque. L'utilisation est limitée à ce que propose (impose ?) le fabricant. Difficile d'installer les logiciels de son choix, de développer ses propres logiciels ou de changer le système d'exploitation. Une tablette est adaptée à une utilisation plutôt passive : surfer sur Internet, visionner des vidéos, réseaux sociaux... C'est finalement un terminal de visualisation plus que de production.

## En bref

2007 : début des dotations en collèges (Hauts-de-Seine, Corrèze, Rhône). Expériences qui ont eu lieu et continuent dans les académies de Créteil, Grenoble, Nice, Bordeaux, Limoges. Eduscol y a consacré plusieurs dossiers :

► <http://eduscol.education.fr/cid57905/les-tablettes-tactiles.html> (dernière mise à jour : 12/2012) conclut prudemment : « les évolutions techniques sont rapides, les retours d'expérience pédagogique encore peu nombreux ». Un dossier d'avril 2012 apporte plus d'informations : <http://eduscol.education.fr/numerique/actualites/veille-education-numerique/mai-2012/tablette-numerique-enjeux-et-perspectives> et, aussi, celui intitulé « Tablette tactile et enseignement » : <http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/apprendre/tablette-tactile> (10/2012). **Mais les bilans pédagogiques de ces dotations et expérimentations restent souvent succincts.**

► Un document de l'agence des usages des TICE du CNDP : [www.cndp.fr/agence-usages-tice/](http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/)

[que-dit-la-recherche/les-tablettes-tactiles-dans-l-enseignement-premieres-etudes-49.htm](http://www.cndp.fr/que-dit-la-recherche/les-tablettes-tactiles-dans-l-enseignement-premieres-etudes-49.htm) : « L'usage des tablettes dans l'éducation est encore récent et il faut être prudent avant d'envisager la généralisation de cet outil ».

**Et pourtant des collectivités territoriales continuent les dotations et plans d'équipement.**

## Quelles utilisations pédagogiques et possibilités nouvelles ?

Certains comptes rendus témoignent certes de la motivation des élèves.

► En technologie, en Corrèze : [www.educavox.fr/formation/usages-26/Ipapad-en-classe-les-tetes-se](http://www.educavox.fr/formation/usages-26/Ipapad-en-classe-les-tetes-se).

► En histoire, à Versailles : [www.createce.ac-versailles.fr/spip.php?article174](http://www.createce.ac-versailles.fr/spip.php?article174).

► En anglais, à Grenoble : [www.cndp.fr/crdp-grenoble/spip.php?article232](http://www.cndp.fr/crdp-grenoble/spip.php?article232) avec des bémols liés aux obstacles dans les choix pédagogiques : importation impossible des fichiers via clé USB, mobilité des appareils limitée à quatre salles équipées du Wi-Fi, temps limité pour la consultation et le test des outils pédagogiques proposés. **La réelle plus-value pédagogique est-elle mesurable ?**

► **Empreinte numérique** : l'utilisation de la tablette incite à sauvegarder ses documents en ligne, dans un Cloud. Dans son usage des réseaux sociaux, l'élève doit prendre conscience que ces nouveaux appareils facilitent l'exposition de sa vie privée. Nous avons consacré un dossier à ce sujet.

► **Réalisation de dossiers, ateliers créatifs** : la prise de photos, l'enregistrement de documents écrits ou audio directement dans un usage sont d'une utilisation rapide et facile mais il

manque une arborescence indépendante avec des dossiers, comme sur un ordinateur.

► **Lecture numérique** : on peut aborder les classiques sous un angle plus attractif, par la lecture numérique des auteurs du domaine public. **Mais les tablettes n'ont pas le monopole de cette fonctionnalité...**

## Beaucoup de questions en suspens

► **Des choix pédagogiques ?** Les dotations des collectivités restent aléatoires et variables, créent des inégalités territoriales. Le téléchargement d'applications, lié à la marque et non à l'objet, la concurrence entre modèles non compatibles sont des obstacles réels. On ne peut éluder la question du coût de ces équipements, de leur obsolescence cyniquement programmée (avec ses répercussions écologiques...). Et quelle place pour les logiciels libres toujours marginalisés ?

► **Les réalités du terrain** : le consensus n'existe pas sur la généralisation du Wi-Fi et la formation des enseignants est la plupart du temps éludée.

## Conclusion provisoire

La plupart des sites éducatifs insistent sur le fait que les tablettes sont des outils récents, qu'il est nécessaire de tester encore avant de crier à l'innovation pédagogique. Le débat peut donc continuer !

**Pour aller plus loin, nous avons publié sur le site Adapt une sélection complémentaire de liens et de ressources. ■**

## NOTRE SÉLECTION DE SITES ET D'OUTILS

- **BNF, le portail classes**, a été réorganisé : <http://classes.bnf.fr>. Lisibilité et fonctionnalités très améliorées pour la navigation, la recherche.
- **Numelyo, la bibliothèque municipale de Lyon**, propose 300 000 documents numérisés, libres de droits et en accès libre : <http://numelyo.bm-lyon.fr>.
- **Guide 2013 du web du Café Pédagogique** : des « classiques » mais aussi des découvertes : [www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/indis\\_2013.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/indis_2013.aspx).
- **Archéologie** : découvrez le site de l'INRAP, [www.inrap.fr/archeologie-](http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/p-7-Accueil.htm)

- [preventive/p-7-Accueil.htm](http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/p-7-Accueil.htm) et ses nombreux dossiers : reportages, visites virtuelles, iconothèque, quiz...
- Sur **Savoircsdi**, nouveaux tutoriels de logiciels gratuits : conversion de fichiers, capture d'écrans, stockage et partage de dossiers, installer un blog, [www.cndp.fr/savoircsdi/actualites/actualites-le-dossier-du-mois/article/des-tutoriels.html](http://www.cndp.fr/savoircsdi/actualites/actualites-le-dossier-du-mois/article/des-tutoriels.html)
- **Images libres de droit** : sélection commentée par une iconographe de la BPI, <http://storify.com/delphnicolas/les-banques-d-images>



# L'éducation prioritaire

La question de l'éducation prioritaire est un élément important de la refondation de l'école : le rapport de la concertation avait qualifié de stigmatisants les labels et proposé leur disparition. La volonté de réduire la carte de l'éducation prioritaire, voire de superposer la carte de l'éducation prioritaire avec celle de la politique de la ville, ce qui n'a rien d'évident, est également très forte. Sur ce point, la concertation sur la réforme de la politique de la ville s'est achevée le 31 janvier. Il a semblé important, dans ce contexte, de faire le point sur les sites internet traitant de cette question : l'éducation prioritaire, en lien avec la politique de la ville.



L'Observatoire des Zones d'Éducation Prioritaire : [www.ozp.fr](http://www.ozp.fr)

L'OZP (Observatoire des zones d'Éducation Prioritaire) est une association créée en 1990, fonctionnant sans aucune subvention de manière entièrement bénévole, qui se donne pour objectif de favoriser les échanges et la réflexion sur l'éducation prioritaire (RAR-ZEP-REP), et plus largement sur la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion dans les territoires de la politique de la Ville. Leur site, qui relaie en permanence l'actualité de l'Éducation Prioritaire, décline aussi, dans sa « Base ZEP Actions », un ensemble de projets, d'actions, mis en œuvre dans les établissements. L'OZP propose une lettre d'information à ses abonnés, et organise régulièrement des rencontres thématiques, qui sont annoncées sur le site, et dont les actes sont en ligne, des « journées nationales », une « journée des adhérents ». Le site propose aussi un ensemble de fiches : [www.ozp.fr/spip.php?rubrique96](http://www.ozp.fr/spip.php?rubrique96), « Tout savoir sur l'Éducation prioritaire ». Bien plus qu'un simple site informatif, le site de l'OZP est avant tout celui d'une association reconnue comme interlocuteur des pouvoirs publics, qui, à ce titre, publie ses positions via des communiqués de presse sur les diverses réformes en cours – et notamment la refondation (voir, par exemple, le lien [www.ozp.fr/spip.php?article12950](http://www.ozp.fr/spip.php?article12950)) qui définit ce que serait, pour l'OZP, une refonte réussie de l'Éducation prioritaire), les comptes rendus d'audience avec le ministère... Un site de références, même si certaines positions sont, évidemment, à discuter !



Le Comité Interministériel des Villes : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

Alors même qu'il est de plus en plus question de superposer la carte de l'éducation prioritaire avec celle de la politique de la ville (voir *L'US* n° 727), il est impossible de ne pas présenter le site du Comité interministériel des villes (CIV). Le CIV est l'instance de décision de la politique de la ville. Il réunit, sous l'autorité du Premier ministre ou du ministre en charge de la Ville, tous les ministres concernés par cette politique. Il arrête les orientations, définit les programmes et répartit les moyens. Le CIV veille à faire fonctionner le caractère interministériel de la politique de la ville et à favoriser la prise en compte, par chacun des ministères concernés, de la spécificité des quartiers sensibles. De par sa dimension interministérielle, le CIV est néces-

sairement conduit à traiter de l'éducation prioritaire. Le lien [www.ville.gouv.fr/?education,232](http://www.ville.gouv.fr/?education,232) permet d'ailleurs d'accéder à la page évoquant les principaux dispositifs soutenus, dans le domaine éducatif, par le CIV. Il y est notamment question des réussites éducatives, des internats d'excellence, des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire... À noter un lien intéressant sur un site du ministère de l'égalité des territoires et du logement consacré exclusivement au décrochage scolaire : <http://decrochage.i.ville.gouv.fr>.

Ce lien propose notamment une boîte à outils contenant l'ensemble des fiches d'expériences et des outils méthodologiques, des données et les études de chercheurs, ainsi que les textes législatifs et réglementaires concernant le décrochage scolaire, le développement économique et l'emploi dans le cadre de la politique de la ville.



Le centre Alain Savary : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS>

Au sein de l'Institut français de l'Éducation, le centre Alain Savary est un centre national de ressources sur les pratiques éducatives dans les établissements et territoires confrontés à d'importantes difficultés sociales et scolaires. Il apporte une expertise et un appui aux acteurs de l'éducation dans le cadre des politiques et des dispositifs visant à développer la réussite scolaire et à réduire les inégalités : éducation prioritaire, réseaux ÉCLAIR et réseaux de réussite scolaire, dispositifs relais, accompagnement éducatif, programme de réussite éducative, volet éducatif des CUCS, etc. Il propose, sur son site, des interviews de chercheurs, des comptes rendus de stages de formation dispensés par le centre, des rapports de chercheurs sur des thématiques diverses (les internats d'excellence par exemple...).



## Et encore...

- ▶ Le site <http://dcalin.fr/sites/zep.html> propose un annuaire des sites de l'Éducation prioritaire. Il renvoie notamment vers le site du ministère de l'Éducation nationale.
- ▶ On pourra aussi consulter le site de l'Onzus, l'Observatoire national de la politique de la ville, [www.onzus.fr](http://www.onzus.fr), qui a un espace dédié à l'Éducation : [www.onzus.fr/theme/education](http://www.onzus.fr/theme/education).
- ▶ Le site du SNES a également une page consacrée à l'Éducation prioritaire : [www.snes.fr/-Education-prioritaire-.html](http://www.snes.fr/-Education-prioritaire-.html).

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

Sceaux centre, coll. loue F3 stand. 1 100 €/mois tt compris. Libre au 15 mars. Location à coll. longue durée. Tél. 01 64 59 81 25.

Coll. loue Luberon Bonnieux, maison sommet village, 4 pers. confort, calme, vue, terrasse, cour. Cheminée, bois gratuit à partir de 200 €/semaine. Tél. 04 90 75 80 76.

Londres, loue 2 studios, vacances scol., Victoria et Archway. Tél. 44 207 821 5569

Paris 13<sup>e</sup> proche Mouffetard (5<sup>e</sup>), loue F2 meublé tout confort, clair et calme. Tél. 02 38 93 01 75 ou 06 87 34 03 10

(33) Arcachon, F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41.

(64) St-Jean-de-Luz, F2, centre, 50 m plage. Thalasso. Tél. 06 04 07 98 41.

Bassin Arcachon-Claouey, maison cft, 4/6 pers, calme, forêt/ bassin/ océan. Tél. 06 04 07 98 41.

(06) Golfe Juan, loue stud. 2 pers., centre, calme, proche mer. Tél. 04 93 63 57 90.

(66210) Pyrénées 2000, loue chalet, 8 pers., 2 200 €/sem. Tél. 06 25 96 13 66.

Corse sud, Conca, GR20, 10 mn mer et rivière, loue maison village 4/5 pers. Tél. 04 95 30 47 90, h.r.

Rome : collègue retraitée propose chambre d'hôte. Tél. 0039 06 827 14 47.

Venise, part. loue appts 2 à 6 pers, centre-ville. Tél. 04 73 33 55 95.

Près Brignoles, Provence verte, maison village 8 pers., gd séjour, 4 ch., 2 s.d.b., terrasse sud. 650 €/sem. Tél. 06 33 14 02 05 / 04 94 30 95 78.

Andalousie (Espagne), loue appt. tt confort 4/6 p., pisc., clim., ds pt village bord de mer, 240 à 620 €/sem. Tél. 09 51 30 40 92 / Port. 06 31 61 12 12.

(34240) loue été, villa ds forêt. Tél. 06 25 96 13 66.

Haute-Corse, Olmi-Capella, théâtre, rando, F2, 2/4 pers. Ds maison de village, jardin, tt cft. Tél. 06 81 62 71 59.

(22) Prox. Lannion, mer, maison, 3-4 pers., 300/380 €/sem., site : [google.com/site/tykarreg](http://google.com/site/tykarreg)

Toscane sud, part. loue 5 logements dans ferme, calme, cft, piscine, bas prix, villes d'art, 2/4/6 pers. [www.casesantanna.com](http://www.casesantanna.com)

Guadeloupe : stud. F3 meub., clim., 2/6 pers., ds villa + piscine, près plage, dès 200 €/sem. Tél. 05 90 88 73 52/06 90 55 75 07, [dlracine@aol.com](mailto:dlracine@aol.com)

Budapest, bel appt F2, 43 m<sup>2</sup>, 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

## IMMOBILIER

Lamalou-les-bains, terrain à bâtir. Tél. 06 25 96 13 66.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Neufs, prix exportateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, [www.bion-piano.com](http://www.bion-piano.com)

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :  
- circuit de randonnées aux Açores au printemps et une découverte de l'Ouzbékistan ;  
- circuit de 19 jours à Cuba en juillet 2013.

Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou [chico-kids@gmail.com](mailto:chico-kids@gmail.com)

Séjours culturels Andalousie [www.estanciasandalusies.com](http://www.estanciasandalusies.com)



N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !



### La biologie, élément d'une culture Connaître et enseigner le vivant, ... pas si simple !

Il y a des questions vives en biologie le corps, la santé, la place de l'homme dans la nature. Ce livre amène à des réflexions dont l'enseignant, le biologiste et le citoyen ont besoin pour respirer.

• Guy Rumelhard (Collection Poil à gratter) 13,50 euros

### Corps et pédagogie

Ce que le corps dit et que les mots ne disent pas. Ce que les corps des élèves disent et que nous ne comprenons pas. Et notre corps ? Ne souffre-t-il jamais ? Doit-on le contourner ou le contourner ?

• Véronique Vanier, coord., 14 euros

### BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Adresse électronique : ..... @ .....

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

Publicité

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50  
[www.arvel-voyages.com](http://www.arvel-voyages.com)

# ENSEIGNANTS

Le droit d'auteur existe  
pour que soient créées  
des publications de qualité  
et que vous puissiez disposer  
de leur richesse et de leur diversité

## Être ENSEIGNANT...

### C'est une mission...

celle de faire acquérir  
des savoirs, des pratiques  
afin de construire l'individu,  
le citoyen de demain

### C'est un savoir-faire...

celui de sélectionner et de traiter  
des sources de connaissances  
pour les mettre à la portée  
d'un jeune public

## Être AUTEUR...

### C'est une mission...

celle d'exprimer des idées,  
de conter des histoires,  
de relater des faits  
afin de faire progresser  
les savoirs

### C'est un savoir-faire...

celui de concevoir et de créer  
des sources de connaissances  
et de les mettre à la disposition  
d'un public

